

Mémoire de Master préparé à l'Ecole pratique des hautes études section des sciences historiques et philosophiques sous la direction de M. Yves Bruley.

Naissance et évolution d'un espace géopolitique : l'Afrique subsaharienne à l'Académie des sciences morales et politiques XIXème et XXème siècles.

**Juin 2018**

**DABIRE SOME Diannibe Eric**

## **SOMMAIRE**

### **INTRODUCTION GENERALE**

#### **Première partie : La construction politico-administrative de l'Afrique subsaharienne**

**Chapitre 1 : La conquête et la pacification de l'Afrique subsaharienne**

**Chapitre 2 : L'Afrique occidentale française (AOF) et l'Afrique équatoriale française (AEF)**

**Chapitre 3 : Les évolutions post coloniales et les indépendances**

#### **Deuxième partie : Les évolutions socio-culturelles de l'Afrique subsaharienne**

**Chapitre 1 : Les caractéristiques des sociétés africaines**

**Chapitre 2 : Les dynamiques religieuses**

**Chapitre 3 : La légitimation de la colonisation par les valeurs humanitaires**

#### **Troisième partie : La dynamique économique de l'Afrique subsaharienne**

**Chapitre 1 : Les origines et les objectifs du commerce colonial**

**Chapitre 2 : La cartographie du commerce colonial**

**Chapitre 3 : Les itinéraires et les moyens de transport et d'échange**

### **CONCLUSION GENERALE**

### **SOURCES**

### **BIBLIOGRAPHIE**

## INTRODUCTION GENERALE

Depuis la révolution industrielle du XIX siècle avec l'essor des moyens de transport, l'Afrique subsaharienne a fait l'objet de nombreuses conquêtes extérieures. Ainsi, des commerçants aux administrateurs coloniaux en passant par les missionnaires religieux, cet espace a connu de multiples transformations au contact de chacun de ces acteurs. Au cours des deux derniers siècles et jusqu'à nos jours, l'évolution de l'Afrique au Sud du Sahara a fait l'objet d'analyses à l'Académie des sciences morales et politiques avec une période charnière située entre 1880 et 1900. Cette institution tire ses origines de l'émergence de la philosophie des Lumières du XVIII siècle. Elle se veut un outil de formation de l'opinion publique sur les questions qui traversent et agitent la société.

L'Académie des sciences morales et politiques est l'une des cinq académies de l'Institut de France. Fondée en 1795, supprimée en 1803 et rétablie en 1832 sous l'influence du ministre et académicien François Guizot, elle est la plus ancienne institution française couvrant le champ des sciences humaines et sociales. L'Académie des sciences morales et politiques « existait avant d'être fondée<sup>1</sup> », selon les mots de Jules Simon. Ces mots résonnent par l'importance de la matière dont traitera plus tard l'Académie, notamment les sciences morales et politiques, qui n'étaient pas autorisées sous l'Ancien Régime mais traitées par les Académies provinciales moins surveillées à travers des concours dont les sujets portaient la thématique. Par petites étapes, les membres ont construit la matière de l'Académie avec son contenu actuel dans l'arrière-cour de toute activité officielle. Jusqu'à sa résurrection en 1832, l'Académie était presque tombée dans la clandestinité sans doute à cause des divergences de points de vue de ses principaux membres d'alors. Ces points de vue portaient surtout la marque d'une pensée aux élans républicains dont les ténors du régime de cette époque s'accommodaient difficilement. Même mise en clandestinité, les membres trouvaient un cadre d'échange et de promotion des idéaux sociaux, économiques et culturels. Il fallait à tout prix ressusciter une institution dont la contribution à l'émancipation de l'esprit humain pour un mieux-être et une vie harmonieuse en société se faisait attendre. Chaque citoyen pétri du sens de l'analyse intellectuelle allait de son interprétation et de sa conception de l'Académie et de l'apport bienveillant et salutaire des œuvres de réanimation de la conscience humaine de celle-ci.

---

<sup>1</sup>Institut de France, *Histoire des cinq Académies*, Paris, Perrin, 1995, p 339.

Dans l'esprit de Montesquieu, le rôle d'une telle académie est de décrire scientifiquement la vie des hommes en société afin d'en proposer les meilleures formes pour son gouvernement. La description scientifique de la vie des hommes en société passe par une analyse des interactions entre différentes cultures et différentes civilisations, dans le but d'appréhender dans sa plus stricte mesure les traits caractéristiques, dont sont tributaires chaque société pour en déduire son mode d'existence, de production et surtout sa relation particulière avec le monde extérieur. *De l'esprit des lois*<sup>2</sup> appréhendait de façon globale le phénomène social et a fourni le socle des différentes sections qui sont toujours instituées de nos jours au sein de l'Académie. Son rôle « d'irremplaçable conseillère des pouvoirs publics<sup>3</sup> » selon le Président Chirac montre à bien des égards la nécessité de disposer d'une telle institution. Une bataille de très longue haleine a été victorieusement menée afin de donner à cette institution sa matière sans confusion ni assimilation à d'autres académies comme le reconnaît Condorcet en ces termes : « il est sans doute superflu de prouver que les sciences morales et politiques ne doivent pas être séparées, et qu'on n'a pas dû les confondre avec d'autres<sup>4</sup> ». Les Académies existantes d'alors se trouvaient menacer de la matière dont revendiquait les membres de leur benjamine. Dans cette guerre fratricide aux élans revendicateurs des sujets d'étude, la loi d'aout 1792 vint supprimer toutes les autres Académies et prôna la mise en place « d'une société destinée à l'avancement des sciences et des arts<sup>5</sup> », qui sera l'Institut de France en 1795, en affectant aux sciences morales et politiques une classe spéciale jusqu'en 1803. Près de trente ans plus tard l'Académie se trouve réhabilitée de plein droit. Ce renouveau entamé, les travaux de l'Académie se porteront sur un spectre varié de sujets qui vont des aspects économiques aux aspects sociaux en passant par des aspects non moins remarquables tels que la politique, la philosophie, l'histoire, la géographie, la législation, la morale, la sociologie. L'Académie en dehors de son agenda classique, porte un regard critique à travers des séances publiques, des rapports et des ouvrages, sur la marche du monde et les interactions économiques, culturelles et sociales qu'entretiennent les différentes entités étatiques aussi bien formalisées en Occident que celles en cours de naissance dans les contrées d'Afrique. Elle porte selon ses convictions profondes une analyse des faits sociaux aussi bien dans les pays européens que dans les aires lointaines du monde. L'Afrique en général et l'Afrique au sud du Sahara en particulier n'ont pas échappé à cette analyse profonde et critique des académiciens, qui souvent racontent avec une précision étonnante les faits et les phénomènes

<sup>2</sup> Montesquieu, *Esprit des lois*, Genève, Ligan, 1748

<sup>3</sup> <https://www.asmp.fr/pdf/TextePresentationASMP.pdf>, p 7

<sup>4</sup> Institut de France, *Histoire des cinq Académies*, Paris, Perrin, 1995, p 340.

<sup>5</sup> Ibid, p 341

dont le contexte de leur déroulement échappe à leur compréhension et appréhension culturelle. Les « grands hommes » dont s'honore l'Académie sont issus de milieux divers et disposent de plusieurs talents, ce qui suscite sans doute un croisement fructueux des opinions et des convictions qui peuvent déboucher sur des conclusions pertinentes et raisonnées des faits analysés. Parmi ces grands hommes qui ont honoré l'Académie par leurs réflexions et leurs talents on peut citer Léopold Sedar Senghor qui a été admis dans cette institution en tant que membre associé en 1969 et dont le combat pour l'indépendance des territoires d'Afrique subsaharienne reste en mémoire. Homme politique et homme de culture le Président Senghor a occupé jusqu'à sa mort en 2002, le siège resté vacant d'un autre grand homme de cette institution Konrad Adenauer.

Tout d'abord, l'objet d'étude de l'Académie des sciences morales et politiques au sein de l'Institut de France est l'analyse des faits sociaux, économiques et culturels à l'aune de la morale et de la politique aussi bien au niveau local que mondial, en vue de proposer des solutions aux gouvernants. Elle s'autosaisit de ses sujets d'étude ou elle peut être appelée à donner son avis sur un sujet qui lui est soumis par les acteurs étatiques. L'Académie est pluridisciplinaire et rassemble des compétences qui embrassent tous les domaines de la vie sociale dont le spectre d'appréhension se mesure au regard de la diversité de ses centres d'intérêts aussi bien thématiques que géographiques. Ainsi, l'Afrique au Sud du Sahara tout comme les autres régions du monde a suscité un intérêt même s'il faut mentionner un amenuisement de cet intérêt depuis la fin des indépendances en dehors de quelques publications qui lui ont été consacrées.

L'Afrique subsaharienne représente la région de l'Afrique au sud du Sahara ou encore « l'Afrique noire ». Elle compte quarante-huit Etats sur les cinquante-quatre qui composent le continent. Cette partie de l'Afrique comptait plus d'un milliard d'âmes en 2015 et probablement un milliard cinq cent millions d'ici à 2050. Elle est à la fois multiculturelle et compte plusieurs religions et langues vivantes principalement héritées de la plupart des grandes puissances.

Quant à la notion d'espace géopolitique, elle peut être définie comme un environnement physique où les facteurs économiques, culturels et sociaux déterminent la composition et les recompositions des entités étatiques de la zone et la politique de cet espace. Cela s'entend des grands facteurs qui conditionnent les transformations dans la zone.

L'Afrique du Nord ou « Afrique blanche » se distingue, par sa population majoritairement composée de Berbères et d'Arabes, musulmans pour la plupart d'entre eux, de l'Afrique subsaharienne ou « Afrique noire », située au sud du désert du Sahara et majoritairement peuplée de noirs. La bande de territoires marquant la transition entre le domaine saharien au Nord et les savanes au Sud s'appelle le Sahel et vient de l'arabe ساحل qui signifie côte ou frontière. Cette zone directement au sud du Sahara s'étend de l'Atlantique à l'Ouest jusqu'à la mer Rouge à l'Est. Elle peut être divisée à nouveau en Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale, principalement francophones ; l'Afrique de l'Est ou orientale et l'Afrique du Sud principalement anglophone avec des espaces lusophones comme l'Angola ou le Mozambique. Contrairement à l'Afrique blanche qui a été longtemps perçue comme le prolongement de l'Europe et qui a vite fait l'objet de convoitises des puissances occidentales et dont certains pans de l'histoire sont intimement liés à ceux du monde occidental, l'histoire ancienne de l'Afrique noire est peu connue à l'exception de la révélation de son organisation basée sur des royaumes, chacun régi par des règles d'administration propres à leur identité. En comparaison de l'Afrique blanche, l'évolution de l'Afrique noire avec le développement d'empires comme celui du Ghana, du Mali ou encore l'empire Zoulou en Afrique du Sud, et les royaumes des Grands Lacs, d'Abyssinie, le royaume du Kongo, du Bénin, de Madagascar et bien d'autres a été longtemps méconnue des Européens. Le grand tournant s'opère à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le peuplement et l'organisation de cet espace méritant alors une connaissance profonde, en vue de son partage et de sa conquête. Les termes Soudan occidental<sup>6</sup>, Guinée du nord<sup>7</sup>, Ouest africain<sup>8</sup> sont employés durant la période coloniale avant l'avènement de l'appellation de « Afrique subsaharienne », consécutive à l'organisation politico-administrative post colonisation.

De nos jours, l'Afrique subsaharienne occupe une place importante dans l'Afrique compte tenu de sa superficie et sa démographie. Malheureusement elle porte le poids de plusieurs maux, qui handicapent son envol et dont les principaux sont la faiblesse de ses services sociaux de base et l'instabilité des Etats.

L'Académie des sciences morales et politiques, laboratoire d'analyse des faits sociaux, a contribué de manière significative à l'éclairage des consciences dans la marche du monde.

---

<sup>6</sup>Afrique occidentale française

<sup>7</sup> Etablissements de la côte d'or : Grand Bassam et Assinie (Actuelle Côte d'Ivoire) et les Etablissements de la côte des esclaves : Porto Novo, Kotonou, Grand Popo (Actuel Bénin)

<sup>8</sup> Congo et Gabon

Dans cette dynamique l'Afrique subsaharienne fait l'objet d'attention ou d'examen chaque fois qu'un événement d'une importance mondiale s'y déroule.

La récurrence des travaux de l'Académie dans la période charnière des années 1880, tient à l'importance des problématiques du moment. D'abord, le débat rétrospectif sur la fin de l'esclavage et ses conséquences dont l'abbé Henri Grégoire<sup>9</sup> (1750-1831), un des membres influents et emblématiques de cette institution et fut le principal défenseur et qu'il réussit à faire abolir le 4 février 1794; ensuite, le phénomène de la colonisation enclenchée et qui devait déboucher après la conférence de Berlin au partage de l'Afrique entre les grandes puissances ; et enfin une troisième partie peu fournie se focalisant sur l'élite africaine après les indépendances.

Les travaux de l'Académie sont bâtis autour de trois événements qui ont marqué la marche de l'Afrique contemporaine dans une approche chronologique et dont la densité des publications se mesure à la valeur accordée à l'évènement. Les trois grandes périodes se déclinent à travers la période précoloniale, la période de la colonisation et la période post coloniale ou des indépendances.

L'évolution de l'intérêt porté par l'Académie aux questions africaines s'apprécie à l'aune de son parcours, jalonné par des périodes de visibilité et de clandestinité, de questions obstinantes de l'heure engageant l'intérêt mondial et des préoccupations purement occidentales de développement et de survie liées aux antagonismes intermittents entre nations occidentales. Il est loisible de constater que dès sa création, elle n'avait pas pour sujets de prédilection les problématiques de politique internationale, eu égard aux ambitions réelles de décrypter prioritairement les enjeux sociaux, culturels, économiques et politiques français en particulier et occidentaux en général. Il fallait de prime abord remplir le contrat porté par ses membres, qui voulaient donner à l'Etat français des instruments d'action à travers l'analyse des faits sociaux dont ils se saisissent pour alimenter leur réflexion et surtout prouver la nécessité de leur existence. Dans ce contexte, l'Afrique au sud du Sahara montrait peu d'intérêt dans les publications de l'Académie, en témoigne l'inexistence de travaux réalisés à cette période sur cette zone, à l'exception des positions anti esclavagistes de l'abbé Grégoire qui sont mentionnées dans les publications de cette époque. La seconde raison, et non des moindres, du silence sur la zone subsaharienne de l'Afrique, tient à l'opposition farouche du

---

<sup>9</sup> Abbé Henri Grégoire (1750-1831) entré au Panthéon le 12 décembre 1989, curé d'Embermesnil et partisan de l'abolition de l'esclavage et de la peine de mort.

régime à l'endroit des membres de la « classe » des sciences morales et politiques, sous le prétexte du républicanisme de leurs idées, qui présentaient une liberté de ton en opposition au pouvoir de cette époque. La Révolution libérale aidant, cette situation connaîtra une évolution, avec d'une part, le rétablissement de l'Académie par Guizot académicien et ministre de l'Instruction publique, et d'autre part, une nouvelle ère d'affrontement idéologique dans un contexte plus libre. Avec l'avènement de la colonisation, un intérêt sera accordé aux affaires africaines à travers des rapports, des séances publiques et des ouvrages consacrés à cette partie du monde à connaître, pour y apporter plus tard sa domination. Ainsi, aux publications traitant de la traite négrière des premiers pas de l'Académie succèdent les publications consacrées à l'examen et l'étude de l'Afrique subsaharienne bâties sur les séjours d'explorateurs, de missionnaires et de militaires. L'Afrique au sud du Sahara partage avec l'Afrique blanche quelques similarités dans sa conquête menée par le monde occidental. Ainsi, cette connaissance de l'Afrique blanche, qui, contrairement à sa sœur de l'Afrique noire, a fait l'objet de façon constante d'un intérêt en Occident et servira de base pour ouvrir la voie à l'exploration de l'Afrique subsaharienne.

Pour explorer cette zone, l'Académie s'est appuyée sur des travaux et des ouvrages provenant de l'analyse faite par ses membres ou toute personne désignée par elle et dont la maîtrise du sujet de par son expérience mérite une attention.

Dans les travaux de l'Académie depuis sa naissance, il a été successivement traité des questions touchant à l'Afrique noire même si la différence de flux selon les époques reste à mentionner. La première problématique évoquée par l'Académie est la publication « *De l'esclavage des nègres*<sup>10</sup> » parue dans la revue de l'Académie de 1861. La même question mais sous l'angle des résultats de l'abolition de l'esclavage dans les colonies fera l'objet de publication dans la revue de la même année. En 1883, l'Académie se penchera sur l'Afrique mais cette fois-ci dans sa partie centrale avec ses travaux intitulés « *De Brazza, Stanley, Léopold II, Roi des Belges. Le droit des gens dans l'Afrique équatoriale* » présentés sous forme de rapport par M. Antonin Delhoume. En 1886, M.H. Pouget au cours d'une séance publique fera une communication sur « *la colonisation de Madagascar sous Louis XV* » complétant la liste des explorations à cette île de l'Océan Indien. Le tableau des conquêtes territoriales des entités historiques de l'Afrique au sud du Sahara publiées dans les annales de l'Académie des sciences morales et politiques s'achève avec « *L'administrateur territorial en Afrique noire française* » débattu en séance publique en 1965 avec une démonstration

<sup>10</sup> ASMP 1861 (57-58), « *De l'esclavage des nègres* », p 252-271.

détaillée de la progression du colonisateur dans la région. A côté de ses séances traitant de la conquête des territoires, il est important de noter des rapports qui relataient la vie des populations de ces zones, leurs cultures et leurs religions et surtout les transformations subies par la civilisation dite « sauvage » d'Afrique subsaharienne avec celle occidentale. Ainsi, l'Académie a traité dans sa revue de 1887 successivement de « *La France en Ethiopie* » un rapport verbal, « *Traité de législation coloniale* » présenté par Paul Dislere, « *La politique coloniale sous l'ancien régime* » dont les travaux ont été effectués par Pauliat et enfin « *Etude sur la déclaration de la Conférence de Berlin relative aux occupations africaines* » dont l'auteur est Engelhardt. A cette liste de thématiques on peut ajouter celles reposant sur les relations économiques et culturelles devant sous-tendre les relations de la France avec ses colonies de l'Afrique noire. Ces problématiques ont fait l'objet de publications dans les Revues de l'Académie en 1906 avec les travaux sur « *Le christianisme et l'islamisme dans l'Afrique septentrionale* », en 1958 « *Franc d'outre-mer et économie d'Afrique Occidentale Française* », en 1963 « *La France pourrait-elle continuer sa politique d'aide aux pays en voie de développement ?* », en 1964 « *Ethique et pratique de la coopération avec les pays en voie de développement* », et enfin en 1965 « *Enseignement et avenir de la langue française dans les pays d'Afrique noire* ». Cette série de publications a abordé la vie des acteurs de la colonisation aux cotés des indigènes illustrée par « *Un colonial d'autrefois : le chevalier Mesnager, Gouverneur de Gorée* » paru dans les publications de l'Académie en 1920. Ainsi l'ancienne France a dû ses agrandissements lointains à l'initiative privée et aux efforts du commerce, l'Etat devant prendre le relais pour la création et l'animation des colonies avec les ressources du budget, de l'armée et de la flotte. Dans ce processus de colonisation, la puissance colonisatrice transplantait systématiquement le système administratif de la métropole à la colonie à travers sa race, sa langue, ses mœurs, ses traditions et sa religion. Paul Dislere l'a si bien souligné dans son ouvrage présenté à l'ASMP en 1887 « A quoi eût-il servi, d'établir que les colonies françaises, fondées presque au hasard, sur l'indication d'aventuriers hardis, par le gouvernement seul, sans que la nation, privée de toute institution libérale, put s'associer à ces entreprises, avaient été administrées de façon à rendre toute colonisation impossible<sup>11</sup> ? ». Cette assertion soulignait bien le rôle pionnier joué par les opérateurs privés dans l'exploration des nouvelles contrées.

---

<sup>11</sup> Paul Dislere, ASMP 1887/ Volume 127, p 793, « *Traité de législation coloniale* », Paris, Paul Dupont, 1906.

Les séances clés portant sur l'analyse des rapports de la Conférence africaine de Berlin de 1884 et 1885 permettront d'approfondir les axes de compréhension de la dynamique évolutive de l'espace subsaharien.

« Antérieurement à la Conférence africaine de 1884 et 1885 et si l'on excepte certaines résolutions humanitaires, telles que la condamnation de l'esclavage et de la traite maritime, qui d'ailleurs n'avaient point de rapport direct avec le principe de souveraineté des tribus sauvages, aucune assemblée politique européenne n'avait eu à se prononcer, soit formellement, soit implicitement, sur les droits des peuples non civilisés<sup>12</sup> ». Tel est un passage de la communication introductive de l'analyse des conclusions de la Conférence de Berlin faite par Engelhardt lors d'une séance publique de l'Académie en 1887.

La Conférence de Berlin fut à proprement parler le point de départ de la formalisation de la conquête de l'Afrique Subsaharienne. Cette conférence dont les conclusions ont suscité un plus grand intérêt porté à cette zone, jadis connue pour ses performances de pourvoyeurs de bras valides au commerce triangulaire.

Analysant les rapports de la Conférence de Berlin de 1885, l'Académie a fait une publication dans laquelle elle exprimait sa vision et sa position sur les conclusions de cette conférence. « Pour la première fois, il y a deux ans, la situation juridique de ces peuples a fait l'objet de délibérations internationales et l'on peut inférer de plusieurs dispositions des protocoles et de l'acte général de Berlin que, contrairement aux idées reçues à l'époque des grandes fondations coloniales et même plus tard, les indigènes d'Afrique n'ont point été considérés comme des associations ou des individus « en dehors de la communauté établie par le droit des gens<sup>13</sup> » ». En s'inspirant de cette conception nouvelle de la solidarité humaine, la Conférence de Berlin a pris une place immense dans l'histoire diplomatique de la seconde moitié de ce siècle. En même temps qu'elle régula le trafic maritime sur les fleuves Sénégal et Niger, elle définissait en filigrane une emprise de chaque puissance sur un espace défini.

L'étude historique de la construction géopolitique de l'Afrique au sud du Sahara a fait l'objet de plusieurs études brillantes, certaines se focalisant sur la construction économique, culturelle, politique et sociale, d'autres sur les acteurs. Cependant, il est peu ordinaire de voir une étude de cette évolution vue sous l'angle de l'Académie des sciences morales et politiques dont l'objet est l'analyse des sciences humaines et sociales. D'où l'importance du choix de cette thématique dont l'étude présente plusieurs intérêts. Les principaux se situent au

---

<sup>12</sup>Engelhardt, ASMP 1887/ Volume 127 « *Etude sur la déclaration de la Conférence de Berlin relatives aux occupations africaines* », p 796.

<sup>13</sup> Ibid, p 796

plan scientifique, politique et social, intimement liés et donne au sujet toute la nécessité de son approche globale.

Ainsi au plan scientifique, quel pourrait être l'apport de l'étude de ce sujet? La construction de l'espace géopolitique de l'Afrique subsaharienne vue par l'Académie des Sciences Morales et Politiques pourrait être considérée comme un « fait social total » à une grande envergure, si l'on se situe dans la sphère de la définition de ce concept par le sociologue Emile Durkheim, car jaillissent de ce fait à la fois plusieurs institutions notamment économiques, culturelles, politiques et religieuses. L'étude du sujet permet sans doute de dégager selon les travaux de l'ASMP les grandes constances ayant sous tendues la construction économique, politique et religieuse de l'espace africain au sud du Sahara.

Ensuite au plan politique, la pertinence du sujet tient à l'analyse de la perception et l'exploitation faite par les élites locales de ce processus de changement et de reconstruction des réalités dans lesquelles elles vivaient. En outre, il s'agira de comprendre comment l'étude de l'histoire de la géopolitique de l'Afrique subsaharienne au sein de l'Académie a impacté la connaissance de l'histoire de la région sur les rapports entre l'Occident et l'Afrique subsaharienne. Enfin, il s'agit de mesurer l'important travail de diffusion par une analyse neutre de la culture et de la vie des populations subsahariennes par l'Académie.

Quant à l'intérêt social, cette étude permettra de mettre en exergue les déterminants sociaux des différents groupes culturels et religieux de la zone. Cette analyse permettra sans doute de comprendre les comportements adoptés par certains groupes sociaux face à la pénétration de la civilisation occidentale, tant il est vrai que la résistance à la pénétration occidentale s'est manifestée de diverses manières selon les contrées de l'Afrique au sud du Sahara.

Aujourd'hui composée de quarante-huit Etats sur les cinquante-quatre que compte l'Afrique entière et forte d'une population de plus d'un milliard d'habitants, sa constitution géographique, politico-économique et culturelle a fait l'objet de suivi à l'Académie des sciences morales et politiques. L'Analyse résumée des publications de l'ASMP montre que l'Afrique au sud du Sahara s'est constituée progressivement depuis le XVIe siècle en un espace politico-économique hétérogène. De ces travaux, il ressort une construction de l'espace subsaharien axée sur un ensemble d'agrégats irrigués par une politique coloniale basée sur la culture, l'économie, la religion, sur fond de rivalités entre pays colonisateurs.

Il est opportun de mentionner que les travaux de l'ASMP sur l'Afrique au sud du Sahara sont axés sur les pays francophones à l'exception de quelques rares publications qui abordent sous le prisme de la comparaison avec l'œuvre des autres puissances colonisatrices. En cela « *La colonisation chez les peuples modernes* » de Paul Leroy-Beaulieu élu membre de l'ASMP en 1878 et porte-voix de la colonisation, aborde dans son ouvrage dont la présentation a été faite à l'ASMP en 1902 dans le volume 158, les actions de colonisations entreprises par les autres puissances.

L'analyse des travaux de l'Académie a permis de déduire que cet espace s'est construit sur trois grands piliers, auxquels s'ajoutent d'autres agrégats qui les soutiennent. Le premier pilier est la construction politico-administrative, dont l'objectif majeur visait à doter cet espace d'outils administratifs similaires à ceux des colonisateurs. Dans son « *rapport sur la colonisation à l'Exposition universelle de 1900* » présenté lors des séances de l'ASMP de 1902 Paul Dislere, Président de section au Conseil d'Etat, résumait l'objectif de la colonisation en ces termes « la colonisation n'est pas seulement la prise de possessions d'une partie du monde ; c'est aussi la mise en valeur d'un pays moins civilisé par un pays plus civilisé ; c'est enfin l'élévation du niveau moral des populations indigènes<sup>14</sup> ». La colonisation selon Paul Dislere s'envisageait au triple aspect intellectuel, industriel et commercial. Cette construction politico-administrative a épousé plusieurs formes en fonction des procédés mis en œuvre par chaque pays colonisateur. Le deuxième pilier est socioreligieux et s'est traduit sur le terrain, d'une part, par la confrontation des religions des colonisateurs entre elles et, d'autre part, par la confrontation des religions venues de l'extérieur. La dynamique économique est le troisième pilier de la construction de l'espace subsaharien. L'idée du transsaharien, le chemin de fer dont la vocation était de relier la métropole à toutes ses colonies avec comme point d'ancrage l'Afrique du Nord, fait partie de la politique d'échanges commerciaux qui devait appuyer la politique administrative. L'Afrique subsaharienne s'est véritablement construite en tant qu'entité géopolitique entre les XIXe et le XXe siècle après des résistances à la colonisation dont l'intensité diffère d'une zone à une autre. D'où la pertinence du thème « **Naissance et évolution d'un espace géopolitique : l'Afrique subsaharienne à l'Académie des Sciences Morales et Politiques au XIX et au XX siècles** ».

---

<sup>14</sup> Paul Dislere, ASMP 1902/ Volume 158 « *Rapport de sur la Colonisation, au nom du Jury du groupe VII, à l'Exposition universelle de 1900* », p 304.

Après l'analyse de tous ces facteurs, les questions suivantes nous viennent à l'esprit et appelle à plusieurs réflexions. Tout d'abord, comment l'histoire de la société africaine en général et en particulier celle d'Afrique Subsaharienne a été pensée dans le cadre des travaux de l'Académie des sciences morales et politiques ? Ensuite, cette construction de l'histoire a-t-elle résisté au temps, et comment a-t-elle évolué ? Et enfin, quels ont été les impacts de cette histoire aussi bien dans la société africaine que celle occidentale, particulièrement en Europe ?

Pour l'aboutissement cohérent du travail, une méthodologie de recherche et une technique adéquate de collecte de données ont été mises en œuvre en vue de construire une cartographie des acteurs dans le but de définir leurs interactions.

La méthode d'analyse permet de dégager les différents acteurs dans l'étude et définir leurs rôles et leurs interférences. Dans ce cas précis, on note d'un côté les acteurs extérieurs : commerçants, missionnaires, explorateurs, colonisateurs, qui ont été au contact des situations sur le terrain et les membres de l'Académie qui reçoivent, analysent et débattent des sujets lors des séances. De l'autre côté : les populations locales de cette zone dans leur diversité.

La recherche documentaire a été à la base de cette étude. Elle a consisté à étudier toutes les publications, les rapports, les débats publics de l'ASMP présentés à l'occasion des différentes séances publiques depuis sa création. La charpente de la présente étude repose sur diverses publications dont les principales sont :

- « *Traité de législation coloniale*<sup>15</sup> », Paul Dislere

Un ouvrage présenté dans les publications de l'ASMP de 1887 et qui a mis en exergue l'opportunité de l'établissement des colonies à la suite des entreprises privées commerciales. L'ouvrage expose l'histoire de l'établissement des colonies, leur constitution politique, administrative et sociale.

- « *La politique coloniale sous l'ancien régime*<sup>16</sup> », Pauliat

Tout comme le précédent, cet ouvrage présenté à la même année renforce les arguments émis dans le premier tout en soulignant le relais pris par les Etats pour pérenniser cette entreprise de colonisation.

- « *Etude sur la déclaration de la Conférence de Berlin relatives aux occupations africaines*<sup>17</sup> », Engelhardt

---

<sup>15</sup> Paul Dislere, ASMP 1887/ Volume 127, p 793, « *Traité de législation coloniale* », 1906.

<sup>16</sup> Pauliat, ASMP1887/ Volume 127, p 792 « *la politique coloniale sous l'ancien régime* », 1887.

<sup>17</sup> Engelhardt, ASMP 1887/ Volume 127, p 796 « *Etude sur la déclaration de la Conférence de Berlin relatives aux occupations africaines* », p 796.

Cette publication de l'ASMP de 1887 a fait un point des conclusions de la conférence qui marquait le point de départ de la colonisation des territoires de l'Afrique.

- « *La France coloniale : histoire-géographie-commerce*<sup>18</sup> » de Rambaud dont la présentation à l'ASMP en 1888 se résumait en ces termes « l'auteur et l'éditeur de la France coloniale, a choisi un certain nombre de collaborateurs autorisés, soit par leurs fonctions, soit par leurs explorations ou leur séjour dans les colonies, pour pouvoir nous donner, en connaissance de cause, des informations nouvelles et précises sur l'histoire, la géographie et le commerce de nos colonies<sup>19</sup> »

- « *La France en Afrique et le Transsaharien*<sup>20</sup> »

L'idée du chemin de fer Transsaharien évoqué depuis 1878 a fait l'objet d'une publication à l'ASMP en 1891. Elle visait à établir un réseau de chemin de fer dans l'Hinterland africain entre le Niger et le Lac Tchad en vue d'établir un réseau commercial.

- « *Rapport sur la colonisation à l'Exposition universelle de 1900*<sup>21</sup> », Paul Dislere

Dans sa publication de 1902 l'ASMP a présenté le rapport de Paul Dislere sur la colonisation. Ce rapport après avoir décliné les objectifs de la colonisation, présente les possessions des différentes puissances coloniales. Paul Dislere affichait son opposition à l'extension des colonies et prônait plutôt une exploitation des territoires déjà conquis en les mettant en valeur et en tirant profit des ressources dont ils disposaient.

- « *Le christianisme et l'islamisme dans l'Afrique septentrionale*<sup>22</sup> »

En 1906 l'ASMP dans ses publications a présenté la politique d'implantation des religions extérieures à l'Afrique. Dans cette confrontation entre le christianisme et l'islam, les religions traditionnelles virent leur impact sur les populations diminué.

- « *Ethique et pratique de la coopération avec les pays en voie de développement*<sup>23</sup> »

Parue dans les publications de l'ASMP en 1964, cette réflexion a repensé la coopération à entretenir avec les pays en voie de développement en général et en particulier les pays d'Afrique.

- « *L'administrateur territorial en Afrique noire française*<sup>24</sup> »

<sup>18</sup> Alfred Rambaud (dir), ASMP 1888/ Volume 128, p 469, « *la France coloniale : histoire-géographie-commerce* », 1888.

<sup>19</sup> Ibid.

<sup>20</sup> Duponchel, ASMP 1891/ Volume 135, « *La France en Afrique et Transsaharien* », p 454-456.

<sup>21</sup> Paul Dislere, ASMP 1902/ Volume 158, « *Rapport sur la Colonisation, au nom du Jury du groupe VII, à l'Exposition universelle de 1900* », p 304.

<sup>22</sup> ASMP 1906/ Volume 165, « *Le christianisme et l'islamisme dans l'Afrique septentrionale* », p 749-775.

<sup>23</sup> ASMP 1964 « *Ethique et pratique de la coopération avec les pays en voie de développement* », p 234-247.

<sup>24</sup> ASMP 1965, « *L'administrateur territorial en Afrique noire française* », p 83-96.

La publication faite à l'ASMP en 1965 retraçait l'histoire de la mise en place de l'administration coloniale aussi bien en Afrique occidentale française qu'en Afrique Equatoriale française.

- « *Enseignement et avenir de la langue française dans les pays d'Afrique noire*<sup>25</sup> »

Cette publication parue elle aussi en 1965 a fait un tour d'horizon de l'enseignement et de l'évolution de l'enseignement de la langue française en Afrique noire. Malgré les insuffisances relevées, la langue française a tenu une bonne place dans les anciennes colonies aux côtés des autres langues étrangères et même locales.

A ces publications s'ajoutent des ouvrages qui sont soumis à une sélection par les membres de l'Académie pour attribution de Prix. L'exploration de ces ouvrages dont les thèmes sont proches de ceux traités par l'Académie ont apporté leurs éclaircissements au sujet. L'exploitation de ces ouvrages a permis de faire une synthèse des données touchant à l'organisation de l'espace géopolitique de l'Afrique subsaharienne.

A côté de ces ouvrages, l'ASMP a bénéficié de publications d'organes spécialisés dans le recueil et le traitement des données de diverses natures sur l'Afrique au sud du Sahara. Il s'agit notamment du « *Bulletin du Comité d'études historiques et scientifiques de l'Afrique occidentale française*<sup>26</sup> » un organe de libre discussion scientifique créé en 1915 et dont « la mission a été de renseigner le public cultivé, en particulier celui habitant la colonie, sur les études d'ordre spéculatif ou pratique concernant l'Afrique occidentale ».

Aux XIXe et XXe siècles, l'Académie des Sciences Morales et Politiques a été l'un des instruments d'analyse et de diffusion sur la construction et l'évolution de l'Afrique subsaharienne comme espace géopolitique. Ses travaux et publications ont savamment mélangé et dosé les aspects politico-administratifs (première partie) le plan socio-culturel (deuxième partie), et enfin une dynamique économique (troisième partie), fédératrice des deux premiers agrégats.

---

<sup>25</sup> ASMP 1965, « Enseignement et avenir de la langue française dans les pays d'Afrique noire » p 172-185.

<sup>26</sup> Gouverneur général Clozel, ASMP 1917/ Volume 187, « *Annuaire et Mémoires du Comité d'Etude historique et scientifique de l'Afrique occidentale française* », p 432.

## **1ère Partie : La construction politico-administrative de l'Afrique subsaharienne**

L'Afrique au sud du Sahara ou Afrique noire a été au cœur des débats géopolitiques lors des années de la colonisation directe. Cette période ne constitue pourtant pas celle de son premier contact avec le monde extérieur. Bien avant cette période, elle a connu des explorateurs, des commerçants et des missionnaires. Ces différents contacts avec le monde extérieur ont grandement contribué à sa construction politico-administrative moderne, qui s'est opérée dans la plupart des cas aux dépens de son organisation précoloniale. Son histoire est restée très longtemps méconnue car ne trouvant pas le plus souvent de tribune pour s'exprimer. Fort heureusement, l'Académie des sciences morales et politiques s'est saisie de cette problématique en donnant à travers ses séances un espace d'expression de l'évolution de cet espace géopolitique au XIX et XX siècles. L'analyse de la politique coloniale par Paul Dislere au triple aspect intellectuel, commercial et industriel dans son rapport à l'exposition 1900 présenté aux séances de l'ASMP en 1902 montre bien l'influence de la pensée d'alors à la construction de l'Afrique au sud du Sahara. Cette influence est d'autant plus importante au regard de la qualité de cet homme. Polytechnicien Paul Dislere a occupé de hautes fonctions dans la grande administration d'Etat notamment celle de directeur des Colonies au ministère de la Marine et des Colonies d'aout 1882 à septembre 1883. Dans la préface du 8 mai 1882 de son ouvrage « *de la colonisation chez les peuples modernes* » présenté à l'ASMP en 1902, Leroy Beaulieu Paul soulignait que « la colonisation est pour la France une question de vie ou de mort ou la France deviendra une grande puissance africaine, ou elle ne sera dans un siècle ou deux qu'une puissance européenne secondaire; elle comptera dans le monde, à peu près comme la Grèce ou la Roumanie compte en Europe. Nous ambitionnons pour notre patrie des destinées plus hautes que la France devienne résolument une nation colonisatrice, alors se rouvrent devant elle les longs espoirs et les vastes pensées<sup>27</sup> ». La simultanéité de ces propos, se situant exactement à la même période a montré à n'en point douter la construction intellectuelle qui prenait place. C'est dire donc que la résonance de leur pensée a façonné l'élite dirigeante d'alors dans son rapport avec le monde extérieur en général et l'Afrique subsaharienne en particulier. La pertinence de la politique coloniale proposée par Paul Dislere trouve sa justification dans la conquête et la pacification de cette région dont il fallait s'assurer la maîtrise pour y implanter les structures organisationnelles adaptées à son fonctionnement sur le terreau d'entités traditionnelles souvent fermées à toute pénétration extérieure.

<sup>27</sup>Leroy Beaulieu Paul, ASMP 1902/ Volume 158, p 779, « *De la colonisation chez les peuples modernes* », 1882, p VIII.

## Chapitre 1 : La conquête et la pacification de l'Afrique subsaharienne

L'Afrique au sud du Sahara se compose de cinq grandes zones qui se différencient par leur géographie, leur culture, leur économie bien avant son contact avec le monde extérieur qui a contribué soit à exacerber cette différence ou à l'annihiler. De l'Afrique occidentale aux îles de l'Océan Indien en passant par l'Afrique centrale, orientale et australe, les grands empires et royaumes ont constitué les piliers de l'organisation de chacune de ces zones. Les travaux du « *Bulletin du Comité d'études historiques et scientifiques de l'Afrique occidentale française* » et aux territoires immédiatement voisins du Gouverneur Général Clozel constamment publiés à l'ASMP ont permis de faire la lumière sur la conquête et la pacification de l'Afrique de l'ouest et des zones avoisinantes avec une description précise de l'évolution des colonies et des batailles menées au cours de ces opérations de conquête. Ces conquêtes ont connu des fortunes diverses allant de l'affrontement entre troupes coloniales et combattants autochtones aux conquêtes pacifiques avec une collaboration plus ou moins déterminante des populations locales.

En effet, les peuplements de l'Afrique subsaharienne répondent chacun à des variables propres et un type d'activités caractéristique de ces derniers. Les peuples du littoral forestier bien urbanisé avec une forte densité constituent l'intermédiaire de la traite atlantique. Les zones sahélo-soudanaises hébergent pour la plupart les nomades et font le lien entre la côte et l'intérieur de l'espace subsaharien. Quant aux peuples regroupés autour des grands fleuves, ils animaient les réseaux commerciaux dont les fleuves sont les principales voies de communication.

Ensuite, cet espace était aussi essentiellement marqué par des conflits entre différents peuples dont les expansions des grands empires étaient les principales causes. Ces grands empires ou royaumes ont été les principaux piliers de l'organisation des sous-ensembles de l'Afrique subsaharienne. On peut énumérer l'empire du Ghana (VII<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle), du Mali, de Songhaï, les cités Haoussas, Kanem (XII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle), l'empire du Bénin, Ifé, Oyo et Bornou (XVI<sup>e</sup> siècle). Ces empires constituent de nos jours les fondements des Etats-Nations hérités de la colonisation. Les peuples, selon leur proximité avec les voies de communication, vont tirer avantage des activités commerciales comme cela a été le cas pour les dioulas, qui ont cherché à imposer leur domination sur les autres peuples.

Enfin, une césure apparaît entre les peuples forestiers animistes ou christianisés et les peuples de la savane dont la principale religion est l'islam. Ainsi, se mettent en place des antagonismes nord-sud basés d'une part sur les activités professionnelles et d'autre part sur la religion.

## **11- La conquête de l'Afrique occidentale**

Le Sahara au Nord et la forêt équatoriale au Sud limitent l'Afrique occidentale. Cet espace se subdivise en trois sous-ensembles dont les traits caractéristiques constituent aujourd'hui les éléments distinctifs des peuples du littoral forestier, ceux des zones de la savane et sahélo-soudanaise et ceux des abords des grands fleuves (Niger, Sénégal et Volta).

Dans ses instructions du 22 mai 1898 le Général Gallieni ancien Gouverneur Général de Madagascar stipulait « Rien n'est plus nuisible, en matière de colonisation, que des formules toutes faites, des principes importés, qui le plus souvent puisés dans nos idées d'Europe, ne conviennent ni aux milieux, ni aux situations, ni aux moments auxquels on veut les adapter... L'œuvre de la colonisation ne pourra fournir des fruits féconds et assurés que le jour où la tranquillité règnera<sup>28</sup> ». Cette assertion dont Angoulvant en a fait la dédicace dans son ouvrage « *la pacification de la Côte d'Ivoire 1908-1815 Méthodes et résultats*<sup>29</sup> » et repris dans le Bulletin du Comité d'études historiques et scientifiques de l'Afrique occidentale française montre bien l'intérêt de la conquête et de la pacification de l'Afrique subsaharienne. Chacun des pays qui composent cette zone s'est trouvée confronté au choix dialectique de se soumettre sous le poids de la contrainte ou s'opposer sous le poids de la menace des armes à feu.

### **111- La pacification de la Côte d'Ivoire**

#### **1111- Aspects historiques**

##### **11111- Situation géographique**

La Côte d'Ivoire est limitée au Sud par le Golfe de Guinée, au Nord par la colonie du Haut Sénégal et du Niger, à l'Ouest par la République du Libéria, à l'Est par la colonie de la Côte d'or britannique. Vaste de 312.000 km<sup>2</sup>, elle rassemble des régions géographiques différentes. Avec un climat équatorial, elle présente à beaucoup d'endroits une forêt dense dont le franchissement est le plus souvent difficile. « Ces caractères physiques ont eu une influence très nette sur la pénétration et la pacification du pays. La grande forêt devait constituer

---

<sup>28</sup> Gabriel Angoulvant, *la pacification de la Côte d'Ivoire 1908-1815 méthodes et résultats*, Paris, Emile Larose, Hachette, 1916, p II.

<sup>29</sup> Ibid.

l'obstacle le plus puissant à notre pénétration et être le refuge des dernières résistances<sup>30</sup> ». Cette confession d'Angoulvant dans *«la pacification de la Côte d'Ivoire 1908-1815 Méthodes et résultats»* dénote bien de l'échec des premiers explorateurs à pénétrer l'intérieur du pays. Jadis considéré comme un littoral sauvage, la Côte d'Ivoire a pris en l'espace d'un quart de siècle une importance capitale, en témoigne sa réputation à être le point de départ et d'arrivée des célèbres missions telles que celle de Binger en 1889 lors de son parcours de l'Atlantique au Golf de Guinée en passant par le Soudan. Cette mission périlleuse a enregistré d'immenses pertes en vies humaines car la forêt qui sépare la Côte d'Ivoire au Soudan semblait hostile à une vie humaine.

La création administrative de la colonie est intervenue en 1893 et la pénétration s'est déroulée de cette date en 1908. « Peut-être s'étonnera-t-on que je n'aie point traité de la conquête morale du pays. Celle-ci s'est faite en même temps que la conquête par les armes. Elle se manifestait par la création de marchés, l'ouverture d'écoles et de dispensaires, la construction de routes, l'implantation de nouvelles cultures, le développement des plantations traditionnelles, l'assainissement des villes et villages, une mise en valeur plus intensive de tout le pays, des conseils incessants donnés avec fermeté aux aborigènes afin de les amener peu à peu au bien-être matériel et à une vie morale plus haute et plus complète<sup>31</sup> ». Dans la conquête et la pacification de la Côte d'Ivoire Angoulvant n'a pas occulté le volet moral de cette entreprise, cependant il est loisible de noter avec clarté la tendances guerrières de l'auteur dans sa mission en témoigne cette assertion « je n'ai eu d'autre ambition que de retracer pour tous ceux qui y ont pris une part active, la grande tâche à laquelle, huit ans durant, nous nous sommes donnés tout entiers, de mettre en relief les principes dont je me suis inspirés, les méthodes devenues classiques, que j'ai simplement adaptées à la situation particulière de la Côte d'Ivoire, et appliquées inflexiblement ; de réfuter les sophismes, notamment celui de la « conquête pacifique » par lesquels on a, trop souvent, égaré les esprits et compromis les intérêts de la France coloniale<sup>32</sup> » Bingerville, 15 mars 1916 L. Angoulvant. Cette affirmation à elle seule démontre bien que la conquête pacifique était déjà vouée à l'échec, car les esprits étaient tournés plutôt vers une conquête par la manière forte.

---

<sup>30</sup> Gabriel Angoulvant, *la pacification de la Côte d'Ivoire 1908-1815 méthodes et résultats*, Paris, Emile Larose, Hachette, 1916, p 4.

<sup>31</sup> Ibid, p VIII.

<sup>32</sup> Ibid, p VIII.

### **1112- La conquête pacifique**

L'annexion pacifique ayant précédé la prise de possession de la Côte d'Ivoire a été dans une certaine mesure un échec pour plusieurs raisons. En effet, à la faiblesse des effectifs demandés se greffait des réalités mal connues du Gouvernement militaire. Ce qui s'est traduit par un manque de plan d'occupation méthodique et une carence d'ordre dans les opérations militaires. De plus le manque de permanence dans l'occupation et l'insuffisance des sanctions infligées lors des captures ont fini de démontrer l'inefficacité de la conquête pacifique. Angoulvant dans son ouvrage résumait cette défaillance « L'erreur de la conquête pacifique : elle est improductive, trompeuse, instable, immorale et indélicate<sup>33</sup> ».

A l'analyse de la situation, il est important de souligner la non maîtrise des réalités du terrain par les acteurs de la conquête plutôt qu'à l'inefficacité du procédé, car la connaissance aurait permis une meilleure approche. Néanmoins, face à l'inefficacité de la conquête pacifique il est décidé de changer de méthode et « se résoudre d'avance à l'emploi presque continu de la force<sup>34</sup> ».

### **1113- La manière forte**

La période 1893 à 1908 est caractérisée par une longue série d'opérations militaires pour faire face à la ténacité des indigènes dont la détermination fut sous-estimée. Jules Harmand dans Revue Bleue du 16 au 23 juillet 1910 dont l'extrait a été publié dans « *la pacification de la Côte d'Ivoire 1908-1815 Méthodes et résultats* » a fait cette confession « les pays à population rurale, agricole ou pastorale sont les plus faciles à occuper, mais les plus difficiles à soumettre. La conquête paraît d'abord se faire sans obstacle, mais la guerre qui semble éteinte d'un côté se rallume de l'autre, et l'envahisseur maître seulement du terrain placé sous ses pieds, s'aperçoit qu'il lui faudra déployer, pour venir à bout de la population, beaucoup plus de forces et y consacrer un temps plus long qu'il ne l'aurait calculé. Des indigènes peu nombreux par rapport à l'aire qu'ils habitent, pauvres et médiocrement guerriers, présenteront une opposition tenace, universelle mais insaisissable. La pulvérisation des intérêts les rend diffluent et impalpables. Ils sont comme ces êtres inférieurs que l'on coupe en mille morceaux sans qu'ils cessent de vivre et de se reconstituer<sup>35</sup> ».

---

<sup>33</sup> Gabriel Angoulvant, *la pacification de la Côte d'Ivoire 1908-1815 Méthodes et résultats*, Paris, Emile Larose, Hachette, 1916, p. XI.

<sup>34</sup> Ibid, p. 16

<sup>35</sup> Jules Harmand, *la pacification de la Côte d'Ivoire 1908-1815 Méthodes et résultats*, p. 3, « Revue Bleue », 1910.

Cette série d'opérations militaires a fait naître une haine contre l'occupation coloniale et a conduit à une orientation de la politique indigène avec à la clef des instructions individuelles aux administrateurs. Cette nouvelle politique se voulait ferme et bienveillante au regard de la situation morale de la colonie. « Il faudra modifier complètement la mentalité noire pour nous faire comprendre ; plus d'hésitation sur la politique à suivre ; nous devons pas faire preuve de sensiblerie sans résultat ; la politique indigène doit être bienveillante mais très ferme ; il est à désirer que l'emploi de la force soit évité, mais si celle-ci nous est opposée, nous ne devons pas craindre d'y recourir à notre tour ; la politique indigène ne peut pas être faite exclusivement à l'heure actuelle de sympathie réciproque, notre autorité doit être sur des bases inébranlables ; collaboration des chefs indigènes, suppression des campements et groupements en villages<sup>36</sup> » telle était la teneur des instructions aux administrateurs pour un renouveau de la politique coloniale.

#### **1114- L'organisation administrative**

L'organisation administrative s'est basée sur deux piliers essentiels à savoir les préoccupations politiques dont le cœur de la mise en œuvre fut la réorganisation administrative avec la création d'une part de cercles militaires notamment à Haut-Sassandra, Gouros, Haut-Cavally, d'autre part le passage du Baoulé à l'administration civile.

Les préoccupations économiques se sont focalisées sur le positionnement des Cercles du centre par rapport à la voie ferrée. Ces cercles devaient être à cheval sur les voies ferrées découlant du nouveau tracé de ces voies.

« La solidité de l'œuvre accomplie, m'écrivez-vous, vient d'être démontrée par la tranquillité dont la colonie n'a cessé de bénéficier, depuis le début des hostilités, malgré la mobilisation d'une grande partie du personnel administratif et le départ de presque toutes les troupes d'occupation ; et aussi par l'effort fourni pour le recrutement des troupes noires : en seize mois, treize mille hommes ont été incorporés, dont près de huit mille du Premier Novembre 1915 à la fin Janvier 1916. Paix-Organisation-Richesse, ce sont les trois conditions essentielles du développement de toute colonie<sup>37</sup> » écrivait Gallieni dans la préface de l'ouvrage d'Angoulvant, ce passage fait office d'appréciation d'une mission de conquête et de pacification réussie de la Côte d'Ivoire.

---

<sup>36</sup> L. Angoulvant, *la pacification de la Côte d'Ivoire 1908-1915 Méthodes et résultats*, Paris, Emile Larose, Hachette, 1916, p XII.

<sup>37</sup> Ibid, p IV-V

## **112- Le Sénégal et ses dépendances**

### **1121- Aspects historiques**

La présence française est marquée dès le quatorzième siècle dans le fleuve Sénégal où ils possèdent des établissements, qui sont la propriété de compagnies privées jusqu'en 1758. Ces comptoirs avaient pour activité principale la traite des noirs. A partir 1758 jusqu'en 1779, le Sénégal resta la possession des Anglais. A partir de 1779 la colonie est aux mains des français et gérée par des gouverneurs nommés par le roi. Cependant, en 1809 les Anglais reprirent l'administration du Sénégal pour la rendre définitivement à la France en 1817. A cause du manque de suite dans la direction des affaires, la situation politique et commerciale dans la colonie resta des moins reluisantes jusqu'en 1854. Le témoignage de L. Archinard dans la « *la France coloniale : histoire-géographie-commerce* », présentée en 1888 à l'ASMP attestait «en effet, pendant ces trente-neuf années, trente et un gouverneurs ou chefs intérimaires se succédèrent à la tête de la colonie. Tout fut tenté sans être poursuivi et, par conséquent rien ne fut réalisé durant cette époque<sup>38</sup> », les seuls établissements étant ceux de l'îlot de Gorée, la ville de Saint-Louis, les trois postes de Richard-Toll, Dagana et Bakel sur le Sénégal, et de Sedhiou sur la Casamance. Une nouvelle ère s'est annoncée à la suite des pétitions formulées par les commerçants de Bordeaux et du Sénégal et qui ont conduit à la mise en place d'un programme de réformes et surtout la nomination du commandant du génie Faidherbe comme Gouverneur du Sénégal et dépendances le 16 décembre 1854. Grand connaisseur des questions coloniales il avait la mission de mettre en œuvre les réformes énergiques et délivrer Saint Louis des Maures sur sa rive droite.

### **1122- Les mouvements d'expansion**

Le nouveau Gouverneur s'investit pleinement dans sa mission expansionniste avec plusieurs expéditions réussies. «En quelque saison que ce fût, presque chaque mois, une colonne expéditionnaire, la plupart du temps conduite par le gouverneur, partait de Saint-Louis ou des postes du fleuve<sup>39</sup> », indiquait L. Archinard dans « *la France coloniale : histoire-géographie-commerce* ». Ces expéditions ont connu des fortunes diverses et ont permis de conquérir des régions voisines au Sénégal.

---

<sup>38</sup> L. Archinard, ASMP 1888/ Volume 128, p 648, « *la France coloniale : histoire-géographie-commerce* », p 172, 1888.

<sup>39</sup> Ibid, p 172.

En effet, les Maures malmenés dans toutes les batailles furent chassés du Oualo, du Cayor et du Djolof et se sont résolus à conclure en 1858 des accords avec les français.

Le gouverneur a été confronté à la résistance de El Hadj Omar, originaire du Fouta Sénégalais, revenu de la Mecque et ayant cherché à soulever le Fouta, le Boundou et le Khasso afin d'isoler les postes du fleuve au chef-lieu de la colonie. Sa résistance ayant connu un échec il s'en alla conquérir le royaume de Segou, Kaarta et d'autres régions mandingues.

Le gouverneur étendait sa domination sur la plupart des contrées avoisinant le Sénégal et les zones encore inconnues du Sahara occidental et du Sahara. Avant d'être remplacé Faidherbe initia la mission d'expansion vers l'Est. Au Lieutenant de vaisseau Mage il donne les instructions suivantes : «Votre mission consiste à explorer la ligne qui joint nos établissements du haut Sénégal avec le haut Niger et spécialement avec Bamako, qui paraît le point le plus rapproché en aval duquel le Niger ne présente peut-être plus d'obstacles sérieux à la navigation<sup>40</sup> ».

La campagne sur le Haut Sénégal et le Haut Niger fut confiée au lieutenant-colonel Borgnis Desbordes, de l'artillerie de marine. Après trois campagnes, le lieutenant-colonel parvint à rallier Bamako et conquiert toutes les zones environnantes, malgré la volonté farouche de Samory Touré de se rendre maître de Bamako.

### **1123- Les aspects géographiques**

Les points principaux du Sénégal et ses dépendances se composaient du littoral (Dakar, Gorée, Rufisque), avec Dakar comme point d'importance majeure. L. Archinard le décrivait comme « le seul port sur toute la côte occidentale d'Afrique, du Maroc au cap de Bonne-Espérance, qui mérite vraiment ce nom est de devenir un port de ravitaillement pour tous les navires au long cours faisant route d'Europe vers le sud de l'Afrique ou de l'Amérique ou inversement<sup>41</sup> ».

Les dépendances du Sénégal couvraient les rivières du sud sur la côte française depuis le Cap Blanc jusqu'au Cap vert.

---

<sup>40</sup>L. Archinard, ASMP 1888/ Volume 128, p 648, « *la France coloniale : histoire-géographie-commerce* », 1888.

<sup>41</sup> Ibid

### **113- La Haute Volta**

Déjà en 1890, la présence française est réelle au Sénégal, en Basse-Guinée et à la bordure maritime de la Côte d'Ivoire. Les postes militaires sont parsemés le long de la route du fleuve Sénégal au fleuve Niger, le poste de Bamako quant à lui datait de 1883.

La carte à cette époque présentait les positions suivantes, au nord se trouvait le royaume toucouleur de Nioro, aux mains de Amadou un fils du conquérant El Hadj Omar qui a signé un traité d'amitié et de commerce en 1880, avec Gallieni. Ce traité donnait à la France le monopole du commerce au Soudan. Le royaume de Ségou dirigé par un fils d'El Hadj Omar se trouvait en aval du fleuve Niger et en amont Samory et ses guerriers mandingues. A l'est, le royaume de Sikasso ; au nord de la Côte d'histoire, le royaume de Kong et, plus à l'est, les royaumes mossi. Tous ces royaumes en une dizaine d'années étaient sous la domination française.

En 1896, le capitaine Voulet après avoir parcouru l'Est du royaume mossi notamment Koupela et Tenkodogo pour s'opposer à la pénétration allemande et anglaise venue du Sud se mit avec une autre capitaine du nom de Chanoine et ils reçurent la mission d'établir l'autorité française sur l'empire mossi. Après de dures résistances réprimées dans le sang le pays mossi qui sera plus tard la capitale de la Haute Volta fut conquis.

### **114- La Guinée du Nord**

La Guinée du Nord englobait les Etablissements de la Côte d'Or à savoir Grand Bassam et Assinie assimilée à la Côte d'ivoire actuelle et dont l'étude de la conquête a été menée, et les Etablissements de la Côte des esclaves notamment Porto-Novo, Kotonou, Grand Popo qui fera l'objet d'étude dans cette partie.

### **1141- Aspects historiques**

Le premier établissement français à Porto-Novo remonte à 1865 à la suite d'une entente amicale entre le roi Sodji, souverain du pays et le chef de la division navale française. Il était frontalier à l'est par les établissements anglais de la Côte des esclaves dont le plus important

est Lagos, à l'ouest le Royaume de Dahomey et au nord par des petits Etats dépendants du Dahomey. Le protectorat de Porto- Novo peu prospère fut abandonné deux ans plus tard cependant comme le stipulait Médard Béraud dans « *La France coloniale : histoire-géographie-commerce* », « Il ne renonçait pas pour cela aux droits de la France, qui, dix-huit ans après, reprenait sa mission protectrice dans le pays<sup>42</sup> ». L'installation de la France a été facilitée par les souverains dahoméens qui ont montré toute la sympathie d'accueillir sur leur sol les conquérants. C'est pourquoi Médard Béraud a tenu à le souligner en ces termes « Il est utile d'ajouter que, au cours du premier protectorat, le roi de Dahomey, pour faciliter notre établissement à Porto-Novo, avait spontanément cédé le petit port de Hotonou lui appartenant, seule station pouvant servir de port au territoire du protectorat. Cette cession, faite d'abord sous la forme purement verbale, à l'occasion d'une visite que lui firent à Abomey, en 1864, M. le capitaine de vaisseau Devaux, chef d'état-major de M. le contre-amiral Laffont de Ladébat, et M. Daumas, agent vice-consul de France, a été plus tard confirmée par un traité régulier passé à Whydah, à la date du 19 mai 1868<sup>43</sup> ». A côté de la férocité de certaines populations indigènes à la pénétration française s'oppose une attitude de bienveillance dont ont fait montre certains souverains.

## 1142- Aspects géographiques

Porto- Novo se partage en deux parties, une partie maritime sous forme de presqu'île et une partie continentale sous forme de plateau dont l'inclinaison est orientée vers l'ouest. Le climat est identique à celle des pays de la Côte d'or avec une saison des pluies de mai à novembre. Les mois les plus agréables sont les mois d'aout et septembre.

## 12- L'Ouest Africain

L'Ouest africain ou encore Congo français désignait l'espace territorial compris entre le Congo français et la côte occidentale de l'Afrique. Savorgnon de Brazza fut le principal explorateur de cette zone dont la superficie mesurée en 1885 était de 670 000 km<sup>2</sup> soit 140 000 km<sup>2</sup> de plus que la France. L. Dutreuil De Rhins dans *la France coloniale* magnifiait la grandeur de l'homme à travers cette affirmation « lorsqu'une grande nation n'a pas d'organisation coloniale en rapport avec l'époque et ses besoins, la colonisation devient pour

<sup>42</sup> Médard Béraud, ASMP 1888/ Volume 128, p 648, « *la France coloniale : histoire-géographie-commerce* », p 237, 1888.

<sup>43</sup> Ibid, p 238.

elle en temps de transition le fait de quelques hommes<sup>44</sup> ». Il possédait deux principaux ports dont celui du Congo et du Gabon qui constituaient les deux principaux pays de l'Ouest Africain.

A l'opposé de l'Afrique occidentale, l'Afrique centrale faiblement peuplée et essentiellement forestière s'est organisée autour du fleuve Congo et du lac Tchad. Elle est principalement composée de peuples bantous ayant migrés du Cameroun au 1<sup>er</sup> millénaire vers le sud de l'Afrique.

En effet, la savane domine le nord qui est peuplé principalement de peuples non bantous entre le Nigeria, le Soudan et le Congo. Ces peuples sont constitués des Adamoua, qui sont organisés en principautés vassales, les peuples du bassin de l'Oubangui victimes des razzias esclavagistes des peuples musulmans notamment Kanem-Bornou, Ouaddaï, Darfour et enfin les Zandé qui ont su imposer dès le XVII<sup>e</sup> siècle leur langue et leur organisation.

Ensuite, la région du Golfe de Guinée dont le peuplement principalement bantou se compose des peuples du littoral dont l'organisation sociale est fortement hiérarchisée avec une chefferie coutumière et guerrière. Ce groupe social implanté à Douala se compose des Bamilekées, des Bamounes et des Fangs. La caractéristique principale des Fang du Gabon s'observe par l'égalitarisme dans l'organisation sociale et l'utilisation de moyens rudimentaires pour la pratique culturelle.

Enfin, les pygmées chasseurs-cueilleurs sont les peuples les plus anciens du Congo. Le Royaume du Kongo dont le bassin a fait l'objet d'une notification de libre circulation aux puissances représentées à la Conférence de Berlin (1884-1885), regroupait jadis les deux Etats actuels notamment la République Démocratique du Congo et le Congo-Brazzaville. Le Royaume avait connu son apogée avec la présence des Portugais avec lesquels le Roi entretenait des relations égalitaires.

## **121- Aspects historiques**

Le 9 février 1839 le commandant Bouët-Willamez signa avec le chef Denis, de la rive gauche du Gabon, le premier traité entre la France et les indigènes. Ce traité avait pour objectif d'établir un poste pour empêcher la traite et surtout la prise de possession du port

---

<sup>44</sup> L. Dutreuil De Rhins, ASMP 1888/ Volume 128, p 648, « *la France coloniale : histoire-géographie-commerce* », p 243, 1888.

pour assurer le ravitaillement. La déception du commandant fut grande lorsque qu'il constata que deux ans après la prise de possession définitive du port en 1844 que les fonds votés pour l'établissement de Libreville n'avaient été utilisés et qu'aucun édifice n'avait été construit.

## **122- Les voyages d'exploration de Brazza**

Brazza effectua trois missions successives d'exploration dans l'Ouest Africain en vue de conquérir cette zone.

La première mission d'exploration fut entreprise en 1875. Au cours de ce voyage, qui pourrait être qualifié de prise de contact, il établit des relations avec les populations autochtones qu'il côtoyait et laissait des souvenirs cordiaux et empreints d'humanisme. « Et, en effet, Brazza n'avance pas en explorateur scientifique ordinaire; il n'est pas seulement le pionnier qui, tout en observant le plus qu'il peut sur sa route, la parcourt le plus vite possible sans se soucier de l'impression qu'il laisse là où il ne reviendra plus<sup>45</sup> ».

La seconde mission le conduisit en 1879 sur ses pas avec cette fois l'objectif de compléter ses explorations et fonder deux stations françaises malgré l'action de rivalité de l'Association internationale fondée par le Roi des belges. Hormis la création de Franceville et Brazzaville, l'explorateur « nous rapportait ce traité, dû à une inspiration de génie, qui devait être la sauvegarde de nos intérêts économiques et politiques et l'instrument le plus puissant de notre diplomatie dans la question de l'Ouest africain<sup>46</sup> » selon J.L.Dutreuil De Rhins.

A défaut d'obtenir une cession des territoires par l'Association internationale du Congo, Brazza obtint la ratification d'un traité avec le roi Makoko et une déclaration d'occupation des territoires de l'Ouest Africain jusqu'au parallèle 5 degré 12 minutes.

## **123- Aspects géographiques**

L'Ouest africain se subdivisait en trois zones principales, la zone maritime marécageuse, la zone de terrasses accidentées et le plateau ou bassin central du Congo. Les cours d'eau ont une pente très forte et le paysage est recouvert de forêts vierges. Le climat aux dires des missionnaires est plus clément et auquel il est plus facile de s'adapter.

---

<sup>45</sup> L. Dutreuil De Rhins, ASMP 1888/ Volume 128, p 648, « *la France coloniale : histoire-géographie-commerce* », p 247, 1888.

<sup>46</sup> Ibid, p 249.

## 121- La conquête du Tchad

Dans ses publications de 1926, l'ASMP présentait «La conquête du Tchad<sup>47</sup> » du colonel Meynier. Dans cet ouvrage l'auteur décrit les péripéties de l'armée française aux prises avec le conquérant d'origine soudanaise, Rabah, qui rêvait d'instaurer un califat islamique à cheval sur le Tchad, le Cameroun, le Niger et le Nigéria. Au cours des combats où le chef des troupes françaises Lamy trouva la mort, Rabah fut vaincu le 22 avril 1900.

Cette mission a fait suite à la décision du Ministère des colonies en 1899 pour parachever l'œuvre de colonisation au lendemain de la conférence de Berlin, d'asseoir son assise en Afrique centrale dont les frontières n'étaient pas encore bien délimitées. Le Lac Tchad est désigné comme le point de jonction de trois colonnes : la mission « Foureau-Lamy » qui vient d'Algérie, la mission « Gentil » qui remonte du Congo et la «mission Voulet-Chanoine<sup>48</sup>» qui part de Saint-Louis, au Sénégal, pour traverser le Soudan (Mali) et le Niger. Les trois missions avaient pour objectif une fois au point de jonction de combattre Rabah le maître de Bornou. Les capitaines Voulet et Chanoine après de graves exactions sur les populations ont été neutralisés et remplacés par le Lieutenant Joalland et Meynier adjoint de Klobb assassiné par les deux capitaines qui semble-t-il auraient été atteints d'une démence. La «mission Joalland-Meynier » reprit la marche et finit par défaire Rabah.

L'expédition du tandem Voulet et Chanoine a constitué l'une des taches noires de la conquête coloniale française en Afrique subsaharienne.

## 13- L'Afrique orientale

Cette partie de l'Afrique fut la plus ouverte au monde à cause de son voisinage avec la mer Rouge et l'océan Indien d'où l'influence arabe et asiatique. Elle était connectée à l'Arabie, à la Perse et à l'Extrême-Orient. Elle se subdivise en plusieurs régions.

Tout d'abord, la région de la Corne de l'Afrique peuplée par des nomades et une population à forte mobilité souvent impliquée dans des activités de piraterie. Plus au nord s'établissent les Somalis, peuples éleveurs et nomades arrivés vers les années 1000 du Golfe d'Aden. Au sud

---

<sup>47</sup> Colonel Meynier, *La conquête du Tchad*, Paris, Flammarion, 1923.

<sup>48</sup> Mission Voulet-Chanoine considérée comme l'une des taches noires de la conquête coloniale avec les exactions commises sur les indigènes.

les Khoisane, peuples chasseurs-cueilleurs considérés comme les premiers habitants. A ces deux peuples viendront se joindre les Bantous, les Massaï et les Kikuyus.

Ensuite, la région de l'Afrique des hautes terres ou des Grands Lacs densément peuplée, où se joue l'opposition entre la minorité d'éleveurs Tutsis dont le bétail constitue un symbole de richesse et de domination contre la majorité d'agriculteurs Hutus. A côté des peuples Tutsis et Hutus de la région Ruanda-Urundi, le Buganda était une fédération de plusieurs clans.

Enfin, le monde swahili occupe la côte orientale et est en prise directe avec l'influence arabe et indienne. Ils sont rejoints par les Bantous venus de l'Ouest au VIII et IX siècles. Après la découverte par Vasco de Gama du Cap de Bonne-Espérance en 1498, les ports de l'Afrique orientale constitueront des points d'escales et d'échange pour les Portugais. Ils seront plus tard surplombés par les Hollandais au XVII siècle qui font de la région une zone d'attraction du commerce de l'ivoire et de la traite des esclaves.

### **131- Obock et la baie de Tadjourah**

#### **1311- Aspects historiques**

Obock fut acquis en 1855 et le traité de ratification est intervenu le 11 mars 1862 à Paris. Cette région située dans l'actuel Djibouti présente un relief montagneux qui s'étend jusqu'à la baie de Tadjoura située sur le même territoire dans les environs du Yemen. Obock a un climat sec et présentait une zone désertique en jonction avec l'espace éthiopien. Comme le décrivait Paul Soleillet «Obock n'est qu'un port; mais l'on donne le nom, certainement prétentieux, de ville à Tadjourah, qui n'est que la réunion de quelques habitations construites avec des piquets et des nattes au bord-de la mer<sup>49</sup> » cela pour justifier la seule importance de ville portuaire que représentait cette région.

En outre, Obock se devait d'être la plateforme stratégique et privilégiée pour le commerce et la jonction entre plusieurs destinations au regard des fonctions qui lui sont attribuées comme le stipulait Paul Soleillet «1-Un port de relâche et de ravitaillement entre Suez et la Cochinchine et les autres possessions françaises de l'extrême Orient; 2- Une colonie française; 3-Un centre de commerce maritime; 4- La tête de ligne d'une route commerciale vers

---

<sup>49</sup> Paul Soleillet, ASMP 1888/ Volume 128, p 648, « *la France coloniale : histoire-géographie-commerce* », p 350, 1888.

l'Éthiopie méridionale<sup>50</sup> ». Dans cette optique, l'Abyssinie ou l'Éthiopie actuelle présentait un intérêt réel car elle constituait une forme de débouchés pour l'écoulement des produits français. C'est en cela l'auteur disait « Il peut, avec ses trois millions de populations chrétiennes et civilisées, ses nombreux marchés, Aliemba, Boule-Orké, Djarso, Rogué, etc., en relation avec toute l'Éthiopie jusqu'au Kaffa, actuellement tributaire du Choa, assurer un immense débouché à nos produits manufacturés et nous assurer les productions de son sol riche et fertile ». Etant entendu que le plateau central éthiopien se subdivisait en trois zones avec des productions distinctes et variées. Abyssinie montrait un intérêt particulier pour la France, en cela le rapport verbal sur *La France en Éthiopie* publié en 1887 à l'ASMP disait parlant de l'Éthiopie « Il s'agissait d'ouvrir à notre commerce et à notre influence l'Égypte et les côtes de la mer Rouge ». La France avait bien entendu compris que la collaboration étroite avec l'Éthiopie lui procurait un débouché important pour l'écoulement de ses productions, mais surtout lui permettrait d'avoir de plus grandes assises sur la Mer Rouge.

#### **14- L'Afrique australe**

L'espace de l'Afrique australe se construit autour d'une part des grands fleuves tels que le Zambèze et l'Orange et d'autre part de l'action des migrations entreprises par les Ksosas et les Zoulous au contact des européens.

En effet, l'organisation des peuples de la Savane est basée sur des empires qui sont les principaux réservoirs d'esclaves à destination du Brésil et qui a constitué à partir du XVIII<sup>ème</sup> siècle la principale activité.

Ensuite, la partie est de l'Afrique australe était réservée aux Bantous qui y pratiquaient le commerce de l'or s'appuyant sur de petits Etats dotés chacun d'un zimbabwé (grande maison de pierre) qui faisait office de lieu politique et religieux.

Enfin, les premiers habitants de l'Afrique du Sud furent les Khoisans avant l'arrivée des européens et des Bantous. Ces autochtones se subdivisent en deux groupes à savoir les Sans, qui sont chasseurs-cueilleurs et les Khoi-khoi qui sont des éleveurs. Les Bantous agriculteurs et éleveurs sont chaleureusement accueillis et installés par les Khoisans. Cependant, quelques années plus tard des tensions s'installèrent et conduisirent les Bantous à absorber toute la population khoisane au premier millénaire.

---

<sup>50</sup> Paul Soleillet, ASMP 1888/ Volume 128, p 648, « *la France coloniale : histoire-géographie-commerce* », p 351, 1888.

## 15- Les îles de l'Océan Indien

Les îles de l'Océan Indien tout comme l'Afrique orientale ont été soumises à plusieurs influences dont les plus importantes ont été celles des Arabes, des Indonésiens, des Indiens et des Bantous. Les trois principales îles ont été diversement peuplées. Les Comores ont été peuplés par le monde arabo-swahili, les îles de Maurice et de la Réunion auparavant inhabitées ont été peuplées par les européens accompagnés d'esclaves, les Indonésiens ont peuplés Madagascar.

### 151- Madagascar

#### 1511- Aspects historiques

Les premiers groupes de migrants essentiellement constitués de navigateurs s'installent avant le V<sup>e</sup> siècle et arrivent par vagues successives après un contact avec la côte des Indes, l'Arabie et l'Afrique orientale, d'où ils ont été fortement soumis à l'influence musulmane. «Connue de bonne heure par les Arabes, qui s'y établirent dès le septième siècle, Madagascar fut pour la première fois révélée au monde occidental, sous le nom de « Madeigasear », par Marco Polo, qui en entendit parler par les traitants arabes qui fréquentaient la côte orientale d'Afrique, sans que l'on puisse affirmer que la localité ainsi nommée par lui soit bien celle qui nous occupe. Il nous faut arriver au moment où les Portugais, ayant doublé le cap des Tempêtes, préludent à la conquête de l'Inde, pour trouver des documents précis et certains sur cette grande île<sup>51</sup>». Ainsi disait Gabriel Marcel dans *la France coloniale* à propos de Madagascar. Cette Île dont l'histoire occupe une place importance dans celle de la France serait découverte par les navires portugais en 1506. Dans le zèle de la tentative de conversion de la population indigène par les missionnaires qui s'y sont installés plus tard, ils furent massacrés avec leurs soldats marquant ainsi la fin de la colonisation portugaise.

En 1637 la Compagnie de l'Orient une société colonisatrice obtint du **Roi XIII en 1642** l'autorisation de prendre possession de l'Île mais connut de grave difficulté comme le témoignait J. Poirier dans *La conquête de Madagascar (1895-1896)*<sup>52</sup> « La prise de possession ne se fit pas sans difficulté. Les indigènes tentèrent de refouler nos compatriotes et en massacrèrent un certain nombre. C'est à la suite de son mariage avec la fille d'un chef, Dian

---

<sup>51</sup> Gabriel Marcel, ASMP 1888/ Volume 128, p 648, « la France coloniale : histoire-géographie-commerce », p 294, 1888.

<sup>52</sup> Jules Poirier, ASMP 1902/158, p 136, « *La conquête de Madagascar (1895-1896) : expéditions coloniales françaises* », Paris, Henry Charles-Lavauzelle Editeur militaire, 1902.

Marval, que Pronis réussit à faire admettre ses compatriotes dans l'île<sup>53</sup> ». Cependant, la France renonça plus tard à garder Madagascar suite à l'opposition des indigènes et la dureté des conditions de vie, malgré l'envoi d'une mission en 1791 pour étudier les causes de l'échec de la colonisation. Néanmoins la France garde quelques établissements. En 1811 l'Île devint une possession anglaise, puis en 1818 elle revint définitivement à la France par le traité de Paris, mais l'opposition des populations locales se consolidait comme le relatait J.Poirier « Prenant notre patience voulue pour de la faiblesse, Radama marcha, en 1825, contre le poste français de Fort-Dauphin et en captura sans peine la faible garnison (1 officier et 5 soldats)... Pour en finir avec les tracasseries et ne pas laisser périmer nos droits, le gouvernement de Charles X décida l'expédition de 1829. L'insuffisance des moyens mis en œuvre allait faire manquer le but<sup>54</sup>. »

Les peuples actuels de Madagascar se sont installés au début du XVI<sup>ème</sup> siècle. Ils s'organisent en royaumes avec à leurs têtes des chefs qui réalisent l'unité du royaume et avec l'arrivée des européens d'abord installés sur la côte, ils amorcent la modernisation du Royaume.

### **1512- La conquête de Madagascar**

En sa séance du 26 avril 1902 M. Chuquet présentait à l'ASMP l'ouvrage de Jules Poirier « La conquête de Madagascar 1895-1896 ». Cet ouvrage louait le courage et la ténacité des soldats, mais relevait en même temps toutes les imperfections de la conquête de cette île. Il était bien le document de référence des actions menées par la France sur ce territoire aussi bien sur le plan diplomatique que militaire en témoigne la préface faite par Le Myre De Vilers Député et ancien Résident général « Pendant quatre-vingts années, les diplomatie anglaise et française ont lutté d'influence à Madagascar, et, somme toute, nous avons gagné la partie; aujourd'hui la Grande île nous appartient. Si cette conquête nous a imposé de lourds sacrifices d'hommes et d'argent, les conséquences en ont été désastreuses pour nos rivaux<sup>55</sup> ».

Face à la répétition des incidents contre les forces françaises et l'insoumission des souverains locaux, la France a décidé dans un premier temps un renforcement de son dispositif et a continué à mener les actions diplomatiques en vue d'un règlement pacifique de la crise, et Poirier le rappelait en ces termes « En conséquence, après avoir rappelé au premier ministre

---

<sup>53</sup> Jules Poirier, ASMP 1902/158, p 136, « *La conquête de Madagascar (1895-1896)* », p 27, 1902.

<sup>54</sup> Ibid, p 30.

<sup>55</sup> Ibid, p 9.

les nombreux attentats commis dans ces derniers temps contre la vie et la propriété des étrangers et l'impunité absolue dont les coupables ont bénéficié, grâce à la faiblesse ou à la complicité des autorités locales, vous lui ferez connaître que le gouvernement a décidé de renforcer, dans la proportion qui lui paraîtra convenable, l'effectif du détachement stationné à Tananarive<sup>56</sup> ». Malheureusement, la situation ne s'améliorât outre mesure, malgré les multiples rencontres et discussions diplomatiques. La France finit par opter pour une opération militaire après l'échec de la conférence du 22 octobre 1895 conduite par Le Myre De Vilers. Ainsi, les propositions au plan matériel et humain furent faites en vue de conduire cette opération dont la complexité était connue d'avance. A titre d'exemple le budget global de l'expédition était estimé à soixante-cinq millions de francs et prenait en compte entre autre la solde, la subsistance, l'habillement, la santé et le transport.

Sur le plan de la planification, l'ordre de bataille se constituait avec l'organisation des unités qui allaient intervenir. Comme on pouvait le constater dans *La conquête de Madagascar* « Cet ordre de bataille comportait un effectif de 658 officiers, 14.773 hommes de troupe, 641 chevaux de selle, 6.630 mulets, 54 pièces d'artillerie, 5.040 voitures et 7.715 indigènes. Il convient de joindre à ces effectifs les conducteurs auxiliaires et les porteurs<sup>57</sup> ».

Cependant, cette organisation aussi parfaite soit elle serait confronté à un élément naturel « le climat » et Jules Poirier le traduisait en ces termes « Jusqu'ici nous avons eu cependant à compter avec les expéditions coloniales. Que de tombes prématurément ouvertes pendant les campagnes du Tonkin, de Madagascar (1883-1885), du Dahomey! Et cela parce que nous n'avons jamais voulu comprendre que l'homme n'est pas toujours préparé pour la lutte contre le climat malfaisant<sup>58</sup> ». La rudesse du climat et la mauvaise organisation des porteurs ont été les premiers ennemis du corps expéditionnaire. Le Général Duchesne avant de s'embarquer le 29 mars pour le commandement du corps expéditionnaire reçut les instructions suivantes du Ministre des affaires étrangères Hanotaux « Il est indispensable tout d'abord, disent ces instructions, de bien vous rendre compte du but que nous voulons atteindre. Nous n'avons d'autre intention que d'assurer d'une manière incontestée à Madagascar la situation d'État protecteur qui appartient à la France. Il nous a paru que ce résultat ne pouvait être obtenu que par une action militaire directe au siège de la puissance du gouvernement malgache. C'est

<sup>56</sup> Jules Poirier, ASMP 1902/158, p 136, « La conquête de Madagascar (1895-1896) », p 67, 1902.

<sup>57</sup> Ibid, p 117.

<sup>58</sup> Ibid, p 120.

cette action militaire que vous avez pour mission d'accomplir, en installant une garnison à Tananarive et un détachement à Fianarantsoa<sup>59</sup> ».

Des incohérences furent observées sur le champ de bataille. En plus de la minimisation du facteur climatique, certains détails concernant le soutien logistique ont montré des défaillances qui ont contribué à apporter beaucoup plus de souffrance, malgré la détermination des soldats.

Ce passage tiré de la présentation par Chuquet de l'ouvrage à l'ASMP résumait à lui seul l'état général de préparation et de conduite des opérations sur le terrain « Il regrette que le plan de campagne ait été arrêté à Paris et que les auteurs n'aient tenu nul compte de la santé du militaire, que le commandant en chef, au lieu de prendre dès le début la direction des différents services, ait dû la laisser aux Comités techniques irresponsables. Mais il admire nos troupes qui supportèrent sur la route de Majunga à Andriba des fatigues surhumaines et il félicite de sa fermeté d'âme le général Duchesne qui n'hésita pas à marcher d'Andriba sur Tananarive avec une colonne légère composée de tous les gens valides. Cette marche, dit-il, constitue un fait d'armes autrement brillant que celle de l'Afghanistan<sup>60</sup> ».

Après un engagement d'environ six mois et malgré les aléas climatiques et les actions insurrectionnelles, la pacification pouvait prendre son envol. Lors de la séance de présentation de l'ouvrage un hommage mérité a été rendu à un homme qui a beaucoup contribué à la pacification de l'Île « enfin, Le Myre de Vilers rend hommage au général Gallieni qui sut, en 1896, rétablir la tranquillité avec autant d'habileté que de promptitude et qui s'est montré un administrateur de premier ordre en même temps qu'un entraîneur d'hommes<sup>61</sup> ». Le mérite du général se situait dans sa capacité à assumer son rôle d'administrateur civil et celui de chef militaire. C'est en cela qu'il donnait à la fois des instructions pour les opérations militaires et créait les conditions nécessaires à l'organisation administrative de l'Île, en atteste ses instructions militaires et politiques aux commandants de cercle.

La période de pacification entamée, il fallait mettre en place une organisation administrative étroitement contrôlée par la France. C'est dans ce cadre que le général Gallieni reçut des instructions du Ministre des colonies, « Madagascar est devenue colonie française et le système qui consistait à gouverner l'île en exerçant simplement une action protectrice sur la

---

<sup>59</sup> Jules Poirier, ASMP 1902/158, p 136, « *La conquête de Madagascar (1895-1896)* », p 153, 1902

<sup>60</sup> Jules Poirier, ASMP 1902/158, p 136, « *La conquête de Madagascar (1895-1896) : expéditions coloniales françaises* », Paris, Henry Charles-Lavauzelle Editeur militaire, 1902.

<sup>61</sup> Ibid, p 328

peuplade dominante doit être écarté. L'action de la puissance souveraine doit maintenant se faire sentir directement par l'intermédiaire des chefs de chaque peuplade distincte et il vous appartiendra d'utiliser, au mieux de nos intérêts, l'autorité de ces chefs dans les diverses régions de l'île comprises dans les territoires militaires, en les dirigeant au moyen des résidents français, civils ou militaires<sup>62</sup> ». Ces instructions tirées de *la Conquête de Madagascar* d'une fermeté indéniable résumait bien la vision et les actions à mener dans le cadre de l'organisation administrative de l'île. A cet effet des secteurs militaires dont l'équivalent est le cercle furent créés et administrés par des militaires. « A la tête du cercle est placé un officier, généralement du grade de commandant, et mis dans la position hors cadres; il a sous ses ordres, pour le seconder dans sa tâche administrative, un officier adjoint pour le service des renseignements militaires et politiques et un chancelier civil ou un officier faisant fonctions de chancelier<sup>63</sup> ». Tel était l'organisation administrative mise en place au cours de la pacification.

## 152- Les Îles Comores

Situées à l'entrée du détroit de Mozambique et entre le nord-ouest de Madagascar et la côte orientale de l'Afrique, les Îles Comores se composent de quatre îles, Mayotte ou Mahori, la Grande Comore ou Ngasiya, Njouan, Anjouan ou Johanna et Mahili, la plus petite. Habitées initialement par des populations noires, les Îles Comores ont enregistré l'arrivée de populations arabes venues de la Mer rouge et qui ont chassé les populations autochtones. La presque totalité des îles était sous protectorat français.

La Grande Comores d'accès difficile était démunie de source d'eau d'où la nécessité de disposer de citernes pour le ravitaillement en eau. Quant à Mayotte, son aspect montagneux ne permettait pas un écoulement normal des eaux de pluie et présentait un aspect volcanique qui constituait un obstacle à l'établissement de populations. «Il faut le reconnaître, le séjour de Mayotte est à ce point malsain aux Européens qu'ils n'y peuvent résider plus de deux ans, sans être obligés de venir se retremper en Europe<sup>64</sup> » reconnaissait Gabriel Marcel dans la *France Coloniale*.

En somme, l'Afrique subsaharienne dont l'appellation récente lui confère une homogénéité a pourtant été le théâtre de conquêtes dont les impacts divergent en fonction des méthodes utilisées. Des conquêtes pacifiques à l'utilisation de la manière forte chacun des pays qui la

<sup>62</sup> Jules Poirier, ASMP 1902/158, p 136, « *La conquête de Madagascar (1895-1896)* », p 329-331, 1902

<sup>63</sup> Ibid

<sup>64</sup> Gabriel Marcel, ASMP 1888/ Volume 128, p 648, « *la France coloniale : histoire-géographie-commerce* », p 343-344, 1888

composent a été façonné. L'apothéose de ces conquêtes a été l'organisation politico-administrative de ces pays dont la construction a porté l'empreinte de chaque puissance colonisatrice.

## Chapitre 2 : L'Afrique Occidentale Française (AOF) et l'Afrique Equatoriale Française (AEF)

Le système administratif colonial s'organise de façon différente selon le pays colonisateur. Les deux principaux pouvant être retenus étant le modèle français où l'administration directe était appliquée avec une centralisation, tandis que le modèle britannique plus pragmatique s'appuyait sur une administration indirecte. La taille des possessions des puissances coloniales différait d'une puissance à l'autre d'où la nécessité d'appliquer en fonction des réalités du terrain un système administratif adéquat. Dans son « *rapport sur la colonisation à l'Exposition universelle de 1900* » présenté lors des séances de l'ASMP en 1902 Dislere donnait un tableau des différentes possessions coloniales « Il commence par établir, à l'aide de cartes et de tableaux d'une grande clarté, la situation coloniale au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Les possessions des puissances coloniales d'Europe mesuraient dix-huit millions de kilomètres carrés en 1801 et quarante-sept millions de kilomètres carrés soit deux à trois fois plus en 1900. La France possède à elle seule soit près du quart de ce total (onze millions), c'est-à-dire un empire vingt fois plus grand que la métropole, elle n'est guère dépassée que par l'Angleterre avec ses vingt-sept millions de kilomètres carrés, mais laisse bien loin derrière elle les autres Etats tels que l'Allemagne, la Belgique, la Hollande, et ces pays, bien déchus de leur ancienne splendeur coloniale, le Portugal et l'Espagne<sup>65</sup> ». Ce résumé dépeint à bien des égards la course à l'agrandissement des territoires colonisés. La réalité de cette course aux possessions n'est rien d'autre que le résultat d'une démonstration de puissance exportée en dehors des territoires des puissances coloniales.

L'administration en Afrique noire française s'organise autour d'un gouverneur qui est au sommet, autour de lui gravitent les services publics et au-dessous de lui, la colonie. Le gouverneur transmet les ordres à travers ses représentants ou administrateurs territoriaux en poste dans l'intérieur ou la brousse. Le Gouverneur incarne l'autorité publique, néanmoins il est à noter que les chefs de circonscription ou « broussards » loin d'être seulement des subalternes étaient de véritables relais et avaient un lien étroit avec la population locale. « Par le département, la France accomplirait une émancipation qui éliminerait les dynastes locaux et qui assimilerait les hommes africains en les francisant. A partir du chef-lieu de la circonscription devait rayonner les ordres à la périphérie. Mais ce courant, confronté à la

---

<sup>65</sup> Paul Dislere, « *Rapport sur la Colonisation, au nom du Jury du groupe VII, à l'Exposition universelle de 1900* », ASMP 1902/ Volume 158, p 304.

réalité du terrain méconnue par la métropole a été surclassé par une autre voie expérimentée au Sénégal et qui finalement s'est propagé à toute l'Afrique. Il s'agissait pour l'administrateur de refuser de constituer un îlot de confort, mais un point d'attraction et de rayonnement par son immersion au sein de la population locale<sup>66</sup> ». Ce commentaire tiré de la publication à l'ASMP de 1965 *L'administrateur territorial en Afrique noire française* a montré le rôle assigné à l'administrateur et la vision de la structure administrative des anciennes colonies.

## 21- L'Afrique occidentale

En dehors de la Guinée Bissau, du Cap-Vert, du Togo, du Liberia, l'Afrique occidentale a connu au XIX<sup>ème</sup> siècle une forte présence britannique et française. Après le terrain de l'affrontement militaire, ces deux puissances ont chacune délimité sa zone d'influence. « Gorée, îlot d'une trentaine d'hectares, comptait à peine un millier d'habitants : pour plus de moitié des esclaves et leurs maîtres, des nègres encore ou des mulâtres, beaucoup d'une honorabilité relative, tous, en tous cas, gens de peu. Quant aux dépendances, c'étaient, sur la côte voisine, les postes de Joal, Portudal et Rufisque, puis plus au sud, dans la rivière de Gambie, le petit comptoir d'Albreda. Le peu de valeur de l'ensemble s'était trouvé proclamé au lendemain de la paix de Paris quand les Anglais, qui avaient occupé nos établissements d'Afrique, restituèrent Gorée en gardant le Sénégal<sup>67</sup> », dans une communication de l'ASMP de 1920 *un colonial d'autrefois : le chevalier Mesnager, Gouverneur de Gorée*. A travers ce récit on note bien le jeu de puissance et d'équilibre auquel se sont livrées les puissances coloniales dans la conquête de leur empire. Un rééquilibrage perpétuel avait cours pour éviter de se laisser ravir des territoires.

En effet, l'Afrique occidentale française (AOF) a été mise en place en 1895 à laquelle viendra s'ajouter à partir de 1919 le Togo un territoire sous mandat de la SDN et plus tard de l'ONU. Le décret du 17 octobre 1899 fixe une première organisation administrative des territoires soumis. Les colonies de Guinée, Côte d'Ivoire et Dahomey, sont délimitées. Le Sénégal, le Soudan français (actuel Mali), la Guinée et la Côte d'Ivoire forment à la base l'AOF avec sa capitale à Dakar. Avec le ralliement en 1904 de la Mauritanie, du Niger, de la Haute Volta (actuel Burkina Faso) et du Dahomey (actuel Bénin), l'union définitive est mise en place avec un territoire immense de 4,7 millions de km<sup>2</sup>.

---

<sup>66</sup> ASMP 1965, « *L'administrateur territorial en Afrique noire française* », p 83- 96.

<sup>67</sup> ASMP 1920/ Volume 194, « *Un colonial d'autrefois : le chevalier Mesnager, Gouverneur de Gorée* », p 86-99.

Le premier gouvernement de l'AOF fut nommé Sénégal-Niger et fut le procédé d'expansion sénégalaise vers les savanes du Soudan, qui a engendré la colonie dénommée Haut-Sénégal-Niger, qui à son tour donnera naissance au Soudan français, à la Haute Volta et au Niger. Ce processus s'est poursuivi avec le raccordement des colonies côtières de Guinée, de Cote d'Ivoire et du Dahomey par l'Hinterland Soudanais, l'objectif étant de mettre en communication avec la mer des pays qui en étaient éloignés. L'AOF fut la première structure fédérale en 1904, où cinq colonies ensuite portées à huit mettaient en commun leurs intérêts.

Le système administratif se caractérise par une très forte hiérarchie. La circonscription prend des appellations variées à savoir Cercle, Région, Préfecture. La circonscription est la réunion de cantons et de villages sous l'autorité d'un administrateur, délégué permanent du gouverneur. Elle constitue la base de l'organisation de l'Intérieur africain. La circonscription s'organisait différemment d'un endroit à l'autre. Tantôt elle semble s'emboîter à une province indigène en épousant parfaitement la configuration, tantôt elle rassemble plusieurs de ces provinces. Dans certains cas, elle rassemble des villages qui ont vécu jusque-là en vase clos. Le cas le plus illustratif est celui des confins du Saharien où les tribus nomades se fixaient difficilement. La circonscription d'origine est caractérisée par son allure militaire et l'appellation de grand commandant ou petit commandant par les africains désigne sa taille.

En 1958, à la veille des indépendances l'Afrique occidentale française comptait huit colonies auxquelles il faut ajouter le Togo. Prenant prétexte du manque de développement de la sociologie africaine, le système départemental de la Métropole a été transposé à la colonie. « Par le département, la France accomplirait une émancipation qui éliminerait les dynastes locaux et qui assimilerait les hommes africains en les francisant<sup>68</sup> » selon un passage de la communication de l'Académie des sciences morales et politiques de 1965 dans *L'administrateur territorial en Afrique noire française*. A partir du chef-lieu de la circonscription devait rayonner les ordres à la périphérie. Le « Commandant » était le centre du pouvoir et de l'autorité, dépositaire de la légalité. Mais ce courant, confronté à la réalité du terrain s'est trouvé peu efficace et a été surclassé par une autre voie, expérimentée au Sénégal et qui finalement s'est propagé à toute l'Afrique. « Le Sénégal nomme un député et possède un conseil général élu. Un conseil colonial a remplacé le conseil privé. Il est composé des hauts fonctionnaires et des principaux notables de la colonie. Il assiste le gouverneur dans les mesures à prendre en vue de faire progresser la colonie, dans l'examen des divers marchés proposés par les chefs de service, dans les questions de paix ou de guerre. Les quatre

<sup>68</sup> ASMP 1965, « L'administrateur territorial en Afrique noire française », p 83- 96.

communes du Sénégal, Saint-Louis, Gorée, Dakar et Rufisque, ont des conseils municipaux élus. Sont électeurs au Sénégal tous les individus qui, depuis six mois au moins, habitent l'une des quatre<sup>69</sup> » tel était l'organisation administrative selon L. Archinard mise en place après la pacification. Malgré l'implication des indigènes dans cette architecture administrative, le rôle de l'administrateur restait déterminant. Il s'agissait pour l'administrateur de refuser de constituer un îlot de confort, mais un point d'attraction et de rayonnement par son immersion au sein de la population locale. L'administrateur pour ainsi dire devait épouser les pratiques de ses administrés. Il devait par moment rendre la justice en s'appuyant sur les leaders d'opinion comme cela se fait dans certaines sociétés traditionnelles. Plutôt que d'appliquer des recettes toutes trouvées de la métropole en matière de gestion des ressources humaines, l'administrateur se devait d'impliquer les chefs traditionnels au contrôle et l'exécution de certaines tâches.

La colonisation selon le modèle sénégalais a, pour ainsi dire, repris en sens inverse, de la côte vers le Sahel soudanien, la pratique traditionnelle dont la loi de développement interne des hégémonies soudanaises précoloniales allait du Sahel vers la côte atlantique.

Le même processus se déroulait simultanément en AEF sur l'axe Congo-Tchad. Le gouvernement général accomplissait ainsi une tâche d'organisation territoriale analogue à tous ses pays de ressort, mais surtout donnait au broussard un rôle de représentant du pays et du gouverneur général. Cette implication des indigènes à l'action du colonisateur a connu des fortunes diverses.

## **22- L'Afrique centrale**

La colonisation de l'Afrique centrale a été menée par trois puissances à savoir la Belgique, la France et l'Allemagne. Deux principaux personnages vont s'illustrer dans cette zone de l'Afrique. Le français Pierre Savorgnan de Brazza signe sur la côte gabonaise un traité avec le Roi des Mokoko des tékès et l'explorateur britannique Stanley parvient au Pool Malebo. « A l'exception du Loango où, avec beaucoup de bonne volonté, on pourrait imaginer le territoire divisé en petites principautés, et l'État des Batékés gouverné par Makoko, les tribus et même les villages n'ont pas de liens politiques<sup>70</sup> » J. L. Dutreuil De Rhins. Tout comme en Afrique

---

<sup>69</sup> L. Archinard, ASMP 1888/ Volume 128, p 648, « *la France coloniale : histoire-géographie-commerce* », p 217, 1888.

<sup>70</sup> L. Dutreuil De Rhins, ASMP 1888/ Volume 128, p 648, « *la France coloniale : histoire-géographie-commerce* », p 271, 1888.

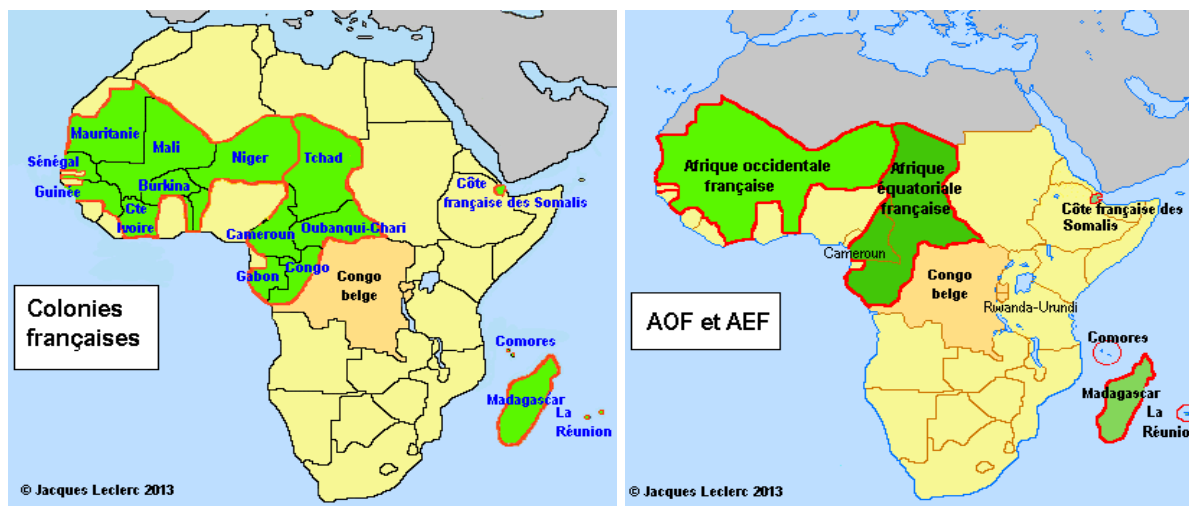
occidentale chaque puissance colonisatrice mettra en place les institutions selon l'administration directe ou indirecte.

En effet, l'Afrique équatoriale française (AEF) instituée entre 1910 et 1958 sur le modèle de l'AOF, s'est appuyée sur l'embryon de la fondation française du Gabon initié en 1842. Elle a été initié par l'explorateur français Pierre Savorgnan de Brazza qui après des négociations avec le Roi des Tékés parvint à obtenir un traité lui permettant d'installer un établissement commercial à Nkuna qui deviendra plus tard la ville de Brazzaville. Avant le décret ministériel des Colonies de 1886 instituant deux territoires, le Congo français et l'Oubangui, administré chacun par un lieutenant-gouverneur aux ordres d'un commissaire général, les possessions françaises de l'Afrique équatoriale étaient jusqu'en 1883 au pouvoir d'un commandement militaire.

En 1910 à la suite de l'AOF, l'AEF (Afrique équatoriale française) voit le jour et regroupe en une fédération les quatre territoires français de l'Afrique équatoriale: le Gabon, le Moyen-Congo (aujourd'hui Congo-Brazzaville), l'Oubangui-Chari (aujourd'hui Centrafrique) et le Tchad. Le Cameroun rejoint l'organisation après sa mise sous mandat français en 1919 et sa mise sous tutelle en 1946.

Ensuite, sous la pression de Nachtigal, l'Allemagne colonise le Cameroun et y instaure deux administrations différentes. Au nord, les Allemands instaurent une administration indirecte et au sud une administration directe. Cependant, la première guerre mondiale avec la défaite allemande conduit les alliés à déposséder l'Allemagne du Cameroun. Ce territoire est partagé entre la France et l'Angleterre sous forme de mandat. Sa partie ouest est rattachée au Nigeria, tandis que la partie française reste hors de l'AEF.

Quant au Congo Belge nom de l'actuelle République démocratique du Congo (RDC), il reste sous l'influence directe du roi Léopold II pendant vingt-quatre ans jusqu'à la fin de l'Etat indépendant du Congo en novembre 1908. Il y instaure un système de protectionnisme en contradiction avec le libre-échange préconisé au cours de la Conférence de Berlin en 1885. Le système d'exploitation colonial y est particulièrement dur.



### 23- L'Afrique orientale

L'Afrique orientale fut dominée par les Allemands et les Britanniques qui trouvèrent avant eux les Portugais et les Omanais. Les principales motivations de la conquête britannique restent le contrôle des sources du Nil et la protection des missionnaires. Ainsi, la Grande Bretagne s'approprie l'Ouganda et le Kenya et l'Allemagne se contente du Tanganyika et du Ruanda-Urundi, territoires qui vont lui échapper après sa défaite à l'issue de la première guerre mondiale.

### 24- L'Afrique australe

Déjà en 1652, la Compagnie hollandaise des Indes s'installe au Cap qui devient le premier lieu d'implantation des Européens. Les Hollandais y créèrent une escale essentiellement habitée par des fonctionnaires, des colons libres agriculteurs, des populations locales les Khoi-khoi. A côté de ces populations allogènes, se trouvaient les Zoulous qui disposaient d'une armée puissante et les Xhosas qui firent vaincus par les européens au terme de près d'un siècle de combat (1779-1878).

En effet, l'arrivée massive des Britanniques au Cap en 1814 a entraîné un départ important des fermiers migrants (Trekboers), qui au cours de leur mouvement affrontèrent les Xhosas en 1840 à la bataille de Blood River. A la suite de cette bataille naquirent deux Etats boers, le Transval en 1852 et l'Etat libre d'Orange en 1854. Plus tard, les Britanniques dans leur élan de création d'une Afrique du Sud puissante vont s'affronter aux Boers. A la fin de cet

affrontement sanglant, Boers et Britanniques vont tomber d'accord pour la création en 1919 de l'Union sud-africaine.

Les autres régions de l'Afrique australe seront sous le joug des Britanniques et des Allemands. Ainsi, la Rhodésie et la Zambie reviennent aux Britanniques et le Tanganyika et la Namibie sont aux mains des Allemands.

Enfin, entre 1914 et 1915 a eu lieu la conquête sud-africaine dont l'administration a été assurée en 1920 par l'Afrique du Sud.

## **25- Les îles de l'Océan Indien**

J. Poirier dans son ouvrage présenté à l'ASMP en 1902 « *la conquête de Madagascar* », fait le tour de la stratégie de colonisation mise en place par le colonisateur. D'abord implanté sur la partie côtière de l'île les colons notamment les Britanniques à travers les missionnaires et les commerçants s'implanteront sur l'île au début du XIX siècle.

Durant le troisième quart du XIXème siècle, l'influence française se fait sentir et aboutit à une expédition militaire en 1895. Cette expédition coûteuse en hommes se conclut néanmoins par l'annexion de l'île en 1896 et ouvre une ère de pacification avec une résistance dirigée par Gallieni jusqu'en 1899.

En somme, le processus de colonisation de l'Afrique subsaharienne a connu des soubresauts qui diffèrent selon les régions. Ces soubresauts se devaient d'être jugulés par l'administrateur au contact de la réalité du terrain par son rôle de fédérateur. De ce rôle surgissent deux difficultés comme le décrit si bien sa communication « *l'administrateur territorial en Afrique noire française* » à l'ASMP en 1965, premièrement la multiplicité des tâches et en second lieu la gestion des comportements des indigènes. Tout d'abord, l'administrateur avait en charge l'accomplissement de toutes les tâches dans la conduite de sa mission. Il était à la fois le juge aux côtés des sages, l'infirmier pour prodiguer des soins, l'instituteur pour enseigner et enfin le collecteur d'impôts. Ensuite, il devait prendre en compte les us et coutumes des populations locales qui vivent de leurs habitudes et avec leurs habitudes. Ce choc civilisationnel pouvant parfois déboucher sur des blocages ou des incompréhensions.

Après un tour d'horizon du processus d'instauration de l'administration coloniale, l'Académie dans la même communication « *L'administrateur territorial en Afrique noire française* » de 1965 énumère les acquis de ce processus.

Tout d'abord, la communication mentionne « le pays africain a pris possession de la circonscription telle que l'administrateur l'avait façonnée et animée<sup>71</sup> ». Il est indéniable que la presque totalité des pays africains ont hérité de l'organisation et du système de l'administration coloniale, ce qui comporte sans doute des avantages, cependant dans certains cas une telle organisation mal comprise et mal appliquée et surtout qui échappe aux réalités, entraîne des dérives. Comment pouvait-on fédérer autour d'organisations communes des populations dont les origines, les cultures et les langues différaient ? C'est à cette tâche immense que se sont attelés les administrateurs coloniaux parfois au mépris des aspirations des peuples autochtones. Ces dérives relèvent des défis auxquels font face de nos jours les pays africains. En exemple la communication cite « L'administration coloniale a pris une tournure lorsque l'économie l'a emportée sur le politique. L'administrateur s'est trouvé transformé en agent de production, en surveillant de travaux forcés contre lequel il a bien souvent protesté ». C'est sans doute ces souvenirs tristes de l'administrateur qui font de lui le bourreau craint de ses administrés.

Ensuite, la communication fait observer « la colonisation loin de balkaniser l'Afrique, avait au contraire essayé de constituer de grands ensembles. Les grands gouverneurs généraux en furent le type. C'est une manière de décoloniser qui a balkanisé l'Afrique<sup>72</sup> ». Ce passage relève bien les efforts qui ont été fait pour constituer de grands ensembles cohérents sur le plan géographique, culturel, social et linguistique. Néanmoins, des imperfections sont à relever quant à la délimitation de certaines frontières, qui à la limite prennent peu en compte la continuité géographique, culturelle, sociale et linguistique, ce qui conduit de nos jours à des conflits frontaliers et surtout à diviser des familles et rend la gestion des frontières difficile.

Enfin, « dans le cadre des organismes économiques régionaux des ensembles cohérents se forment entre pays francophones et anglophones, ce qui paraissait utopique jadis<sup>73</sup> ». Si ces grands ensembles sous régionaux semblent cohérents, c'est justement parce qu'ils épousent les réalités culturelles, sociales et culturelles des peuples qui les forment. Ces peuples ont été arbitrairement opposés par des systèmes administratifs modernes différents, cependant ils gardent un socle traditionnel commun ce qui facilite l'intégration des pays anglophones et francophones.

---

<sup>71</sup> ASMP 1965, « *L'administrateur territorial en Afrique noire française* », p 83- 96.

<sup>72</sup> Ibid

<sup>73</sup> Ibid

Pour terminer la communication laisse entendre que la politique indigène française au début de la colonisation était pro musulmane avec des relations froides avec les missionnaires catholiques qui étaient vus comme des rivaux.

En somme, l'Afrique subsaharienne a été le terreau de l'influence de plusieurs puissances européennes, chacune imposant son modèle et son style. Au contact avec les réalités locales qui aussi diffèrent d'une région à l'autre, le colonisateur a parfois eu recours à la violence, souvent des procédés plus doux tels que l'implication de la chefferie, mais a toujours été confronté à des réticences ou résistances. La gestion de ces résistances a parfois eu d'énormes conséquences et structure la relation avec le pays colonisateur.

## Chapitre 3 : Les évolutions postcoloniales et les indépendances

Les évolutions postcoloniales entamées par la « pacification » par les militaires et poursuivies par la mise en place d'une administration ont connu leur essor après la seconde guerre mondiale avec une volonté affichée des pays africains de s'émanciper, malgré la mise en place par les pays colonisateurs d'une véritable politique de développement et d'assimilation.

Ainsi, s'ouvrait une nouvelle ère avec des luttes souvent meurtrières pour acquérir l'indépendance, malgré un système politico-administratif postcolonial qui s'enracinait, ce qui va affecter aussi bien les pays colonisés que les pays colonisateurs.

### 31- Des indépendances diversifiées

La première guerre mondiale a connu la participation des pays africains aux côtés des alliés et des Allemands. Après la guerre et la défaite de l'Allemagne certaines colonies allemandes telles que le Cameroun, Tanganyika, Namibie, Togo sont sous le contrôle des Britanniques ou des Français. A la deuxième guerre mondiale, l'Afrique prend part activement à la guerre encore une fois aux côtés des alliés. Ce qui conduit à un changement radical avec l'aide publique et les fonds d'investissement, compte tenu de son investissement important au cours de la guerre, parallèlement les pays de l'Afrique au sud du Sahara réclament plus d'autonomie.

En effet, la Conférence de Brazzaville de 1944 conduite par le Général De Gaulle jetait les bases d'une nouvelle relation entre la France et ses colonies. Cette nouvelle relation mettait en place une intégration des députés africains à l'assemblée constituante de 1945, à la mise en place de l'Union française qui devait devenir plus tard l'empire français et enfin à la suppression de l'indigénat et l'arrêt des travaux forcés. Cependant, un débat opposait Léopold Senghor adepte du fédéralisme, à Félix Houphouët Boigny partisan d'une décentralisation de l'AOF sous forme de Territoires d'Outre-Mer (TOM). Au référendum de 1958, les colonies françaises votent oui pour intégrer la Communauté, à l'exception de la Guinée qui vote contre et obtient de facto son indépendance. Les autres pays de la Communauté obtiendront sans heurts leur indépendance, à l'exception de Madagascar qui a enregistré 600 000 morts en 1947.

Quant aux pays sous le contrôle britannique, ils s'intégrèrent directement au sein du Commonwealth, pendant ce temps la Grande Bretagne se désengageait largement de l'Afrique. Ainsi la Grande Bretagne a opté pour l'économie des guerres coûteuses et a mis en place le Commonwealth chargé d'accueillir les jeunes Etats indépendants tout en préservant son influence culturelle et économique. Malgré les réticences du Colonial Office, le cabinet Macmillan accorde dès 1957 aux pays africains l'indépendance conditionnée par la mise en place des régimes parlementaires, la prise en compte des minorités et l'appartenance au Commonwealth. Cependant, au-delà de l'embellie que donne à voir la décolonisation des pays sous le joug britannique avec l'indépendance du Ghana en 1957, se cache la répression au Kenya des Mau-Mau en 1954 qui se battaient depuis 1952 pour se départir de la loi coloniale britannique. Les violences engendrées ont ému la métropole et ont conduit le Premier ministre Macmillan à révoquer son ministre des colonies en faveur d'un autre plus libéral. Le Kenya obtiendra son indépendance bien plus tard en 1963.

Pendant ce temps, les colonies portugaises d'Angola et du Mozambique menaient une guerre pour acquérir leurs indépendances. Cette guerre faisait suite au mythe entretenu par le pays colonisateur selon lequel les pays colonisés étaient considérés comme des Provinces d'Outre-Mer (les îles du Cap vert et de Guinée Bissau) ou des nations portugaises peuplées de colons portugais. La réalité était tout autre avec la déportation des populations dans les mines d'Afrique du Sud. Bien plus tard après l'indépendance de la plupart des pays sous la colonisation française et britannique, les pays sous le joug colonial portugais sortaient de leur torpeur. Ainsi, l'Angola lance son mouvement indépendantiste en 1961 qui aboutit à son indépendance en novembre 1975. Le Mozambique à son tour entama une lutte armée à partir de 1964 qui se solda par son indépendance en juin 1975. Bien avant ces deux jeunes Etats la Guinée Bissau obtint son indépendance en septembre 1974 après de négociations. Tout comme la Guinée Bissau, le Cap vert et Sao Tomé obtinrent leur indépendance en juin 1975.

En somme, le parcours pour les indépendances des pays de l'Afrique subsaharienne a connu plusieurs directions. Des indépendances octroyées à celles négociées en passant par les luttes armées, le chemin des indépendances a été jonché d'embûches, ce qui a sans doute laissé parfois des séquelles. Malgré tous ces avatars, le système politico-administratif postcolonial s'est installé et demeure le lien tangible entre les pays colonisés et les pays colonisateurs.

### 32- Le système politico-administratif postcolonial

La colonisation a marqué l'histoire des pays de l'Afrique subsaharienne en transformant la société africaine. Elle ne peut faire l'objet de jugements objectifs tant positifs ou négatifs. Cependant, il est indéniable qu'elle a marqué l'organisation politico-administrative des pays de l'Afrique au sud du Sahara.

En effet, Paul Dislere dans son ouvrage *Traité de législation coloniale* présenté dans les publications de l'ASMP de 1887 fait une présentation géographique des colonies de la France. Il expose l'histoire de l'établissement des colonies, leur constitution politique, administrative et sociale. C'est un code destiné à mettre fin aux règles disparates mises en place pour régler la vie des colonies, il servira de base pour assoir une administration coloniale basée sur une transposition du système administratif de la Métropole. Sur le plan politique, les pays de l'Afrique subsaharienne ont connu pour la plupart après les indépendances, le système du parti unique. Plus tard sous la contrainte des réformes, ils ont adopté bon gré mal gré le multipartisme condition nécessaire pour bénéficier de l'aide publique et dont l'apport aux budgets nationaux reste indéniable. Dans la publication de l'ASMP de 1964 *Ethique et pratique de la coopération avec les pays en voie de développement*, l'analyse suivante est faite «les nations de l'occident pensent, au contraire, que contrats et droits acquis doivent être durablement respectés. Ce respect leur paraît nécessaire à la poursuite d'œuvres en commun. Aussi considèrent-elles comme spoliation ce que d'autres tiennent comme exercice normal de la souveraineté. Dans le même temps les pays pauvres sous entendent et parfois même proclament qu'ils ont des créances sur les Etats riches, soit parce que ceux-ci, qui ont été des puissances coloniales, ont des torts à réparer, soit simplement parce qu'ils sont riches<sup>74</sup> ».

Ensuite, il est néanmoins très important de mentionner le poids de la chefferie traditionnelle dont le rôle est très souvent déterminant dans la gestion des crises dans les pays de l'Afrique subsaharienne. Comme le mentionnait L. Archinard dans *la France coloniale* Cette chefferie côtoie une administration dont elle est parfois le prolongement ou la courroie de transmission dans les zones rurales. Elle est le plus souvent sollicitée pour faire l'intermédiaire entre les protagonistes et offre ses services de médiation qui sont généralement acceptés par les différents protagonistes. Cette situation a su résister aux réformes de modernité amorcées dans les administrations.

---

<sup>74</sup> ASMP 1964, « *Ethique et pratique de la coopération avec les pays en voie de développement* », p 234-247.

Enfin, à des différences négligeables le système politico-administratif instauré par le colonisateur à défier le temps et reste encore le seul référentiel pour les pays de l'Afrique subsaharienne. Ce modèle quoique présentant des insuffisances, reste pour l'instant à même de garantir un développement aux pays africains.

### **33- Les impacts de la colonisation**

Il est évidemment difficile de dresser un bilan objectif de l'impact de la colonisation. Cet exercice est rendu difficile par la position des acteurs, selon qu'on soit originaire des pays colonisés ou des pays colonisateurs. Cependant, des données tangibles sans appréciation de fond permettent de mesurer l'impact de la colonisation. Ces impacts s'analysent sur deux volets interdépendants. Le premier volet consiste en un regard sous le prisme des pays colonisés et le deuxième volet sur l'angle des pays colonisateurs.

#### **331- Les impacts sur les pays colonisés**

L'étude des impacts sur les pays colonisés se réfère souvent à des termes clés tels que « mission civilisatrice », « pacification », « mise en valeur », « éducation » dont l'analyse permet d'identifier trois axes de mesure à savoir sur le plan des infrastructures, de la géopolitique et de la culture.

Tout d'abord, des progrès ont été réalisés dans le domaine des infrastructures routières et les investissements sociaux. L'ASMP en 1965 lors de sa séance dont la thématique était *La France pourrait-elle continuer sa politique d'aide aux pays en voie de développement* a dans un premier temps défini trois périodes de l'aide au développement avec pour chacune des périodes les finalités de cette aide.

« Pour la période de 1870 à 1939, l'Afrique noire relativement peu développée à cette époque occupe la troisième place derrière l'Algérie et l'Indochine. Elle consiste à élever le niveau de vie, le bien-être social et économique des populations locales, qui s'inscrivent désormais dans un plan de modernisation et d'équipement des territoires<sup>75</sup> ». Ce qui a sans doute permis aux pays africains de disposer d'infrastructures minimales permettant d'amorcer leur

---

<sup>75</sup> ASMP 1963, « *La France pourrait-elle continuer sa politique d'aide aux pays en voie de développement ?* », p 273-297.

développement, cependant il faut noter que l'acquisition de ces infrastructures s'est opérée à des coûts de vie très élevés et leur répartition géographique est très inégalitaire.

« De 1945 à 1958, un esprit nouveau est venu animer les rapports entre la France et ses colonies. La thèse individualiste et libérale a fait place à une nouvelle politique basée sur les besoins des territoires. Cette réorientation a trouvé naissance à la conférence de Brazzaville le 20 janvier 1944<sup>76</sup> ». Cette évolution dans l'aide apportée aux pays colonisés a permis pour les pays dont les dirigeants ont saisi très tôt le sens de la bonne gestion de faire des progrès significatifs.

« L'année 1958 marque un véritable tournant dans l'histoire politique et économique de la France avec ses anciennes colonies<sup>77</sup> ». Elle a été caractérisée par l'entrée en vigueur du Traité de Rome, l'indépendance des pays colonisés, l'entrée de la future notion de coopération. Face à ces changements, la France se devait de faire face à ses nouvelles charges vis-à-vis de l'Etat d'où la nécessité pour elle de signer des accords contractuels avec chaque pays au regard des difficultés auxquelles étaient déjà confrontées les communautés administratives nouvellement créées. Cependant la coopération économique entre pays colonisés et pays colonisateurs a fait l'objet de plusieurs critiques et a parfois été source de cristallisation des relations entre pays. Le passage tiré d'une publication de l'ASMP de 1964 intitulé *Ethique et pratique de la coopération avec les pays en voie de développement* a mis à nu l'état d'esprit dans cette coopération économique « Dans le même temps les pays pauvres sous entendent et parfois même proclament qu'ils ont des créances sur les Etats riches, soit parce que ceux-ci, qui ont été des puissances coloniales, ont des torts à réparer, soit simplement parce qu'ils sont riches. Les pays développés ne sauraient agréer de telles prétentions. Ils estiment le plus souvent, à tort ou à raison, que si l'on faisait les comptes du passé, les dépenses qu'ils ont faites pour équiper leurs colonies les rendraient créanciers plus qu'ils seraient débiteurs, qu'ils sont donc quittes<sup>78</sup> ».

Ensuite, sur le plan géopolitique les frontières tracées à la suite des conquêtes par la colonisation ont certes permis de délimiter les jeunes Etats, cependant elles ont fracturé des peuples qui partageaient les mêmes cultures et la même histoire. Ce qui sans doute constitue un sérieux problème pour le contrôle des frontières. Le cas des conflits frontaliers entre le Burkina Faso ex Haute Volta en a été une parfaite illustration où des populations issues d'une

---

<sup>76</sup> Ibid

<sup>77</sup> Ibid

<sup>78</sup> ASMP 1963, « La France pourrait-elle continuer sa politique d'aide aux pays en voie de développement ? », p 273-297.

même famille se retrouvaient écartelées entre deux pays. Ceci induit une difficulté dans la gestion des frontières avec des habitants qui sont seulement séparés par un mouvement naturel et qui pour des événements sociaux ont besoin de parcourir des kilomètres pour se faire identifier à la frontière et rejoindre dans l'autre pays leurs frères.

Enfin, la colonisation a restructuré la société africaine par un legs culturel colonial. Les sociétés traditionnelles ont été opposées à la société coloniale par l'apport de nouveau goût et de nouveau style. L'éducation à travers l'école coloniale a instauré un système de pensée et de communication propre aux pays colonisateurs. En cela l'ASMP dans sa publication *Enseignement et avenir de la langue française dans les pays d'Afrique noire* de 1965 stipulait «En 1961, l'accession à l'indépendance d'une quinzaine d'Etats africains utilisant la langue française dans les instances internationales, a sensiblement fortifié la position mondiale de notre langue. Depuis lors, la francophonie se renforce chaque jour par le simple jeu du développement d'une scolarisation qui s'effectue exclusivement et principalement en langue française<sup>79</sup> ».

En définitive, l'impact de la colonisation sur les pays colonisés est indéniable, la culture, la géopolitique et les infrastructures s'en sont trouvées modifiées. Qu'en est-il alors des pays colonisateurs ?

### **332- Impacts sur les pays colonisateurs**

L'impact de la colonisation sur les pays colonisateurs est difficile à analyser. Néanmoins, à l'analyse de certains facteurs, il est possible de déceler des éléments d'étude. «La colonisation n'est pas seulement la prise de possessions d'une partie du monde ; c'est aussi la mise en valeur d'un pays moins civilisé par un pays plus civilisé ; c'est enfin l'élévation du niveau moral des populations indigènes<sup>80</sup> » écrivait P. Dislere dans son « *rapport sur la colonisation à l'Exposition universelle de 1900* » présenté lors des séances de l'ASMP de 1902. L'analyse de cette assertion permet de comprendre les objectifs de la colonisation et de mieux appréhender les transformations subies au sein des pays colonisés.

En effet, la colonisation a favorisé un capitalisme marchand ayant profité aux marchands européens, elle a aussi permis des surcoûts sur les matières premières, et en cela Dislere

---

<sup>79</sup> ASMP 1965, «*Enseignement et avenir de la langue française dans les pays d'Afrique noire* », p 172-185.

<sup>80</sup> Paul Dislere, « *Rapport sur la Colonisation, au nom du Jury du groupe VII, à l'Exposition universelle de 1900* », ASMP 1902/ Volume 158, p 304

préconisait la division en « trois classes, qui envisageaient la colonisation sous le triple aspect intellectuel, industriel et commercial<sup>81</sup> ». Au-delà des visées mercantilistes de la colonisation, il faut tout de même prendre en considération le caractère humanitaire que proposaient les ténors de la politique coloniale. C'est en cela que Dislere disait « Nous n'exploitons pas nos colonies, nous les mettons en valeur; le procédé est peut-être plus long, moins brillant ; il ne prête pas à la constitution de fortunes rapides, créées au détriment des régions qui en sont la source. Les pays que nous colonisons deviennent plus riches, leurs habitants montent d'un degré vers la civilisation. Comme je l'ai dit dans mon Introduction générale : nulle part on ne meurt de faim dans nos colonies<sup>82</sup>.» Il faut faire remarquer l'apport des colonies en troupes dans les deux guerres mondiales. Ce soutien a permis de tisser des liens de « sang » que beaucoup d'observateurs n'hésitent pas à qualifier de caution pour un appui inconditionnel des pays colonisateurs. Ce n'est pas le point de vue développé dans *Ethique et pratique de la coopération avec les pays en voie de développement*, un thème débattu à l'ASMP en 1964 « La coopération doit s'orienter vers les pays qui ont répondu à deux reprises au secours pour défendre la France. La coopération ne doit pas être très oppressive, sans s'immiscer dans les affaires intérieures des pays, à l'inverse les pays bénéficiaires devraient avoir de l'égard pour la France<sup>83</sup> ». Cependant, certaines indépendances dont le dénouement s'est fait dans la violence entraîne des repentances, des remords et des mauvaises consciences.

Enfin, l'expansion de la culture et surtout de la langue du colonisateur qui fait l'objet d'étude dans les parties suivantes, constitue des formes de rayonnement et de cohésion entre pays partageant la même histoire coloniale, ce qui renforce le poids politique dans les instances internationales des pays colonisateurs.

### **33- Enseignement et avenir de la langue française en Afrique subsaharienne**

L'ASMP dans sa publication de 1965 a débattu de la thématique *Enseignement et avenir de la langue française dans les pays d'Afrique noire*. Après avoir reconnu que la position de la France se trouve confortée à travers l'usage du français par les pays africains dans les instances internationales, l'ASMP a fait le tour des pays partageant la langue française. Des points de satisfaction ont été soulevés.

---

<sup>81</sup> Ibid

<sup>82</sup> Ibid

<sup>83</sup> ASMP 1964, « *Ethique et pratique de la coopération avec les pays en voie de développement* », p 234-247.

Tout d'abord, selon l'ASMP « L'assimilation des élites avec lesquelles nous sommes en contact, jointe au sentiment spontané que chacun de nous éprouve de la valeur singulière de la langue et de la culture qui sont les nôtres, nous incite à considérer déjà comme une réalité cette Afrique d'expression française<sup>84</sup>. »

Ensuite, « Selon la lettre des constitutions le français est partout langue officielle, presque partout langue nationale. Les Conventions intervenues entre ces pays et la France font référence à « la solidarité morale et spirituelle des nations d'expression française<sup>85</sup> ». Tous les Etats reconnaissent la langue française et l'enseignement de type français comme « l'instrument de leur développement culturel, politique, économique et social<sup>86</sup> ». La francophonie qui regroupe les pays ayant le français en partage jouit d'une notoriété et compte parmi les grandes organisations mondiales.

Néanmoins des problèmes subsistent et l'ASMP l'a fait remarquer « Cependant, il y a des nuances à prendre en considérations. Tout d'abord, on peut noter le cas des Etats qui associent la langue locale à la langue française notamment la République Centrafricaine où le Sango côtoie le français. Ensuite, les Etats qui ont opté pour le bilinguisme officiel, tels que le franco-arabe en Mauritanie, le franco-malgache à Madagascar et le franco-anglais au Cameroun avec la réunification du pays. La deuxième nuance est celle du taux très bas des personnes s'exprimant en français. Le constat est qu'en dehors de ceux en contact avec le colonisateur notamment les tirailleurs, les commerçants, les domestiques et ceux ayant passés par l'école le reste de la population ne parle pas le français. L'école est d'autant plus frappée par la dégradation du niveau de l'enseignement et la déperdition scolaire<sup>87</sup>. »

En somme, le partage de la culture linguistique constitue un moyen de solidarité entre pays colonisés et pays colonisateurs, aussi bien les pays colonisés sont appuyés pour faire entendre leurs voix, aussi bien les puissances colonisatrices comptent sur le soutien des anciennes colonies pour leur assise politique sur le plan international.

---

<sup>84</sup> ASMP 1965, « Enseignement et avenir de la langue française dans les pays d'Afrique noire », p 172-185.

<sup>85</sup> Ibid

<sup>86</sup> Ibid

<sup>87</sup> ASMP 1965, « Enseignement et avenir de la langue française dans les pays d'Afrique noire », p 172-185

## **2ème Partie : L'évolution socio- culturelle de l'Afrique subsaharienne**

Les sociétés africaines disposaient chacune d'une organisation au sein de laquelle chaque individu trouvait l'ensemble des réseaux sociaux dont il a besoin pour vivre et interagir avec la communauté. Chaque société se caractérisait par une culture qui la distinguait des autres. Cette culture est fondée sur des croyances, une organisation sociale, des convictions religieuses et philosophiques qui structuraient ses membres et constituait le terreau d'héritage collectif à la source de laquelle s'abreuyaient les générations suivantes dont la mission était de la retransmettre dans tous ses aspects à leurs successeurs. Cet ensemble culturel distinguait les sociétés tout en faisant ressortir les caractéristiques principales de chaque bloc culturel dont les membres sont conscients et veillaient à sa pérennisation. Néanmoins, des similitudes apparaissaient au sein de grands ensembles et ont donné lieu à des regroupements selon de vastes unités dont le dénominateur commun pouvait se définir par la technique de production de biens matériels.

Ainsi, les sociétés africaines précoloniales présentaient des caractéristiques à la fois communes et divergentes dont les principales religions modernes, que sont le christianisme et l'islam ont contribué à façonner et ont parfois été vecteur de la conquête de cet espace. Le fondement des structures sociétales et religieuses s'est trouvé fondamentalement ébranlé faisant place à des croyances nouvelles dont l'acceptation n'a pas toujours été aisée. Dans *Enquête coloniale dans l'Afrique française occidentale et équatoriale sur l'organisation de la famille indigène, les fiançailles et le mariage* par le baron Joseph du Teil, avec une préface de Mgr Le Roy présenté à la séance du 9 juillet 1930 à l'ASMP, l'auteur faisait le constat que « le premier contact de la civilisation européenne avec les populations de culture inférieure a généralement pour effet d'amener, par divers abus, la dissolution de la famille indigène au grand détriment des intérêts moraux et matériels de la colonie. Notre but, en prenant l'initiative de cette enquête, est d'essayer de nous renseigner pour, si possible, apporter quelques remèdes aux abus constatés<sup>88</sup> ». Il est clairement établi que les sociétés africaines dont les caractéristiques présentaient souvent des similitudes, ont pour la plus part subi des transformations, sinon ont tout simplement disparu. « Vous ne manquerez pas également d'affirmer notre intention de respecter les lois, les croyances, les usages, les mœurs des indigènes et de ne pas toucher à leur statut personnel<sup>89</sup> », pouvait-on lire dans les instructions du Ministre des colonies à Laroche nommé gouverneur à Madagascar, et mentionnées dans *la conquête de Madagascar*. Ces instructions destinées à la Reine de la Grande Île, visait à lui

<sup>88</sup> Baron Joseph du Teil, « *Enquête coloniale dans l'Afrique française occidentale et équatoriale sur l'organisation de la famille indigène, les fiançailles et le mariage* », ASMP 1931/ Volume 215, p 367.

<sup>89</sup> Jules Poirier, ASMP 1902/158, p 136, « *La conquête de Madagascar (1895-1896)* », p 329-331, 1902

donner des garanties pour le respect par la France des us et coutumes de son royaume, ce qui contraste un tant soit peu avec les propos de Mgr Leroy et pourrait être compris comme une réévaluation de la position française vis-à-vis de la culture des indigènes.

## Chapitre 1 : Les caractéristiques des sociétés africaines précoloniales

Les sociétés de l'Afrique précoloniale étaient essentiellement caractérisées par une descendance patrilinéaire ou matrilinéaire et réparties de façon très inégale des zones désertiques aux forêts denses. Elles essayaient de dompter leur environnement qui leur était très hostile par des moyens techniques rudimentaires.

L'organisation primaire des sociétés africaines était patriarcale c'est-à-dire un rassemblement des groupes sociaux autour d'un patronyme commun qui constitue le plus souvent le levier de la réalisation socio-économique. L'ethnie est formée par le regroupement de plusieurs clans qui ont en partage une même langue. Autour de l'ethnie se structurait déjà un embryon culturel communautaire et de destin. Comme le dit Mgr Le Roy, archevêque de Carie, ancien vicaire apostolique du Gabon, dans une émouvante préface de l'ouvrage du baron Joseph du Teil « la pénétration européenne en Afrique a désorganisé la famille indigène, et l'absence de base morale à notre colonisation pendant trop longtemps a produit de déplorables résultats<sup>90</sup> ». Néanmoins, il est intéressant de signaler que certains peuples ont su conserver les croyances et leur culture malgré les chocs subis par le contact avec le monde extérieur. L'étude ethnologique et anthropologique des sociétés africaines a été un élément important ayant permis une meilleure pénétration des pays colonisateurs. Il s'agissait de comprendre les caractéristiques, les besoins et surtout les valeurs des indigènes.

### 1. L'Afrique occidentale

L'Afrique occidentale regroupait une mosaïque de peuples dont les traits de caractères sont largement partagés au sein des mêmes espaces géographiques. Dans le Rapport de Dislere sur la colonisation à l'exposition universelle de 1900 présenté à l'ASMP en 1902, il fait une description des indigènes notamment sénégalais, dahoméens, malgaches ayant pris part à l'exposition.

---

<sup>90</sup> Baron Joseph du Teil, « Enquête coloniale dans l'Afrique française occidentale et équatoriale sur l'organisation de la famille indigène, les fiançailles et le mariage », ASMP 1931/ Volume 215, p 367.

## 11- Sénégal et ses dépendances

### 111- Les races et ethnies

Plusieurs races et ethnies ont peuplé le Sénégal et ses dépendances. On pouvait énumérer la race blanche composée des arabes et des berbères, la race arabe, la race peuhle, la race noire, la race mandingue, la race ouolof-sérère.

En effet, selon l'histoire, la race berbère serait la première race blanche à peupler l'Afrique septentrionale, elle aurait fondé Zénega d'où tire le Sénégal son nom. Constituée de la secte Almoravides, elle menait la guerre sainte le long du fleuve Sénégal et Niger en convertissant ou en refoulant les noirs considérés comme fétichiste vers le sud.

Les arabes ont succédé aux berbères, après les avoir vaincu ils s'unirent à eux. De nos jours, de la Mer Méditerranée jusqu'à l'Afrique noire, les deux races sont proportionnellement représentées dans tout leur espace.

Ensuite, la race peuhle dont les traits physiques présentaient de fortes ressemblances avec les peuples anciennement installés en Egypte pendant ses années de gloire, sont les premiers parmi les noirs à se convertir à l'islam.

A côté, il y a la race mandingue composée des Bambaras, des Malinkés et des Soninkés qui présentaient les traits caractéristiques des noirs et souvent guerriers pour les deux premiers en fonction de leur origine géographique, et commerçants pour le dernier.

Enfin, la race Ouolof-sérère habitait le Sénégal, la Falémé et la Gambie et a été très en contact avec les colonisateurs. L. Archinard dans *la France coloniale* disait « ce sont les noirs auxquels nous avons eu à faire tout d'abord; ce sont aussi ceux qui se sont le mieux assimilés à nous, si bien que bon nombre d'entre eux, répudiant toute idée de race, se disent avec complaisance « enfants de Saint-Louis<sup>91</sup> » ».

Dislere dans son rapport sur l'exposition universelle de 1900 disait des sénégalais « ces noirs sont grands, souples, bien découplés; le contact fréquent et d'ancienne date avec les Européens leur a retiré toute espèce de sauvagerie et, tout en restant de parfaits musulmans un

---

<sup>91</sup> Paul Dislere, « Rapport sur la Colonisation, au nom du Jury du groupe VII, à l'Exposition universelle de 1900 », ASMP 1902/ Volume 158, p 304.

peu trop amateurs de fétiches , ils comprennent très bien notre civilisation et cherchent assez volontiers à se l'assimiler<sup>92</sup>». Ils sont considérés par beaucoup d'européens comme les plus attrayants par leur présentation physique et surtout la distinction d'emblée des autres peuples. « Les Sénégalais ont suivi régulièrement, tous les jours, leur cours de français et plusieurs d'entre eux parlent maintenant couramment<sup>93</sup>». En Afrique occidentale, la vue de l'esprit a donné au Sénégal le centre de rayonnement de la culture occidentale. Leur collaboration dès les premières heures de la colonisation a permis aux populations de s'enraciner très tôt dans la culture européenne, l'anecdote ferait de Dakar la capitale de l'Afrique occidentale. L. Archinard disait à propos des Ouolof « s'ils ont quelques défauts, ils ont bon nombre de précieuses qualités. C'est parmi eux que nous recrutons principalement nos ouvriers et, façonnés par les Européens, ils sont bons maçons, charpentiers, menuisiers, forgerons, mécaniciens même<sup>94</sup> ». Leurs qualités ont permis de faire d'eux des ouvriers dont les services et le soutien aux colonisateurs étaient nécessaires. Leur apport sur le plan militaire était d'autant plus remarquable que l'auteur le qualifiait en ces termes « s'ils perdent leur sauvagerie, ils acquièrent le courage de l'homme intelligent, et, en maintes circonstances, ils ont rendu de bons services au point de vue militaire, quand les faibles effectifs des garnisons ou des colonnes obligeaient à nous adresser à eux<sup>95</sup> ».

## 112- Organisation sociale et culturelle

Les populations indigènes du Sénégal et dépendances avaient une organisation hiérarchisée avec une sorte de répartition du travail au sein du groupe. Les castes comprenaient les hommes libres et les esclaves appelés captifs. Les métiers d'agriculteurs, de guerriers, de pasteurs, d'ouvriers, de chasseurs ou pêcheurs étaient indifféremment exercés par les hommes libres et les captifs d'une part, et d'autre part par tout individu voulant s'y adonner. Cependant, ceux de griots et de forgerons étaient réservés à une communauté provenant de la même descendance. Ils détiendraient selon la légende des pouvoirs mystiques et seraient en relation avec les esprits, ce qui faisait d'eux des hommes craints et surtout moins admirés. A leur mort, ils ne sont pas enterrés dans les cimetières communs. « Le noir est industriel et fait à peu près lui-même tout ce dont il a besoin<sup>96</sup> » disait L. Archinard. C'était juste mettre en exergue la polyvalence de ces indigènes qui exerçaient à la fois plusieurs activités. C'est

<sup>92</sup> Ibid

<sup>93</sup> Ibid

<sup>94</sup> L. Archinard, ASMP 1888/ Volume 128, p 648, « *la France coloniale : histoire-géographie-commerce* », p 196, 1888.

<sup>95</sup> Ibid, p 197.

<sup>96</sup> Ibid, p 199.

encore le cas de nos jours où dans les campagnes, les populations pour s'abriter construisent leurs propres cases, cultivent leurs champs pour se nourrir, élèvent leurs troupeaux pour les vendre ou assurer les dots et parfois assurent à la place des pouvoirs régaliens la sécurité de leurs villages. «Pour un individu ainsi occupé, on conçoit quelle bonne aubaine est l'occasion de discuter, de palabrer, et on comprend que les décisions ne se prennent pas vite<sup>97</sup> » selon L. Archinard.

Les chasseurs chez les Bambaras et les Malinkés étaient reconnaissables par leurs accoutrements en peau d'animaux. Ils organisaient de grandes battues très souvent fructueuses.

Les guerriers se retrouvaient dans toutes les tribus noires, cependant des illustres familles guerrières ou des mercenaires à la solde des grands princes étaient connus pour faire de la guerre leur activité principale à cause des butins qu'ils amassaient lors de leurs opérations.

Quant aux esclaves, ils provenaient de deux horizons. Les esclaves de case, qui sont né dans la maison de leurs maîtres et les esclaves de trafic, capturés lors des batailles et considérés comme butin de guerre. Les premiers étaient soumis à leurs maîtres pour toujours et se complaisaient à rester dans cette situation. «En supprimant la traite des noirs, nous n'avons aucunement supprimé l'esclavage, mais seulement abaissé sur place la valeur de l'esclave pour lequel le propriétaire a moins de débouchés. Dans le Dahomey et quelques pays de l'Afrique équatoriale, la vie de l'esclave ayant moins de valeur, on en fait meilleur marché, et les jeux sanglants des exécutions n'ont pu qu'augmenter de nombre. Dans le Soudan, éloigné de la côte, la situation n'a pas dû se modifier beaucoup<sup>98</sup> » disait Archinard dans la France coloniale. Cette assertion d'une autre époque interpelle curieusement de nos jours avec le phénomène qui perdure dans certaines tribus africaines. Il est fort malheureusement à noter la survivance du phénomène de l'esclavage dans certains pays de l'Afrique de l'ouest, où des populations sont assujetties à d'autres. Cette situation n'est pas sans conséquence sur l'organisation de l'Etat et la cohésion au sein des populations.

La famille a toujours représenté pour les peuples du Sénégal une source importante de cohésion et de partage. Elle constituait la cellule de base de l'ethnie autour de laquelle l'ensemble des rites et coutumes sont enseignées. Cette croyance à ces rites et coutumes

---

<sup>97</sup> L. Archinard, ASMP 1888/ Volume 128, p 648, « *la France coloniale : histoire-géographie-commerce* », p 199, 1888.

<sup>98</sup> Ibid, p 204.

constituait le socle du vouloir vivre ensemble de la famille, car quiconque transgressait les règles se voyait infliger une sanction. C'est pourquoi, le point de vue de Archinard n'est pas totalement partagé lorsqu'il écrit « dans une société aussi peu homogène que celle des noirs, où chaque village semble vivre à peu près indépendant de tout ce qui l'entoure, où, de plus, il n'existe aucune loi, aucun document écrit, les coutumes, les croyances doivent varier et varient à l'infini. Il serait difficile de parler d'une façon générale, car tel fait qu'on a vu est souvent en contradiction évidente avec tel autre fait qu'on a vu également<sup>99</sup> ». Certes, la société africaine n'était pas homogène d'où la variété des croyances et coutumes, cependant il est primordial de se rendre compte qu'en matière de croyances et de coutumes, c'est avant tout une histoire psychologique, par conséquent, il était primordial de prendre en considération ce facteur. Les rites funéraires s'accompagnaient toujours de cérémonies dont l'importance dépendait de la place qu'occupait le défunt au sein de la communauté. Ces rites étaient d'autant prises au sérieux qu'elles étaient considérées comme la façon de permettre au défunt de bénéficier d'un repos éternel pacifique et en retour pourrait intercéder en faveur de ceux restés sur terre.

Le Sénégal et ses dépendances étaient socialement et culturellement organisés en castes avec des métiers exercés indifféremment selon les origines des populations, en dehors de ceux de griots et de forgerons réservés à une catégorie particulière et sur la base d'appartenance à un ancêtre commun. Le colonisateur s'est appuyé sur cette organisation pour mettre en place un embryon de structures administratives.

### 113- Organisation administrative

Les pays qui composaient le Sénégal et ses dépendances étaient classés en trois catégories distinctes en fonction du système de gestion qui y était appliqué. Ainsi on distinguait :

- Les communes de plein exercice à savoir Saint-Louis, Dakar, Rufisque, avec les banlieues, et Gorée où l'autorité de l'administration coloniale s'exerçait pleinement avec une presque neutralisation des pouvoirs des chefs locaux.
- Les pays annexés se sont « les territoires qui entourent nos postes sont pays annexés « dans la limite de la portée du canon », disent les traités<sup>100</sup> » selon Archinard dans *la France coloniale*. Ces pays étaient composés des Oualo, de Dimar, de n'Goye, de n'Guick (partie du

<sup>99</sup> L. Archinard, ASMP 1888/ Volume 128, p 648, « *la France coloniale : histoire-géographie-commerce* », p 210, 1888.

<sup>100</sup> Ibid, p 215.

Cayor). Dans ces pays, les indigènes conservaient leurs lois et leurs coutumes, par contre les rois ont été mis à l'écart et leurs pouvoirs transférés au gouverneur qui percevait l'impôt et nommait les chefs de canton.

- Les pays protégés, tels que le Lao, le Toro, le Khasso. Ces pays ont conservé leur autonomie et leurs anciens chefs, cependant ils devaient avoir l'aval de l'autorité française et aucun impôt n'était perçu dans ces pays.

Sur le plan militaire, des troupes d'infanterie et de marine étaient envoyées de la métropole. Ces troupes étaient appuyées par des spahis constitués en partie d'indigènes et des unités constituées de tirailleurs sénégalais recrutés parmi les noirs du Sénégal et les pays voisins. Toutes ces troupes étaient aux ordres des officiers, des sous-officiers et des caporaux de l'infanterie de marine et des indigènes.

Enfin, sur le plan judiciaire la magistrature coloniale dont les magistrats étaient nommés par le Ministre de la marine avaient la possibilité de servir dans toutes les possessions. En appui à cette magistrature siégeait le tribunal musulman chargé de gérer les litiges de succession et de mariage en accord avec la loi coranique. Dans les pays annexés, la justice est rendue selon les lois et les coutumes par les chefs de canton et de villages, cependant le jugement des crimes était du ressort de la magistrature coloniale.

Sur le plan financier, avant la généralisation de la monnaie française les échanges se pratiquaient par troc entre les marchandises et les produits du sol, les commerçants mettant à disposition des produits manufacturés à la disposition des indigènes en échange des produits céréaliers et vivriers provenant des champs des populations locales.

L'instruction publique quant à elle s'organisait autour d'écoles dispensant une instruction secondaire spécialisée, une instruction primaire et une instruction enfantine. Un soin particulier était accordé aux enfants des chefs locaux comme le soulignait Archinard «une école dite des otages, fondée autrefois par le gouverneur Faidherbe, réunissait les fils des chefs et des notables des divers pays en relation avec nous, protégés ou annexés. C'était un moyen efficace de répandre au loin notre influence, et il est à regretter que des mesures d'économie aient fait supprimer cette école depuis 1870<sup>101</sup> ». Comme indiqué, ce système avait pour but de former une élite qui faciliterait l'application de la politique coloniale. Dans

---

<sup>101</sup> L. Archinard, ASMP 1888/ Volume 128, p 648, « la France coloniale : histoire-géographie-commerce », p 220, 1888.

la plus part des cas, l'enseignement était assuré par les commandants de postes assistés de sous-officiers et d'interprètes qui enseignaient le français.

Sur le plan politique, le conseil privé a fait place au conseil colonial composé essentiellement de hauts fonctionnaires et de notables dont la mission est d'assister le gouverneur dans la gestion de la colonie aussi bien dans les affaires de service courant que dans la guerre.

L'organisation sociale et administrative du Sénégal et ses dépendances constituait le modèle type qui a été répandue dans toutes les colonies de la France.

## **12- La Guinée du Nord**

La Guinée du Nord regroupait les Etablissements de la côte d'Or et les Etablissements de la côte des esclaves. Ces deux établissements de fonctions différentes étaient habités par des peuples aux caractéristiques plus ou moins proches. A l'inverse des sociétés du Sénégal et ses dépendances dont les traits étaient plutôt sahéliens, les peuples des Etablissements présentaient des caractéristiques de type côtier au regard de leur position géographique.

### **121- Les peuples des Etablissements de la Côte d'or : Grand Bassam, Assinie**

#### **1211- Organisation sociale et culturelle**

Grand Bassam et Assinie situés dans l'actuelle Côte d'Ivoire étaient les deux principales régions des Etablissements de la Côte d'Or. Contrairement aux populations du Sénégal et ses dépendances, les peuples des Etablissements de la côte d'or notamment ceux d'Assinie ne comportaient pas de castes de guerriers et étaient orientés vers les activités de pêche, d'orpaillage et de fabrication d'huile de palme.

Sur le plan religieux, le fétichisme occupait une place primordiale à telle enseigne que chaque famille disposait d'un fétiche qu'elle adorait par des sacrifices, en retour le fétiche lui garantissait la quiétude et la protégeait des mauvais sorts. C'est pourquoi A. Bretignère dans *la France coloniale* soulignait «tout phénomène inexpliqué est fétiche, et nécessite un culte

particulier. Chaque famille a aussi son fétiche qui veille sur elle et sur les propriétés, et qui en échange réclame quelques menues offrandes, telles que des poulets et des œufs<sup>102</sup> ».

Les peuples de Grand Bassam quant à eux étaient multiethniques et se menaient des guerres intestines sans grands désastres excepté le blocage de quelques factoreries du littoral. Sur le plan de l'organisation de la société, chaque grand village était indépendant et dirigé par l'homme le plus riche qui en fonction de sa puissance pouvait mettre sous sa coupe tous les villages environnants, toutes fois il n'existait pas de chefs dont les capacités pouvaient autoriser de façon permanente une mise sous coupe de tous les villages. C'est dire donc que l'oligarchie avait cours dans le pays de Grand Bassam.

A l'inverse, en pays Assinie une toute autre situation prévalait avec la monarchie dirigée par le roi Amatifou qui a signé les traités de protectorat dès 1843 avec les français. Ce roi puissant mais tempéré serait d'origine Achantie, peuple de la Côte d'or anglaise et dont était originaire le premier roi d'Assinie. Amatifou entretenait donc des relations commerciales privilégiées avec le roi Achanti, malheureusement la route commerciale Coumassi-Kinjaboo capitale d'Assinie sera détournée du côté de Cape-Coast-Castle, Accra et Elmina après la victoire sur les Achantis du Gouvernement de la Côte d'or anglaise. La richesse du pays en or a fait de l'orpaillage l'activité privilégiée des populations. Après la période de la pêche, elles s'y adonnaient pour en recueillir quelques onces de poudre qu'elles revendaient à quelques francs ou en échange de poudre, de fusils, d'étoffes et de spiritueux. Une fois la marchandise écoulée, elles retournaient en forêt pour poursuivre leurs activités.

### **1212- Organisation administrative**

Après la signature des traités de protectorat, la colonie de Grand Bassam et Assinie n'ont connu une véritable administration malgré les efforts du Résident chef de la maison française. Ce n'est qu'à partir de 1885 qu'un commandant fut envoyé pour administrer la colonie sous le contrôle du Gouverneur du Gabon, mais aussi sans grands résultats. Finalement l'administration de la colonie fut rattachée au Gouverneur du Sénégal et ses dépendances.

L'occupation des Etablissements de la Côte d'or avait un objectif bien défini dont A. Bretignère décrivait «les possessions françaises d'Assinie et Grand-Bassam ne sont point une

---

<sup>102</sup> A. Bretignère, ASMP 1888/ Volume 128, p 648, « la France coloniale : histoire-géographie-commerce », p 230, 1888.

colonie d'émigration : l'insalubrité du climat ne permet pas aux Européens d'y prolonger leur séjour plus de trois ou quatre années sans compromettre gravement leur santé; ce sont de simples comptoirs destinés à faire pénétrer en Afrique les produits européens<sup>103</sup> ».

## 122- Les Etablissements de la Côte des esclaves: Porto Novo, Kotonou, Grand Popo

Les populations de la Côte des esclaves appartenaient pour la plupart à la tribu des Djedis. Leur religion était basée sur la superstition qui pouvait conduire souvent à des sacrifices humains. « Les femmes et les esclaves se livrent seuls à la culture c'est surtout celle du miel, du manioc et de la patate qui sont le fond de l'alimentation<sup>104</sup> » soulignait Médard Béraud ceci pour mettre en exergue la place et le rôle de la femme et de l'esclave dans ces sociétés. A l'analyse on peut bien conclure que les sociétés de la Côte des esclaves tout comme celles du Sénégal et ses dépendances étaient divisées en hommes libres et les esclaves, les seconds au service des premiers. Dislere dans le *rapport sur l'exposition 1900* décrivait les Dahoméens en ces termes «ils sont d'une propreté méticuleuse : ils avaient conservé leur habitude de se laver le corps avec soin tous les jours et de l'enduire ensuite d'huile de palme ou de vaseline parfumée. Les Dahoméens étaient moins cultivés et ont eu plus de difficulté au début<sup>105</sup> ». La femme occupait une place importante dans les sociétés du Sénégal et ses dépendances contrairement à leurs consœurs de la Côte des esclaves comme le soulignait Henri. Labouret dans le *Bulletin du Comité d'études historiques et scientifiques de l'Afrique Occidentale Française* « chez les noirs qui ont du sang peulh et chez les Ouolofs, la femme peut être appelée à jouer un certain rôle, non seulement dans la famille, mais même dans les affaires publiques<sup>106</sup> ». Pendant que sur la Côte des esclaves, elles ont été à la limite mis au même pied d'égalité que les esclaves, car elles étaient avec les esclaves les seuls responsables des travaux, alors que dans le Sénégal et ses dépendances elles étaient pleinement impliquées dans la gestion de la société. A l'analyse de cette assertion dont l'actualité est évidente, il est intéressant de faire remarquer que contrairement aux préjugés, la femme occupait une place primordiale dans la société. En exemple dans le cas des pays mossi de la Haute Volta aujourd'hui Burkina Faso, le chef traditionnel mossi lorsqu'il était confronté à une situation énigmatique lors d'une assemblée demandait la suspension de la séance et consultait

<sup>103</sup> A. Bretignère, ASMP 1888/ Volume 128, p 648, « *la France coloniale : histoire-géographie-commerce* », p 235, 1888.

<sup>104</sup> Médard Béraud, ASMP 1888/ Volume 128, p 648, « *la France coloniale : histoire-géographie-commerce* », p 241, 1888.

<sup>105</sup> Paul Dislere, « Rapport sur la Colonisation, au nom du Jury du groupe VII, à l'Exposition universelle de 1900 », ASMP 1902/ Volume 158, p 304.

<sup>106</sup> Gouverneur général Clozel, ASMP 1917/ Volume 187, « *Annuaire et Mémoires du Comité d'Etude historique et scientifique de l'Afrique occidentale française* », p 432.

officieusement l'épouse la plus expérimentée pour l'aider à trouver la solution. C'est dire donc qu'en matière de droits de femmes, certaines sociétés même africaines étaient avancées, cependant c'est une certaine opinion qui a laissé croire le contraire.

## 2. L'Ouest africain ou l'Afrique Centrale

Les populations de l'Ouest africain présentaient une très grande diversité. Les études anthropologiques n'avaient pas permis d'identifier et de classer avec certitude cette multitude de peuples occupant l'espace compris entre le Congo et l'Atlantique. Des éléments d'observation ont permis de noter que des populations qui présentaient de forte ressemblance étaient installées sur des aires géographiques éloignées les unes des autres, en outre certains peuples ne voulant pas s'aventurer sur la côte ont préféré s'installer dans des zones de refuge accessibles. Les populations s'installaient de préférence le long des voies de communication surtout celles navigables. La diversité et la multitude de ces populations ne permet pas une étude exhaustive des sociétés de l'Ouest africain, J. L. Dutreuil De Rhins dans la *France coloniale* le résumait si bien en disant «ces tribus sont si nombreuses que nous ne pouvons même résumer ici les renseignements recueillis par Brazza et les autres explorateurs<sup>107</sup> ». Cette multitude de peuple a permis de montrer la richesse culturelle de cette partie de l'Afrique et elle constituait à elle seule toute l'Afrique subsaharienne en miniature. On pouvait rencontrer parmi ces peuples des traits caractéristiques de ceux du Sénégal et ses dépendances et de la Guinée du Nord.

---

<sup>107</sup> J. L. Dutreuil De Rhins, ASMP 1888/ Volume 128, p 648, « la France coloniale : histoire-géographie-commerce », p 270, 1888.



## 21- Organisation sociale et culturelle

La répartition ethno-spatiale des principaux patronymes se présentait dans l'Ouest africain de la façon suivante : la rive droite du Congo était habitée par les Kaongo, Babouendé, Batéké, Apfourous ou Oubanghi. La côte du pays était la zone d'implantation des Cabinda, Loango, Bavili, Balumbo, Cama, Mpongoué ou Gabonais. Les Bayaka, les Bakamba, les Batchai, Achongo ou Avouangi avaient pour zone d'occupation l'intérieur du pays. Sur la rive gauche de l'Ogoue on pouvait rencontrer les Galoi, Bakalé, Apingi, Okandé, Bangoué qui se retrouvaient aussi dans le bassin septentrional de l'Ogoué. Ces peuplades étaient caractérisées par la douceur de leurs mœurs, mais pouvaient réagir vigoureusement quand on changeait de conduite à leur égard.

Sur le plan religieux, les sociétés de l'Ouest africain tout comme leurs frères des Etablissements de la Côte d'or adoraient les fétiches et en cela J.L.Dutreuil De Rhins disait d'eux «la plupart des indigènes vivent dans un état social primitif, caractérisé par l'esclavage, le fétichisme et la polygamie. Inutile d'ajouter que les chefs de villages sont presque toujours les féticheurs et réciproquement<sup>108</sup> ». Cet état de fait dénotait de la détention par les mêmes personnes des pouvoirs religieux et administratifs. A l'analyse de cette situation, on pourrait déduire que les chefs étaient puissants et avaient une grande influence sur leurs administrés. Une situation qui perdure de nos jours dans beaucoup de sociétés africaines, et où parfois les luttes pour l'accession au trône tournent à une compétition de celui qui détient les plus grands pouvoirs en termes de fétichisme. La situation est d'autant plus dramatique qu'elle peut conduire parfois à l'élimination physique des potentiels concurrents. A côté du fétichisme, Cordemoy précisait qu'il existait une association secrète répandue dans l'Est de l'Ouest africain dénommée Mancongo<sup>109</sup>, une sorte d'institution à laquelle les femmes et les enfants sont exclus et qui avait pour objectif principal de transmettre des valeurs, des usages et des règles dans les relations avec les autres villages et tribus. Ces valeurs constituaient le socle et le levier des sociétés de l'Ouest africain et leur démolition entraînerait la faillite de ces peuples, c'est pourquoi Mgr Leroy lançait un cri de cœur à la fin de sa préface de l'ouvrage *Enquête coloniale dans l'Afrique française occidentale et équatoriale sur l'organisation de la famille indigène, les fiançailles et le mariage* par le baron Joseph du Teil en demandant « que, dans l'Afrique équatoriale française, les administrations coloniales mettent à la base de leurs préoccupations l'organisation de la famille indigène<sup>110</sup> ».

## 22- Organisation administrative

Les pays de l'Ouest africain ne disposaient d'aucune organisation administrative, en dehors de Loango et l'Etat des Batékés gouverné par Makoko qui étaient subdivisés en petites principautés, le reste des villages n'avaient de liens politiques.

Sur le plan de l'organisation administrative, chaque village était indépendant et avait à sa tête un chef, dans certaines sociétés il pouvait en avoir deux ou trois plus ou moins influents. Le

<sup>108</sup> J.L.Dutreuil De Rhins, ASMP 1888/ Volume 128, p 648, « la France coloniale : histoire-géographie-commerce », p 271, 1888.

<sup>109</sup> Toutes les populations du Congo français jusqu'au-delà de l'Oubangui y sont plus ou moins affûtées. Toutes observent cette espèce de code rudimentaire, avec ses prescriptions religieuses ou sociales. Ce code secret forme comme le lien politique et l'unité morale de la région.

<sup>110</sup> Baron Joseph du Teil, « Enquête coloniale dans l'Afrique française occidentale et équatoriale sur l'organisation de la famille indigène, les fiançailles et le mariage », ASMP 1931/ Volume 215, p 367.

rôle du chef était essentiellement de prendre la parole dans les assemblées, et les occasions étaient fréquentes comme le soulignait J.L.Dutreuil De Rhins « le rôle des chefs est surtout de prendre la parole dans les palabres, assemblées où se discutent et se règlent toutes les affaires, et elles sont nombreuses, les villages étant perpétuellement en discussions ou en hostilités causées principalement par le vol des produits du sol, le rapt des esclaves ou des femmes<sup>111</sup> ». Les querelles incessantes des sociétés de l'Ouest africain étaient aussi nées de la volonté de chacune d'elles de s'accaparer les meilleurs espaces et en faire un monopole comme disait J.L.Dutreuil De Rhins « de ce particularisme sont nés les nombreux monopoles que chaque peuplade s'attribue sur les différentes parties des voies de communication par terre et par eau. Ainsi doit-on mieux comprendre maintenant quels obstacles présentait un pareil état individuel, social et économique à des pionniers dépourvus même d'interprètes<sup>112</sup> ». La difficulté d'administrer et de gérer de telles sociétés reste d'actualité avec les différents conflits que connaît cet espace de nos jours. Hormis les convoitises suscitées par la richesse de la région, il faut noter cette tradition individuelle à « patrimonialiser » le pouvoir dans le but de faire bénéficier à son seul clan les ressources du pays.

En somme, la multiplicité et la diversité caractérisaient les peuples de l'Ouest africain, dont la force résidait au partage de valeurs, d'usages et de règles transmises à travers des institutions secrètes. Leur organisation était basée sur le village avec à sa tête un ou plusieurs chefs qui assumaient à la fois les pouvoirs administratifs et religieux. A la richesse de la région en ressources naturelles s'ajoutait la diversité culturelle, comme le faisait remarquer Paul Dislere dans son rapport sur l'exposition universelle de 1900 « de très belles photographies ont fixé ceux de ces types que l'on n'a pu montrer soit en modèles, soit en originaux. Sur des panneaux formant frise sur toute l'étendue de la salle sont peintes des scènes de la vie au Congo, et des groupes-statues représentent les indigènes des diverses régions revêtus de vêtements et d'ornements authentiques, dans les attitudes qui leur sont familières. Le visiteur, en regardant tout cela, parcourt immédiatement le domaine scientifique et le domaine humanitaire d'un pays. Il compare aussitôt le passé et l'histoire des primitifs au présent et à l'histoire contemporaine ; il puise dans ces collections ethnographiques, dans ces objets d'usage, qui complètent les documents anthropologiques, des enseignements qui lui permettent de mesurer le chemin parcouru et de constater les progrès réalisés. Tout en rendant

<sup>111</sup> J.L.Dutreuil De Rhins, ASMP 1888/ Volume 128, p 648, « *la France coloniale : histoire-géographie-commerce* », p 272, 1888.

<sup>112</sup> Ibid, p 272.

hommage à l'ingéniosité des primitifs, il peut reconnaître aisément les bienfaits de la civilisation qui s'impose ainsi à ses regards et à son esprit avec clarté et évidence<sup>113</sup> ».



### 3. L'Océan Indien

#### 31- Madagascar

L'Île de Madagascar a été peuplée par des populations venant de trois horizons principalement. Les premières sont venues d'Afrique, les secondes sont des populations arabes arrivées certainement du Golfe persique, et les dernières de Malaisie. Très retranchées chacune dans son environnement, ces populations ont connu un métissage qui a fait de l'Île une région multi ethnique.

<sup>113</sup> Paul Dislere, « Rapport sur la Colonisation, au nom du Jury du groupe VII, à l'Exposition universelle de 1900 », ASMP 1902/ Volume 158, p 304.

## 31- Les peuples du massif central

### 311- Les Hovas

Les Hovas populations d'origine malaise se sont imposées dès leur arrivée sur l'Île aux populations autochtones en les chassant du plateau central et en s'y installant. Dans son *rapport sur la colonisation à l'Exposition universelle de 1900* présenté lors des séances de l'ASMP de 1902 P. Dislere soulignait en parlant d'eux « cette race, contre laquelle nous avons fait la campagne de 1896 et qui avait étendu sa domination sur une grande partie de l'île, occupe le massif central de Imerina. Souples et intelligents, les Hova ont une faculté d'assimilation qui leur permet d'exécuter avec des outils rudimentaires les travaux les plus variés et de copier les produits de notre industrie, comme on a pu s'en rendre compte dans la ligne d'échoppes, reproduction d'un coin du marché de Tananarive, dit Zoma<sup>114</sup> ».

Les Hova sont considérés comme sociables, hospitaliers, d'une bienveillance naturelle, respectant et aimant leur famille et tous ceux qui leur sont proches. Même si ils ont été les farouches opposants à la conquête française, ils sont d'un caractère doux et pacifique. Ils avaient de très bonnes qualités de communicateur et sont à la fois commerçants, musiciens et dotés d'une très grande habilité au travail manuel. Disposant de qualités physiques remarquables, il en était de même pour leurs qualités morales. Ils faisaient preuve d'obéissance et très résistant à la fatigue et à la douleur. Si les autres peuples notamment les noirs et les arabes se sont vite métissés, les Hovas quant à eux s'étaient préservés de tout mélange. Malgré les talents dont ils disposaient, ils étaient traités de parias par les Malgaches.

Sur le plan de l'organisation sociétale, les qualités de travailleurs et l'esprit d'obéissance des Hovas leur avaient permis de se constituer en Nations. Ils avaient une organisation féodale avec un roi dont la vénération s'apparentait à un dieu. Tout comme dans le Sénégal et ses dépendances la société était divisée en caste et très cloisonnée, de sorte que «le sang royal ou princier a seul droit au parasol rouge, la noblesse peut seule porter le lambda (pagne) rouge; le salut qu'on fait à un plébéien n'est pas celui auquel a droit un noble, et tel noble, en haillons, misérable, passant à côté d'un riche plébéien porté par des esclaves, se redresse fièrement et reçoit un salut de respect auquel il répond à peine<sup>115</sup> » relatait Jacob Cordemoy dans *la*

---

<sup>114</sup> Paul Dislere, « *Rapport sur la Colonisation, au nom du Jury du groupe VII, à l'Exposition universelle de 1900* », ASMP 1902/ Volume 158, p 304.

<sup>115</sup> Jacob Cordemoy, ASMP 1888/ Volume 128, p 648, « *la France coloniale : histoire-géographie-commerce* », p 334, 1888.

*France coloniale*. Les Malgaches quant à eux étaient dans une organisation sociale de tribus considérés comme une organisation inférieure et que la dissémination des pouvoirs entre plusieurs mains étaient les causes des guerres et des rivalités en leur sein. Jacob Cordemoy dans la *France coloniale* le soulignait fortement « Andianampoinimerina « le désiré d'Emirne » est le premier souverain qui ait réuni ces tribus éparses en un corps de nation et qui, avec l'aide des Anglais, par la ruse encore plus que par la force, ait entrepris de soumettre à sa puissance toute Madagascar entière ».

Sur le plan religieux, les Hovas à l'inverse des autres Malgaches avaient été convertis depuis 1868 lorsque la Reine Ranavaloa II<sup>116</sup> eut décidé que le Catholicisme devint religion d'Etat. Quant aux autres Malgaches, ils étaient très attachés à la superstition et pratiquaient pour la plus part l'art divinatoire par l'observation et la lecture de signes sur le sable. Ils ont été influencés par les anglais qui en 1817 apportèrent dans leur conquête le christianisme et l'instruction sous toutes ses formes, cependant ils s'en débarrassèrent une fois l'occupant parti.

Sur le plan politique, l'île était divisée en deux parties, l'une sous la domination des Hovas où ils l'avaient divisée en province et l'autre indépendante dirigés par des chefs qui avaient vite fait de se mettre sous protectorat français pour éviter la domination des Hovas. Contrairement à la description faite dans le rapport de Paul Dislere et d'autres auteurs, Jacob Cordemoy soutenait « sceptiques, insouciants et paresseux, bien qu'extrêmement avides, ils ont laissé tomber en ruines les magnifiques établissements industriels et agricoles de Laborde et de Lastelle, bien qu'ils aient vu tout le bénéfice que nos intelligents compatriotes en tiraient<sup>117</sup> ». Cette assertion en contradiction avec les autres qualificatifs jusque-là attribués aux Hovas laisse perplexe et laisse croire que la description se construit autour d'objectifs inavoués. Le même auteur allait plus loin en martelant « tels qu'ils sont, les Hovas et les Malgaches ne peuvent être en quelques années complètement civilisés; il est certaines facultés qui leur manquent et toutes les races ne sont pas, comme les Japonais, également aptes à opérer à bref délai un changement radical dans leur vie intime, dans leurs mœurs et leurs habitudes. Mais, s'ils ne sont pas capables de tirer eux-mêmes parti des richesses que renferme leur pays, ce n'est pas une raison pour qu'un autre peuple ne s'en charge<sup>118</sup> ».

---

<sup>116</sup> Ranavaloa veuve de Radama succéda à son mari à sa mort

<sup>117</sup> Jacob Cordemoy, ASMP 1888/ Volume 128, p 648, « la France coloniale : histoire-géographie-commerce », p 334, 1888.

<sup>118</sup> Ibid, p 334-335.

En dehors des Hovas dont l'opposition à l'occupant français était manifeste, car ils constituaient la frange de la population qui avait su imposer sa domination sur une grande partie de l'île, il existait d'autres peuples qui avaient soit soutenu l'action française du fait de leur contradiction avec les Hovas soit soutenu les Hovas avec qui ils étaient partenaires.

### **312- Les Betsileo**

Dislere dans son rapport sur l'exposition 1900 décrivait les Betsileo en ces termes « les Betsileo, de race équivalente, moins turbulents, toutefois, furent refoulés successivement par les Hova, qui se les étaient assimilés. Ils occupent le Sud du massif central, et leur capitale est Fianarantsoa. Ils excellent dans les travaux de culture et l'exploitation de la soie indigène<sup>119</sup> ». Le premier élément dont il a fallu faire mention était l'opposition des Betsileo aux Hovas qui les avaient chassés de leurs territoires. Ils étaient considérés comme moins dégourdis et moins enclin au travail par rapport aux Hovas. Cependant, ils étaient plus calmes et plus réservés et surtout faisaient preuve d'une grande probité et ayant un penchant pour les inventions et les manifestations artistiques.

### **313- Sihanaka**

« Au nord du massif central, en remontant du côté de Diego, on trouve tout d'abord les Sihanaka, établis au bout du grand lac Alaotra, vaste dépression marécageuse qui baigne le pied des contreforts septentrionaux du massif de Imerina. Le climat y est beaucoup plus malsain que dans les hauts plateaux. Les Sihanaka sont peu nombreux; leur population est composée surtout de pêcheurs habitant les villages lacustres, qui bordent les marais du lac Alaotra. Sur les pentes du Nord du lac, ils se livrent à l'élevage du bétail. Leur capitale est Ambatondrazaka<sup>120</sup> » écrivait P. Dislere dans le rapport sur l'exposition de 1900. Retranchés dans la partie insalubre du pays, cette tribu minoritaire était majoritairement éleveurs et présentait dans une certaine mesure une neutralité.

---

<sup>119</sup> Paul Dislere, « *Rapport sur la Colonisation, au nom du Jury du groupe VII, à l'Exposition universelle de 1900* », ASMP 1902/ Volume 158, p 304.

<sup>120</sup> Ibid

## **32- Les peuples du Nord**

### **321- Tankarama**

Les peuples du Nord étaient composés des Tankarama. « L'extrémité de la pointe Nord de Tile est habitée par les Tankarana, qui garnissent le triangle formé par le massif d'Ambre et Diego. Leur royaume autrefois florissant s'étendait jusque vers Majunga. Ils sont en contact depuis de longues années avec la civilisation. Colonisés jadis par les Arabes, en relations constantes avec les Comores, ils ont gardé dans les coutumes, la langue et les mœurs, des traces nombreuses de cette influence. Ils sont, du reste, indolents et paresseux<sup>121</sup> » comme le décrivait Paul Dislere dans le rapport à l'exposition universelle de 1900. Cette tribu était orientée vers la religion musulmane héritée de leur contact avec les arabes.

### **322- Sakalava**

Les Sakalava occupaient deux territoires sur la Grande île avec des relations différentes avec le colonisateur français. Les Sakalava du Nord-Ouest « excellent dans la pêche et la navigation. Les hommes font des marins pour nos bâtiments de guerre; les femmes, du même type que les Betsîmisaraka, font des ouvrages de vannerie fine. Leurs mœurs sont très dissolues ». Ce peuple du Nord- Ouest était considéré comme un soutien pour les français tandis que leurs frères de l'Ouest leur étaient restés hostiles comme l'a souligné Paul Dislere dans son rapport. « Les Sakalava de l'Ouest sont au contraire restés sauvages, nomades et pillards. Jaloux de leur indépendance, ils n'ont pas accepté sans de longs et cruels combats notre domination. Les habitants de Mainlirano, dont le détachement ne possède que deux spécimens, se sont plus facilement soumis que ceux du Ménabé, pays situé à l'angle rentrant que forme le milieu de la côte ouest ».

## **33- Les peuples de l'ouest et de l'Est**

### **331- Mahafaly**

Les Mahafaly peuples du grand Ouest de l'île «occupent les vastes territoires du Sud-Ouest de Madagascar; leur port est Tuléar. Ils sont presque totalement inconnus et notre pénétration commence à peine à se faire chez eux. C'est la région des Euphorbiacées produisant le

---

<sup>121</sup> Paul Dislere, « *Rapport sur la Colonisation, au nom du Jury du groupe VII, à l'Exposition universelle de 1900* », ASMP 1902/ Volume 158, p 304.

caoutchouc<sup>122</sup> » selon le rapport de Paul Dislere. Cette tribu était restée fermée à tout contact extérieur d'où leur sauvagerie présumée, mais elle était présentée comme fourbe, voleur et d'une immoralité complète. L'un des grands maux qui mine la Grande Île est le vol de bétail dont les conséquences sont désastreuses pour l'économie et constitue une problématique de sécurité nationale. L'analyse de cette description fait penser à une relation de cause à effet dont les origines remontent à plusieurs années.

### 332- Tanosy

La côte Est de l'île était occupée par les Tanosy dont la migration vers l'Ouest avait permis un contact avec les Mahafaly « bien découplés, d'un tempérament guerrier, ils ont soutenu, au XVII<sup>e</sup> siècle, de longues luttes contre l'influence française représentée par de Flacourt, établi au Fort-Dauphin<sup>123</sup> » citait Paul Dislere dans son rapport. Tout comme les Mahafaly, ils étaient opposés à la colonisation française et ils étaient un peuple d'éleveurs.

Les Taimorona occupaient avec les Tanosy la côte Est de l'île. Ils étaient considérés comme les descendants des Arabes, et tout comme les Hovas cette population est travailleuse et aimant l'aventure, leurs déplacements les conduisaient souvent jusqu'à Diego-Suarez. Ils ont pu apporter leur soutien à l'action française par la mise à disposition de nombreux terrassiers ayant permis l'établissement des voies d'accès à la côte Est et au massif central.

Toujours sur la côte Est on retrouvait les Betsimisaraka qui se juxtaposaient aux autres populations de cette partie de l'île. Malgré la richesse de leur zone d'occupation, ils étaient répu gnants au travail et présentaient d'autres vices dont le rapport de Paul Dislere faisait mention. « Les Betsimisaraka occupent tout le reste de la côte Est. Habitant soit le bord de la mer, soit la forêt, ils sont à la fois pêcheurs et bûcherons. Malheureusement, la fertilité de leur sol, doué de ressources naturelles, les rend paresseux. Adonnés aux boissons alcooliques, leur race décroît, s'affaiblit de jour en jour; comme certaines races autochtones « elle est peut-être appelée à disparaître<sup>124</sup> ». Cette description a été confirmée par Jules Poirier dans *la conquête de Madagascar* lorsqu'il écrivait « les Betsimisarakas sont probes, doux et détestent les injustices. Malheureusement, ils ont les défauts de leurs qualités: la paresse, l'ivrognerie, la débauche sont communes aux hommes, aux femmes et aux enfants. Pêcheurs et marins

<sup>122</sup> Ibid

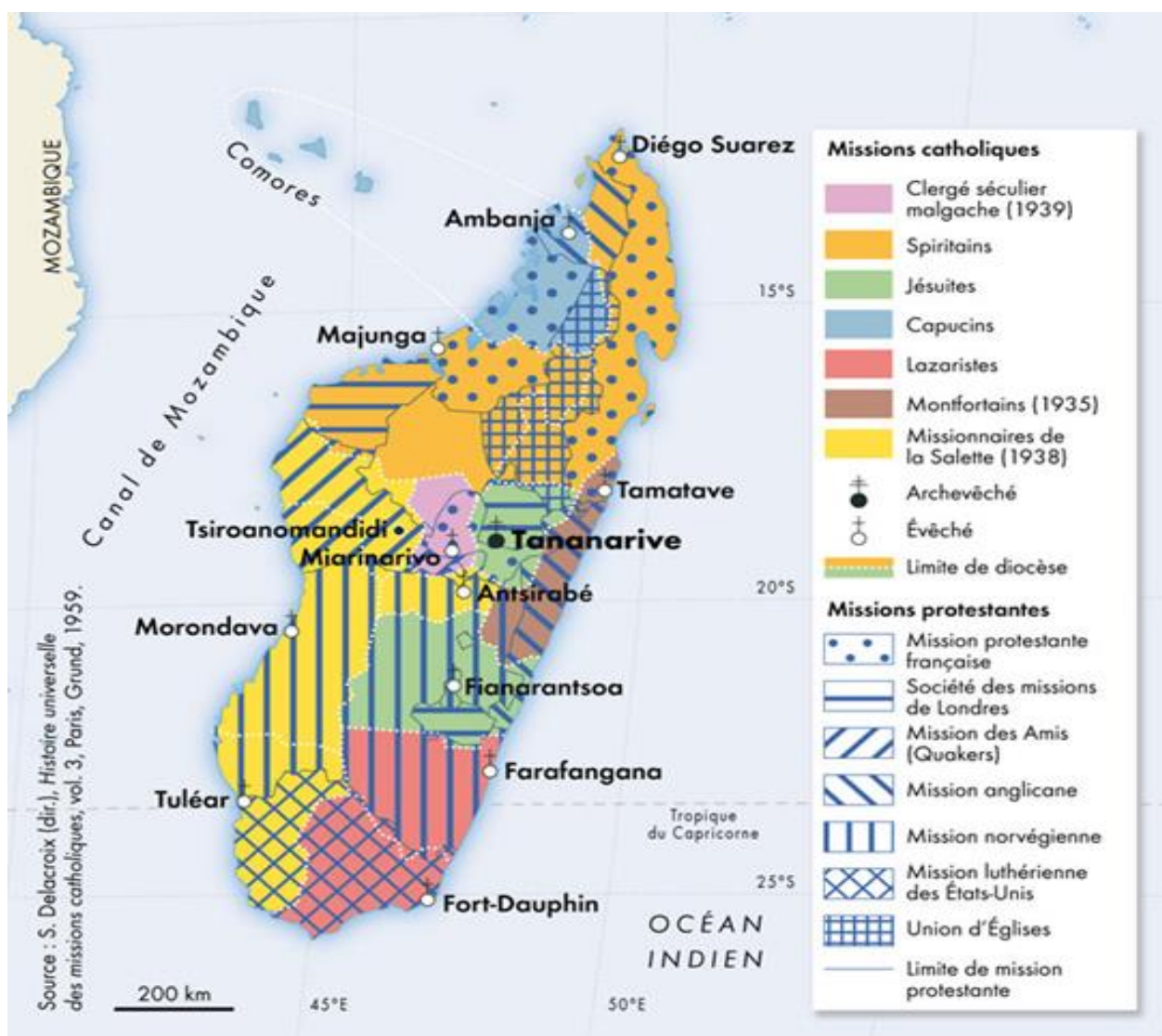
<sup>123</sup> Paul Dislere, « Rapport sur la Colonisation, au nom du Jury du groupe VII, à l'Exposition universelle de 1900 », ASMP 1902/ Volume 158, p 304.

<sup>124</sup> Ibid

habiles, le travail de la terre leur répugne malgré la luxuriante végétation de cette terre dans les rares endroits où elle est cultivée. L'argent n'a aucun mérite pour eux: ils ne connaissent que la poudre et le plomb<sup>125</sup> ». Ce rapprochement de point de vue montrait à bien des égards une certaine cohérence à l'étude et à la description de cette tribu de l'île. La connaissance du milieu et des hommes étant un facteur primordial dans la conquête, car il fallait connaître les esprits, les mentalités pour mieux les façonner, d'où la nécessité d'accorder à cette étude toute son importance. L'occupation de l'île s'était faite de populations venant de trois origines, notamment d'Afrique, d'Arabe et d'Asie. Les Hovas par leur habilité et leur ardeur au travail avaient su conquérir une partie de l'île et lui avaient imposé une organisation, c'est pourquoi ils ont été les plus farouches opposants à la colonisation française qui devait mettre un terme à leur domination. Sur le plan religieux, la grande île était multiconfessionnelle comme le témoignait l'origine des différentes populations qui l'ont peuplée.

---

<sup>125</sup> Jules Poirier, ASMP 1902/158, p 136, « *La conquête de Madagascar (1895-1896)* », p 35-36, 1902.



#### 4. L'Afrique orientale

Les populations de l'Afrique orientale avaient une forte tradition basée sur les tribus et sur le plan religieux tout comme dans les autres parties de l'Afrique au Sud du Sahara, étaient tenaillées entre plusieurs religions.

##### 41- Obock

Les populations de Obock étaient constituées des Afar, Adal et Donkali qui partageaient leur frontière occidentale avec le contrefort de la chaîne montagneuse éthiopienne et celle orientale avec la Mer rouge.

Sur le plan de l'organisation sociale et culturelle, le Donkali était un pasteur sans habitation fixe. Cette société était organisée en tribus ou kabils dont le fonctionnement était à la fois aristocratique et démocratique. Aristocratique car l'autorité était exercée par des chefs héréditaires, et démocratique parce que toutes les décisions étaient soumises en assemblée et ne pouvaient être exécutées que lorsque l'unanimité a été obtenue. Les assemblées ou nations appelées kalam détenaient les pouvoirs de réprimande et même de punition envers les chefs des tribus. De mœurs très dures, les Donkali exaltaient à la limite le meurtre c'est pourquoi Paul Soleillet dans la *France coloniale* disait «l'étranger chez eux, tant qu'il n'a pas lié amitié avec les membres d'une tribu, peut impunément être assassiné. Tout meurtrier a le droit de se décorer d'une plume blanche qu'il porte au sommet de la tête et qu'il remplace plus tard par des anneaux en métal aux poignets<sup>126</sup> ».

Sur le plan religieux, les Donkali étaient considérés comme des musulmans, mais ils ne pratiquaient pas les prières.

#### **42- Tadjourah**

Tadjourah était un village appartenant aux Danakil et les marchands arabes y fondirent des comptoirs. Les arabes qui avaient fondés Tadjourah se marièrent à des filles Danakil et formèrent une population fortement métissée disposant «des mœurs et des aptitudes toutes spéciales : fanatisme religieux, esprit mercantile, aptitude aux voyages sur terre et sur mer, et une organisation sociale particulière<sup>127</sup> » comme le mentionnait Paul Soleillet dans *la France coloniale*.

Sur le plan de l'organisation sociale, les villes donkali disposaient de trois autorités distinctes notamment le sultan, le vizir et l'imam-cadi. L'imam-cadi était chargé de l'instruction publique, quant au sultan et au vizir qui étaient des fonctions héréditaires, ils avaient pour rôle de maintenir l'autorité sur les différentes tribus et faire assurer la sécurité pour le commerce maritime. Paul Soleillet soutenait à ce propos «toutes les villes danakil de la côte, étant plus désireuses de sécurité pour leur commerce maritime qu'attachées à leur indépendance nationale, avaient depuis longtemps reconnu la suzeraineté des Turcs, lorsque ceux-ci les cédèrent à l'Égypte. Les Bédouins, au contraire, n'ayant besoin d'autre protection que celle de

---

<sup>126</sup> Paul Soleillet, ASMP 1888/ Volume 128, p 648, « *la France coloniale : histoire-géographie-commerce* », p 349, 1888.

<sup>127</sup> Paul Soleillet, ASMP 1888/ Volume 128, p 648, « *la France coloniale : histoire-géographie-commerce* », p 350, 1888.

leur lance, ont toujours refusé de reconnaître une suprématie étrangère<sup>128</sup> ». Cette assertion a montré l'organisation parfaite des sociétés danakil, qui possédaient les aptitudes à disposer de chef avec une répartition bien claire des fonctions. De même, elle a permis de mettre en exergue la dominance de l'islam dans la région qui a été très tôt en contact avec les arabes, même si tout comme les Hovas de Madagascar, les Donkali ne le pratiquaient pas de façon assidue au départ.

En somme, les sociétés de l'Afrique au sud du Sahara étaient profondément ancrées dans leurs croyances traditionnelles. Ces croyances étaient parfois à l'origine de leur organisation sociale et culturelle, ainsi dans certains cas les chefs de tribus étaient à la fois les chefs religieux et réciproquement, dans d'autres situations le rôle de divination étaient confié à une catégorie de personnes distincte des chefs et avaient une influence considérable sur la société. En tout état de cause, il est primordial de remarquer qu'aucune société, aucune tribu de l'Afrique au sud du Sahara n'était dépourvue de croyances, même celles au premier abord pouvant être perçues d'athée avaient un lien avec l'invisible qui se manifestait soit par le fétiche adoré par la famille ou la tribu ; le magicien ou le marabout dont le rôle était, par l'interprétation des signes prédisait l'avenir et les mesures à prendre pour conjurer les mauvais sort. Qu'ils soient des magiciens ou des féticheurs, les peuples subsahariens manifestaient à leur façon une croyance dont la conviction est laissée à l'appréciation des résultats qu'elles produisaient sur leur vécu quotidien d'une part, et d'autre part sur l'évolution de la société.

---

<sup>128</sup> Ibid, p 350.



## Chapitre 2 : Les dynamiques religieuses

La pluralité des sociétés africaines et la diversité de leurs parcours historiques ont conduit à une diversité des manifestations religieuses. Des sociétés primitives avec des religions et pratiques traditionnelles parfois se confondant à la superstition, les peuples de l'Afrique au sud du Sahara ont épousé progressivement les religions dites modernes avec lesquelles le colonisateur a débarqué, et sont devenues leurs religions. Cependant, il à noter une résistance des religions traditionnelles et surtout des pratiques, qui intégrées à la culture ne pouvaient disparaître sous peine de voir le socle des sociétés s'ébranler. Vouloir débarrasser les sociétés de l'Afrique noire de leurs religions correspondait à leur handicaper d'un pan important de leur culture, car c'est elles qui constituent la fibre qui relie les vivants entre eux, et surtout en fonction des sociétés régulent les relations entre les vivants et les morts. La croissance en un être supra humain existait et pouvait être représentée par l'intercession faite par les ancêtres qui vivent dans l'au-delà.

### 21- Les emprises des religions traditionnelles

En fonction des zones géographiques prévalaient un type de croyance. Ainsi, au Sénégal et ses dépendances le fétichisme avait cours dans la plupart des sociétés. « Leur religion est le fétichisme. Tout phénomène inexplicable est fétiche, et nécessite un culte particulier<sup>129</sup> » disait L. Archinard dans *la France coloniale*. La vie était rythmée par l'observation et le déchiffrement de tout phénomène dont la compréhension sortait de l'ordinaire, car selon les africains de cette zone, le dialogue avec le monde invisible passait par des signes dont l'analyse commandait de se tourner vers le fétiche qui était la représentation physique de ce monde, pour éclairer les vivants. En cela, les fétiches étaient adorés tantôt par l'immolation de bêtes, tantôt ils recevaient des offrandes en fonction du degré de gravité du problème qui se présentait. Le fétiche avait pour mission d'une part de protéger la famille ou la tribu, et d'autre part montrait les signes d'un danger à venir. Le signe d'acceptation ou de refus des offrandes pour les réparations de torts commis se lisait et laissait à l'appréciation et la conduite à tenir adéquate. Ces pratiques se rencontraient avec des différences plus ou moins grandes dans les autres régions telles que l'ouest africain, Madagascar et la Guinée. Ces croyances traditionnelles font foie de nos jours et continuent de rythmer la vie des peuples, même si ils pratiquent les religions dites modernes. Si certaines sociétés s'adonnaient au

---

<sup>129</sup> L. Archinard, ASMP 1888/ Volume 128, p 648, « *la France coloniale : histoire-géographie-commerce* », 1888.

fétichisme d'autres par contre pratiquaient la magie dont le rituel s'apparentait au fétichisme et surtout les desseins et les objectifs des sociétés restaient les mêmes.

## 22- La magie africaine

L'art divinatoire a été dans beaucoup de régions de l'Afrique au sud du Sahara un exercice prisé de certaines sociétés. Il consiste à déchiffrer l'avenir par des figures sur le sable comme c'était le cas dans le Fada N'Gourma une région du Burkina Faso, cette pratique encore appelée géomancie<sup>130</sup> a été observée par l'administrateur Maubert. Elle se pratiquait aussi par la combinaison de graines comme cela se faisait dans le Ouolossobougou et observé par le colonel Binger. La généralisation de la pratique dans les sociétés africaines a bien montré l'attachement des peuples traditionnels à ces rituels. C'est en cela Labouret soulignait « ces pratiques, d'origine sémitique, à en juger par les noms des personnages qu'elles évoquent, « paraissent exister en Afrique Occidentale partout où se rencontrent des colonies simplement islamisées, c'est à dire ayant reçu teinture de civilisation musulmane, sinon de religion<sup>131</sup>. » Elles sont usitées dans tout le bassin du Sénégal et du Niger, sur les côtes du Golfe de Guinée, mais les auteurs de l'article précité « inclinent à penser que leur aire d'extension doit être beaucoup plus vaste ». Cette pratique a été observée jusqu'à Madagascar avec une exactitude dans les procédés utilisés. M. Labouret disait à ce sujet « comme les Soudanais, les sorciers malgaches pratiquent la divination soit avec des figures tracées sur le sable, c'est le sikidy fasina, soit avec des combinaisons de graines, c'est le sikidy zoria ou le sikidy folakelatra. En même temps, ils indiquent à leurs clients les amulettes nécessaires pour conjurer les mauvais sorts (faditra) et procèdent aux incantations nécessaires (Jangala-paditra)<sup>132</sup> ». La généralisation de ce phénomène a montré que la pratique a attiré beaucoup d'adepte et a produit des résultats satisfaisants, c'est pourquoi Labouret dans son étude menée à travers plusieurs pays est parvenu à la conclusion qu'« il résulte de cette étude qu'il existe une grande similitude entre les pratiques magiques de l'Afrique et de Madagascar. Mêmes procédés de divination par le sable, même emploi de figures constituées par des combinaisons identiques de traits, mêmes évocations de personnages plus ou moins puissants, mêmes recours à des amulettes que de points de ressemblance faciles à constater<sup>133</sup> ». Le besoin de comprendre

<sup>130</sup> Géomancie ou battage de sable est un art divinatoire répandu dans la partie Est du Burkina Faso, elle est pratiquée par une ethnie nommée Gourmantché.

<sup>131</sup> Gouverneur général Clozel, ASMP 1917/ Volume 187, « *Annuaire et Mémoires du Comité d'Etude historique et scientifique de l'Afrique occidentale française* », p 432.

<sup>132</sup> Ibid

<sup>133</sup> Gouverneur général Clozel, ASMP 1917/ Volume 187, « *Annuaire et Mémoires du Comité d'Etude historique et scientifique de l'Afrique occidentale française* », p 432.

l'avenir et surtout la peur de l'affronter a conduit beaucoup de peuples à se rabattre sur l'art divinatoire bien qu'ils soient affiliés de nos jours aux religions dites modernes. L'art divinatoire a pris une autre forme de nos jours compte tenu des difficultés de tous ordres auxquels les populations sont confrontées. Ainsi des marabouts dans beaucoup de pays attirent nombre de personnes qui veulent comprendre mieux leur destin.

### **23- La dynamique de la religion chrétienne**

Dans le Sénégal et ses dépendances le colonisateur français a pu constater une forte emprise des religions traditionnelles sur les populations. La plupart des pays du Sénégal et ses dépendances étaient plutôt orientés vers l'islam, cependant il y avait des poches où le colonisateur français a pu convertir les populations au catholicisme. L'organisation religieuse s'est structurée de la façon suivante «le chef de l'épiscopat au Sénégal est l'évêque in partibus de Dansarah. Il y a un curé et plusieurs vicaires pour chaque commune. Il existe de plus un certain nombre d'établissements religieux et de missions à Saint-Louis et dans les Rivières du Sud, mais pas un seul sur le fleuve Sénégal. Les missions ont leur principale maison à Joal, où elles ont installé une imprimerie et s'occupent de culture et d'éducation, et forment des ouvriers indigènes. Quelques missionnaires protestants résident dans la colonie<sup>134</sup> ».L. Archinard dans *la France coloniale*. Tout comme l'organisation administrative, il est clairement établi au regard de l'assertion de l'auteur qu'une organisation sur le plan de la conquête des cœurs a été mise en place sinon même avant celle administrative. C'est dire donc que malgré la résistance et la réticence des populations indigènes, la foi chrétienne a pu se frayer son chemin et à toucher les populations locales.

Sur la Grande île, la Reine Ranavalona dès 1868 avait fait du catholicisme une religion d'Etat, mais déjà en 1817 les anglais lors de leur occupation sont arrivés avec leur religion. Malheureusement elle a été éphémère tout comme la présence des anglais, qui ont été chassés de l'île en 1835. A leur retour après une quinzaine d'années, les peuples Malgaches s'étaient déjà débarrassés de leur religion. La pénétration de la religion chrétienne n'avait pas connu d'engouement et les peuples dans un rapport de force en leur défaveur avaient donné l'impression d'accueillir et d'accepter la religion de leurs occupants, cependant dans les faits la situation se présentait de façon différente comme l'affirmait Jacob Cordemoy « Il est bien rare qu'on ne trouve pas chez chaque Hova une grosse bible; cela prouve-t-il qu'ils soient

---

<sup>134</sup> L. Archinard, ASMP 1888/ Volume 128, p 648, « *la France coloniale : histoire-géographie-commerce* », p 220, 1888

véritablement chrétiens? Ils ont intérêt à le paraître, voilà tout<sup>135</sup> ». Paraître telle était la posture des Hovas, cette posture n'était pas seulement celle des Hovas, mais elle donnait la posture de la presque totalité des sociétés de la presque totalité des pays de l'Afrique subsaharienne face à la religion du colonisateur et cela pour des raisons évidentes de risques de représailles comme le signifiait bien l'auteur.

Par ailleurs, il est à noter la rivalité entre la France et l'Angleterre sur la Grande île et qui s'est prolongée sur le plan religieux avec les méthodistes anglais et les catholiques français. Jacob Cordemoy disait à ce propos « depuis cette époque, l'Angleterre a repris son ancien masque religieux et humanitaire, elle a augmenté le cadre de sa mission méthodiste, le zèle de ses convertisseurs n'a plus connu de bornes; la corvée, la bastonnade, le service militaire, sont devenus entre les mains des néo-chrétiens des moyens de conversion éloquentes, et leurs pratiques ont été tellement scandaleuses que des fonctionnaires anglais ont publiquement affiché leur mépris et leur réprobation. Admirables espions, rompus à toutes les besognes, même les plus répugnantes, les méthodistes ont voulu représenter les habitants de Madagascar comme des protestants zélés et convaincus dont la France catholique ne saurait respecter les convictions, et c'est en s'appuyant sur cette prétendue communauté de religion que les ambassadeurs Hovas sont allés, il y a deux ans, demander protection à l'Angleterre et à l'Allemagne<sup>136</sup> ». C'est dire donc que les rivalités de la conquête de Madagascar se jouaient aussi bien sur le plan politico-administratif, mais aussi sur le plan religieux où les deux puissances notamment anglaise et française usaient de leurs religions respectives pour conquérir l'île. Ce qui a démontré le rôle prépondérant qu'a joué la religion dans la colonisation de cette partie de l'Afrique en particulier, mais plus globalement dans toute l'Afrique au Sud du Sahara en général où les populations ont progressivement épousé les nouvelles religions tout en conservant jalousement leurs pratiques traditionnelles.

## 24- Le parcours de l'islam

L'ASMP dans ses publications de 1906 a traité d'un thème intitulé *le christianisme et l'islamisme dans l'Afrique septentrionale*<sup>137</sup>, dans cette publication l'Académie a donné le parcours et les chocs des deux religions dites modernes qui se répandaient dans cette partie de l'Afrique en particulier et de façon plus globale leur parcours dans la région. Pour une

<sup>135</sup> Jacob Cordemoy, ASMP 1888/ Volume 128, p 648, « la France coloniale : histoire-géographie-commerce », p 334, 1888.

<sup>136</sup> Ibid, p 312.

<sup>137</sup> ASMP 1906/ Volume 165, « Le christianisme et l'islamisme dans l'Afrique septentrionale » p 749-775.

meilleure compréhension du parcours de l'islam il était primordial de l'appréhender dans sa globalité sans distinction d'aire géographique et temporelle d'où le choix de l'étude holistique de la thématique.

Dans une première période de 638 à 1050, l'islamisme soumit et s'assimila rapidement les populations chrétiennes, ou encore demi païennes, du littoral de la mer Méditerranée et puis pénétra au Soudan par une lente, mais irrésistible infiltration. Aux IX et X siècles, ses progrès furent ralentis et presque arrêtés par une triple cause : l'insurrection berbères, la résistance des Byzantins et les divisions des émirs maghrébins.

Mais, dans la seconde période (1050 à 1750) l'islam reprit sa marche en avant et soumit aux loix de Mahomet les populations chrétiennes de la Nubie, les païens Gallas, Souahéli et les tribus du Sahara. Secondé par les premières confréries de derviches, il fonda au Soudan des états et des centres importants d'expansion religieuse.

Dans une troisième et dernière période (1750-1901), on va assister à la recrudescence du fanatisme musulman et comme, à la fin du XVIII siècle, les missions protestantes entrèrent en scène et que la propagande catholique redoubla d'efforts, il était à prévoir que le conflit entre les deux forces ennemies s'accroît et que la lutte entre l'islam et le christianisme s'envenimât de passions politiques. Dans cette lutte acharnée et de façon paradoxale, certains colons français selon l'analyse de l'ASMP dans *le christianisme et l'islamisme dans l'Afrique septentrionale* ont parfois toléré l'islam jugé indifférent à leur action au détriment du christianisme qui désapprouvait les méthodes utilisées par certains administrateurs tels que les travaux forcés et les maltraitances des peuples indigènes. Il s'en est suivi alors une lutte acharnée des deux camps pour montrer une légitimité.

Les causes de ce réveil du zèle musulman en Afrique sont essentiellement le çoufisme, le culte des saints et la croyance au Mahdi.

Le culte du Mahdi se rattache à deux paroles prononcées par le prophète et évoquant sans dissimulation l'arrivée prochaine d'un personnage qui sortira le monde des ténèbres pour la lumière. A ce titre des interprétations entre imams n'ont pas permis de situer le personnage qui jouera ce rôle. Ainsi plusieurs imams se sont déclarés Mahdi. Le plus célèbre parut en 1881, dans la haute Egypte et réussit à lever une armée de 50 000 hommes fanatiques et convaincus de sa mission divine. Après avoir remporté une série de victoires sur les troupes

anglo-égyptiennes, il parut devant Khartoum et commença le siège. Il remporta la victoire devant le colonel Gordan, qui comme gouverneur avait déployé de grands efforts contre la traître et qui fit une résistance héroïque. Malgré tout, la ville fut prise et Gordan décapité. Le vainqueur Mohamed Ahmed, fit de Khartoum la capitale de son empire et soumis avant sa mort la Haute Egypte, le Dongola, le Kordofan et à l'Ouest les oasis du Darfour. Ainsi, se mirent en places plusieurs confréries qui différaient les unes des autres par leurs approches et leurs zones de pénétration. Parmi ces confréries on notait celle des derviches composés des Qadryia, des Chadelyia, des Tidjanyia, des Snoussyia. Après un parcours irrésistible dans l'Afrique du Nord et orientale, l'islam faisait sa pénétration dans la partie occidentale de l'Afrique avec une appropriation par de grands acteurs dont le séjour en terre sainte de l'islam a contribué à former.

Dans cette troisième et dernière période de son histoire, l'Islamisme africain a fourni des preuves de sa vitalité et de sa force d'expansion. Qu'on se rappelle l'activité des Peulhs et des derviches de différents ordres, la multiplicité des zaouïas, l'insurrection de El Hadj Omar et ses successeurs au Soudan ; celle du Mahdi Mohamed Ahmed dans la haute Egypte et les atrocités de la traite. L'action d'El Hadj Omar dans le Sénégal et ses dépendances comme déjà évoquée avait contribué à freiner pour un moment l'expansion coloniale de la France, car il mobilisait sur une base religieuse ses troupes. Le cas de Samory Touré était aussi l'illustration de la lutte acharnée entre tribus locales d'obédience musulmane contre l'occupation française d'obédience catholique. Sans doute Ahmadou, Samory et M Ahmed ont été vaincus et l'invasion musulmane a été arrêtée au Soudan français comme en Egypte, mais le fanatisme islamique s'était déjà emparé des cœurs de beaucoup de sociétés d'Afrique subsaharienne. C'est pourquoi, il a pu continuer sa propagation de façon irrésistible dans l'Ouganda, dans la vallée du Congo, du Niger, de la Gambie et jusqu'à la côte de Guinée. L'avancée de l'islam dans l'Afrique au Sud du Sahara comme il a pu être constaté et son implantation dans la totalité des régions ont impacté certaines sociétés, surtout avec ses valeurs mercantilistes qu'il véhiculait à l'exemple des tribus Danakil d'Obock et Tadjourah dans l'Afrique orientale. Aussi dans l'Afrique occidentale les Dioulas peuples commerçants adoptèrent cette religion.

Enfin, les religions chrétienne et musulmane dans leur pénétration dans l'Afrique au sud du Sahara ont connu des fortunes diverses. Elles se sont confrontées aux croyances traditionnelles et ont utilisé des moyens des plus pacifiques au plus violents pour imposer leur

domination. Cependant l'action de ces religions n'a pas été neutre dans la conquête et la colonisation des pays d'Afrique subsaharienne. Elles ont contribué à forger les discours qui avaient pour objectif de mettre en exergue le caractère arriéré des croyances et des traditions des sociétés indigènes d'où la nécessité de leur apporter la lumière pour leur plein épanouissement.

## **Chapitre 3 : La légitimation de la colonisation par ses valeurs humanitaires**

Dans son « rapport sur la colonisation à l'Exposition universelle de 1900 » présenté lors des séances de l'ASMP de 1902 Paul Dislere, Président de section au Conseil d'Etat, résumait l'objectif de la colonisation en ces termes « la colonisation n'est pas seulement la prise de possessions d'une partie du monde ; c'est aussi la mise en valeur d'un pays moins civilisé par un pays plus civilisé ; c'est enfin l'élévation du niveau moral des populations indigènes<sup>138</sup> ». Cette assertion résumait de façon éloquente les objectifs de la conquête et de la colonisation de l'Afrique subsaharienne avec un point particulier comme il est mentionné l'élévation du niveau moral des populations indigènes. Paul Dislere faut-il le rappeler militait contre une extension des colonies par contre il prônait une exploitation de celles déjà acquises en vue d'une part de tirer le meilleur profit des investissements que la Métropole faisait et d'autre part d'apporter un mieux-être aux populations indigènes.

### **31- La valeur humanitaire de la colonisation en Afrique subsaharienne**

L'un des objectifs de la colonisation était selon ses adeptes l'apport d'une civilisation supérieure aux indigènes dont la civilisation était jugée arriérée. C'est pourquoi Paul Dislere disait « nous n'exploitons pas nos colonies, nous les mettons en valeur; le procédé est peut-être plus long, moins brillant ; il ne prête pas à la constitution de fortunes rapides, créées au détriment des régions qui en sont la source. Les pays que nous colonisons deviennent plus riches, leurs habitants montent d'un degré vers la civilisation. Comme je l'ai dit dans mon Introduction générale : nulle part on ne meurt de faim dans nos colonies<sup>139</sup> ». Cette assertion marquait remarquablement la supériorité de la civilisation du colonisateur à laquelle devait tendre la civilisation des peuples indigènes, en outre elle exprimait les valeurs philanthropiques de la colonisation ce qui était fort appréciable, ce qui a sans doute permis de construire un discours dont l'objectif était de justifier les actions à entreprendre sur le terrain. La bonne foi de beaucoup de colonisateurs a été remarquée dans certains pays colonisés et se poursuit aujourd'hui avec des systèmes d'aide et de coopération envers les pays colonisés. Ce

---

<sup>138</sup> Paul Dislere, « Rapport sur la Colonisation, au nom du Jury du groupe VII, à l'Exposition universelle de 1900 », ASMP 1902/ Volume 158, p 304.

<sup>139</sup> Paul Dislere, « Rapport sur la Colonisation, au nom du Jury du groupe VII, à l'Exposition universelle de 1900 », ASMP 1902/ Volume 158, p 304.

qui est fort louable et très apprécié dans beaucoup de cas par les pays bénéficiaires. Cependant, à l'analyse de cette assertion quelques appréciations méritent d'être formulées.

Certes, de la barbarie certaines sociétés africaines en faisaient l'apologie, c'est le cas des sacrifices humains dans le cas des sociétés des Etablissements de la côte d'or lors de certaines cérémonies funéraires de grands dignitaires. Ce fut aussi le cas des tribus Danakil d'Obock dont le meurtre d'un étranger non déclaré ami était signe de fierté et donnait droit à une sorte de décoration, néanmoins des exemples même s'ils n'étaient pas similaires se présentaient dans les sociétés européennes, et en cela il peut être cité les sanglantes batailles que se livraient les pays pour l'extension de leurs empires.

De plus, les deux conflits mondiaux avec les exterminations des peuples par certains dirigeants ont permis de comprendre que le degré de maturité de la civilisation ne se mesurait guerre au niveau d'évolution technique ou technologique.

Enfin, au-delà de toute appréciation de valeur Paul Dislere fixait à la colonisation des objectifs clairement exprimés « c'est cette noble cause qui doit être le but de la politique coloniale actuelle : concilier les intérêts des colons avec les intérêts matériels des indigènes. Si nous n'avons pas ce souci, si nous ne nous préoccupons pas du sort des indigènes, si nous ne travaillons pas à améliorer leurs conditions d'existence, il n'y a pas de colonisation possible. C'est à cette œuvre qu'il faut convier le Gouvernement et la démocratie<sup>140</sup>». Dans cette œuvre humanitaire de la colonisation la religion a tenu une place prépondérante.

### **32- Le rôle de la religion dans la colonisation de l'Afrique subsaharienne**

La religion a devancé le colonisateur sur le terrain en Afrique au sud du Sahara. L'islam était déjà dans cette zone de l'Afrique dès l'an 638 et le christianisme peu avant cette période mais sur la côte méditerranéenne d'où il est venu d'orient contrairement à l'idée répandue de son origine occidentale.

L'installation la plus ancienne en Afrique subsaharienne s'est effectuée en 1643 au Congo, plus tard des tentatives sporadiques de pénétration sont notées en Afrique occidentale pendant

---

<sup>140</sup> Paul Dislere, « Rapport sur la Colonisation, au nom du Jury du groupe VII, à l'Exposition universelle de 1900 », ASMP 1902/ Volume 158, p 304.

qu'en Afrique orientale étaient déjà installés les Jésuites et les Dominicains. Les objectifs des missionnaires étaient d'ordre religieux et spirituel. Il fallait à la fois soigner les âmes et les cœurs et aussi soigner les corps. C'est pourquoi, il fallait prendre en considération les réalités matérielles, sociales et culturelles des indigènes. Les missionnaires ont mis en place des structures d'éducation, de soins et d'autonomisation des indigènes. Ces réalisations ont permis à n'en point douter une élévation du niveau de vie des indigènes.

Cependant, l'application erronée de ces principes a souvent conduit à une confusion dans les attributions des missionnaires à telle enseigne qu'ils ont parfois et à juste titre été considérés comme des acteurs indirects de la conquête et de la colonisation en Afrique subsaharienne.

Enfin, les objectifs poursuivis par les missionnaires étaient nobles en ce qu'ils avaient pour but d'apporter un mieux-être aux populations indigènes par l'éducation et l'amélioration de leur situation sanitaire. Cependant, certains acteurs de la religion ont été à la base de la création de discours tendant à donner aux croyances traditionnelles des sociétés africaines une position arriérée ce qui paraissait condamnable. Par conséquent, il n'était pas objectif d'affirmer sans nuancer le rôle qu'a pu jouer la religion dans la colonisation, cependant ses visées économiques étaient clairement affirmées.

## **3ème Partie : La dynamique économique de l'Afrique subsaharienne**

La dynamique économique de l'Afrique au sud du Sahara s'est opérée au gré des intérêts de la colonisation. Paul Dislere dans son *rapport sur la colonisation à l'Exposition universelle de 1900* a défini les objectifs de la colonisation selon son entendement. Dans ces objectifs transparait clairement le volet économique de la colonisation. Il poursuit donc son raisonnement dans le cadre de la mise en place des comités pour l'organisation de l'exposition « ce groupe comprenait trois classes, qui envisageaient la colonisation sous le triple aspect intellectuel, industriel et commercial<sup>141</sup> ». C'est dire donc, qu'en dehors du volet intellectuel dont l'objectif était d'élever le niveau moral des populations indigènes, le deuxième volet consistait à la mise en valeur des colonies. C'est pourquoi d'ailleurs, il était fortement opposé à une extension des colonies et justifiait sa position par le fait que les investissements effectués dans les colonies provenaient des impôts du contribuable et devait permettre un gain à la Métropole, plus tôt que de multiplier des territoires sans en retirer le moindre bénéfice. C'est dans ce sens d'ailleurs qu'ont été instituées les expositions universelles de Paris et celle de 1900 dont les objectifs avaient été clairement définis dans son rapport adressé en mai 1896 au Ministre des colonies et qui a fait l'objet de débats à l'ASMP « Il y exposait qu'alors que , pour la forme matérielle et pour la forme commerciale de la colonisation, il faudrait surtout recourir à l'initiative privée , pour la forme administrative et intellectuelle de la colonisation le Département des colonies était seul en mesure de réunir les documents nécessaires pour présenter au public , soit sous l'aspect de publications, soit sous celui de tableaux, de cartes, etc., l'historique et le résultat des efforts tentés par la France dans cette grande œuvre de la colonisation qui caractérise surtout les trente dernières années de notre histoire. Fixer l'état physique, scientifique, économique et moral de nos colonies, tel devait être le but de la participation du Ministère des colonies à la classe 113<sup>142</sup> ». Selon cette assertion Paul Dislere faisait une répartition des rôles entre l'Etat et les initiatives privées des entrepreneurs, l'Etat se chargeant de l'organisation administrative des colonies et les entrepreneurs se chargeraient du volet commercial, tout cela nécessitant une coordination et surtout une connaissance des opportunités, donc l'auteur poursuit « Il fallait montrer le rôle propre de l'État, qui est d'organiser administrativement les colonies, de développer chez les indigènes les connaissances des peuples civilisés, et, réciproquement, d'enseigner, à la population de la métropole, les colonies, leur géographie et leur histoire, leur corps et leur âme ainsi qu'on a pu dire, et c'étaient précisément les méthodes employées par la France pour réaliser cet idéal

<sup>141</sup> Paul Dislere, « *Rapport sur la Colonisation, au nom du Jury du groupe VII, à l'Exposition universelle de 1900* », ASMP 1902/ Volume 158, p 304.

<sup>142</sup> Paul Dislere, « *Rapport sur la Colonisation, au nom du Jury du groupe VII, à l'Exposition universelle de 1900* », ASMP 1902/ Volume 158, p 304.

politique et intellectuel, qui devaient former la base de l'Exposition du Ministère des colonies dans la Classe 113<sup>143</sup> ». Ainsi décliné l'objectif de l'exposition était donc axée sur une sorte de publicité à l'endroit des pays colonisés. Cette publicité avait essentiellement pour objectif de faire connaître aux entrepreneurs privés les richesses dont disposaient ces pays, le rôle de la Métropole devant se limiter à faire découvrir les potentialités d'investissements qui pourraient s'offrir à ces opérateurs privés. Les pays représentés à l'exposition étaient le Dahomey, le Sénégal, Madagascar, la Tunisie, l'Indochine. Toujours dans son rapport Paul Dislere donnait des détails quant aux actions de l'Etat dans ce volet économique de la colonisation. Plus qu'une aventure de conquête et de pacification des zones lointaines, il fallait une organisation administrative incluant le développement des secteurs économiques pour un plein épanouissement des indigènes et un retour sur investissement de la Métropole. C'est du reste pourquoi il insistait encore une fois de plus « d'ailleurs il était bien évident que, même en matière de production et de commerce, en plein champ d'activité individuelle, l'intervention de l'Etat se manifeste, sous forme de concessions territoriales, d'organisation de banques et de caisses de prêts, de tarifs spéciaux de douane en faveur de certaines marchandises, de traités en vue de procurer des bras à l'agriculture, de travaux publics, etc., d'où la nécessité aussi d'établir une synthèse générale des théories coloniales modernes mises en pratique par le Pavillon de Flore, au triple point de vue du régime économique, de la propriété domaniale et privée, et de la main d'œuvre, le tout étayé sur des statistiques précises destinées à souligner et à éclairer les progrès et les déficiences possibles de notre système de colonisation ».

---

<sup>143</sup> Classe 113 : catégorisation des produits à exposer

## Chapitre 1 : Les origines et les objectifs du commerce colonial

Le commerce colonial découlait essentiellement de la reconversion des acteurs de la traite négrière, qui après son abolition ont mis en place une nouvelle forme d'échange avec les populations indigènes, bien avant les actions de colonisation proprement dites. Du commerce des esclaves, la bascule a été faite pour maintenir le système d'échange à travers des produits sous forme de troc. «Il ne faut pas d'ailleurs perdre de vue que, dans toutes nos possessions d'outre-mer, le commerce s'est installé bien avant que notre drapeau n'y fût planté. Le commerce doit ensuite faire place à l'agriculture, parce que c'est cette dernière qui, enrichissant l'indigène, trouve sa répercussion dans le commerce général avec la métropole, qu'elle développe dans des proportions considérables<sup>144</sup> » soutenait Paul Dislere.

Il fallait bien se rendre compte que les contacts établis pendant la traite négrière et surtout les infrastructures commerciales notamment les comptoirs installés ont permis une reconversion aisée vers des échanges plus policés entre les indigènes et les européens.

Cette activité devait s'organiser en même temps que la conquête des contrées africaines d'où le concept de « coloniabilité » des territoires. Ce concept a permis de classer les zones en fonction des ressources qu'elles offraient et surtout la capacité pour le colonisateur de tirer le meilleur parti de sa présence dans cette zone. Il s'est agi de faire une classification des zones tout examinant l'opportunité de conquête. Cette classification s'était opérée en quatre catégories. La première considérée comme saine où les colonisateurs pouvaient prioritairement installer des Etats, la seconde catégorie constituées de zones passablement saines à cause de l'état des sols et de l'approvisionnement en eau, mais qui pouvaient tout de même être exploitées, la troisième catégorie comprenaient les régions malsaines mais exploitables à cause des débouchés commerciaux et la docilité de leurs peuples, et enfin les zones inexploitable.

### 11- Les facteurs politiques du commerce colonial

Les facteurs politiques du commerce colonial s'analysaient à l'analyse de l'action menée par les Gouverneurs et autres représentants de la Métropole sur les territoires colonisés.

---

<sup>144</sup> Paul Dislere, « *Rapport sur la Colonisation, au nom du Jury du groupe VII, à l'Exposition universelle de 1900* », ASMP 1902/ Volume 158, p 304.

Faidherbe disait « Nous ne pouvions accepter ces conditions, car faire le commerce sans protection avec les barbares est une chose reconnue impossible depuis longtemps. Aussi loin d'abandonner et de démolir nos forts, nous crûmes nécessaire d'en créer un nouveau, plus avancé que tous les autres, à Médine, pour éloigner notre frontière de Bakel et sauver si c'était possible l'important commerce de ce comptoir », et L. Archinard d'ajouter «A l'exception du poste de Bakel, fondé en 1820, presque tous les postes du fleuve, autour desquels les noirs sont venus se grouper pour vivre en sécurité et y faire du trafic, sont dus au général Faidherbe. Alors gouverneur, le général les créa non pas seulement pour commencer cette œuvre de pénétration qui l'occupe encore sans cesse, mais aussi pour assurer la tranquillité des comptoirs déjà existants<sup>145</sup>. » Les échanges commerciaux entre les pays de l'Afrique subsaharienne sont plus anciens que la conquête coloniale, car des comptoirs installés par des entreprises privées existaient et constituaient les plateformes d'échanges des produits locaux et les produits provenant de l'Europe le plus souvent sous forme de troc. A l'analyse de l'assertion, on pourrait déduire que la manière forte utilisée dans certaines zones visait à sécuriser les échanges commerciaux et à soumettre sans doute des populations qui pouvaient constituer une menace pour l'exploitation des ressources dont disposaient leurs territoires.

Le commerce colonial s'inscrivait dans le cadre du volet économique de la colonisation. Il s'est organisé selon une répartition des tâches entre l'Etat et les initiatives privées. Pour cela des outils de promotion de ce commerce ont été pensés et mis en place dont le plus emblématique était l'exposition universelle qui «recommandait aux colonies de réunir et de préparer les éléments d'une importance, qui présenterait le tableau complet des ressources naturelles de chaque colonie, de sa situation économique et des desiderata à satisfaire pour lui donner tout le développement possible» tel que annoncé dans le rapport de Paul Dislere. Cette assertion soulignait un aspect très intéressant qui était la prise en compte des desideratas des pays colonisés, ce qui a supposé un échange entre la Métropole et les pays colonisés. Toujours dans le même ordre d'idée J. L. Dutreuil De Rhins soutenait «à notre époque, nous n'avons pas encore les moyens de faire de la colonisation gratuite; et, contrairement à l'idée internationaliste développée à la conférence de Berlin, idée dont l'application en Afrique ne pourrait être envisagée sérieusement que le jour où existeraient les États-Unis d'Europe, la colonisation, sous peine d'être ruineuse, doit consister, pour les peuples civilisés, d'abord à se partager aussi pacifiquement que possible les pays neufs, ensuite à y établir leur influence

<sup>145</sup> L. Archinard, ASMP 1888/ Volume 128, p 648, « *la France coloniale : histoire-géographie-commerce* », p 187, 1888

morale et matérielle de façon que leurs nationaux, leur industrie, leur commerce, y trouvent un débouché privilégié ».

Face à une organisation traditionnelle basée sur les échanges intra territoriaux des indigènes avec des règles propres à chaque société, il fallait trouver le moyen de briser ce marché traditionnel par la conquête militaire pour y établir des règles favorables aux colonisateurs.

## **12- Les objectifs du commerce colonial**

Dans le cadre de la mise en place de l'organisation politico-administrative de l'Afrique subsaharienne certains domaines clés étaient visés. Il s'agissait du domaine administratif, fiscal, commercial et militaire. Ainsi, des chambres de commerce ont été installées au Sénégal ; elles avaient pour but de poser les bases d'un échange durable et solide avec les pays colonisés.

A cet effet tous les acteurs du circuit économique étaient taxés et les produits provenant de pays hors de l'AOF se voyaient imposer une surtaxe, ceci dans le but de dissuader à l'importation de produits en dehors de la zone d'échange. Paul Dislere dans son discours de clôture de l'exposition universelle 1900 disait « J'en donnerai pour preuve le travail considérable du général Gallieni qui a publié, sous le titre de Guide de l'immigrant à Madagascar, la façon dont il comprend le rôle colonial de l'armée, et vous avez certainement lu le très intéressant article qu'a publié, à ce sujet, le colonel Lyautey dans la Revue des Deux-Mondes, Il ne s'agit plus de détruire pour conquérir, et je n'en veux pour preuve que les rapports qu'il a adressés au Gouvernement et les instructions qu'il donnait aux officiers placés sous ses ordres, leur disant : Souvenez-vous que maintenant c'est la colonie qu'il faut fonder; les lignes d'attaque vont faire place aux routes commerciales, et les villages conquis deviendront de puissants marchés<sup>146</sup>.» C'est dire donc qu'après la conquête, il fallait établir d'autres formes de rapports permettant aussi bien aux colonisateurs qu'aux colonisés de tirer profit de cette relation désormais établie.

---

<sup>146</sup> Paul Dislere, « Rapport sur la Colonisation, au nom du Jury du groupe VII, à l'Exposition universelle de 1900 », ASMP 1902/ Volume 158, p 304.

## Chapitre 2 : La cartographie du commerce colonial

### 21- L'Afrique occidentale

Le débat sur *l'administrateur territorial en Afrique noire française* paru dans la publication de 1965 a fait remarquer dans un passage « l'administration coloniale a pris une tournure lorsque l'économie l'a emportée sur le politique. L'administrateur s'est trouvé transformé en agent de production, en surveillant de travaux forcés contre lequel il a bien souvent protesté<sup>147</sup> ». Ce passage a montré l'impact du volet économique dans la colonisation puis la construction des pays de l'Afrique au sud du Sahara. Chaque pays présentait des potentialités économiques qu'il fallait exploiter et mettre en valeur.

### 331- Le Sénégal et ses dépendances

Comme le soulignait L. Archinard dans *la France coloniale* « en 1885, les marchandises importées de la colonie, en France seulement, se sont élevées à la somme de 20 308 960 francs<sup>148</sup> », ce volume d'importation concernait entre autres produits l'arachide, le sésame, le café, le caoutchouc, les dents d'éléphants et autres denrées alimentaires et de parures.

En effet la géographie économique des pays du Sénégal et ses dépendances se présentaient de la façon suivante : les rivières du sud produisaient les arachides, les peaux de bœufs, le caoutchouc, le sésame, les plumes de parure, les nattes, la cire, les dents d'éléphants, les amandes de palme, les bois d'ébénisterie, le riz en paille, les noix de cola, le café ; quant au Haut fleuve, en dehors des produits des fleuves des rivières du sud avaient les oignons, les tomates, les patates et autres racines rappelant la pomme de terre et appartenant l'une à la famille des euphorbiacées, l'autre à celle des aroïdées qui pouvaient servir à l'alimentation des Européens.

Hormis ces produits il a été possible de constater la présence de caoutchouc, de karité, d'or et de fer qui pouvaient permettre la mise en place d'industrie comme le conseillait Archinard.

---

<sup>147</sup> ASMP 1965, « L'administrateur territorial en Afrique noire française », p 83-96.

<sup>148</sup> J. Archinard, ASMP 1888/ Volume 128, p 648, « *la France coloniale : histoire-géographie-commerce* », p 221, 1888.

### 332- La Guinée du Nord

Les pays de la Guinée du Nord se composaient des Etablissements de la côte d'or et les Etablissements de la côte des esclaves, chacun des établissements regroupaient plusieurs régions qui présentaient des ressources et des activités différentes.

Tout d'abord, les Etablissements de la côte d'or notamment celle d'Assinie était aurifère, mais malheureusement la concentration ne permettait pas une exploitation à grande échelle par les européens, d'où l'exploitation locale faite par les indigènes pour les besoins personnels. Cependant, le pays disposait d'huile d'amande en abondance que les populations indigènes de Grand Bassam s'adonnaient particulièrement à la récolte. Les européens avaient amené et installé des concasseurs mécaniques pour aider au décortilage des noix d'amande. Les Apolloniens de Grand Bassam se chargeaient de faire les courtiers entre les peuples de la lagune et les factoreries européennes dans le cadre du commerce de l'huile de palme.

Ensuite, les Etablissements de la côte des esclaves à l'inverse de ceux de la côte d'or ne disposaient pas de ressources aurifères, ainsi leurs échanges avec les européens se bornaient à des produits tels que l'huile et les amandes de palme, des noix kolas, un peu d'arachides, une quantité insignifiante d'ivoire. Cependant, les comptoirs européens installés à Porto-Novo permettaient en échange des produits locaux du sel et des tissus. Selon Médard Béraud dans la *France coloniale* «les Européens ne se livrent en ce pays ni à la culture, ni à l'industrie. Le climat interdit d'y songer à une colonie agricole, et même à une colonie de plantation. L'immigration européenne est nulle il n'y a pas plus de quinze ou vingt Européens dans le royaume, missionnaires, sœurs, employés de factorerie, traitants établis pour leur compte<sup>149</sup> ».

Enfin, il est à noter une assez importante importation dont le montant s'élevait en 1884 à 3 970 043 Fr. Cette importation concernait essentiellement le tabac, le muscat, les tissus, la poudre.

---

<sup>149</sup> Médard Béraud, ASMP 1888/ Volume 128, p 648, « *la France coloniale : histoire-géographie-commerce* », p 242, 1888.

## 22- L'Ouest africaine ou Afrique centrale

L'Ouest africain malgré une population peu dense disposait de ressources naturelles et vivrières importantes qui méritaient une attention particulière. J. L. Dutreuil De Rhins dans la *France coloniale* exposait les conclusions de la mission du ministère de l'instruction publique qui s'est déroulée dans l'Ouest africain du 21 avril 1883 26 mai 1885 « au point de vue économique, nous devons remarquer qu'une partie des études scientifiques nous fixe d'abord sur l'aspect général du pays, ses grandes divisions en zone basse, terrasse accidentée, plateau central, sur la nature des terrains, les produits naturels, et généralement sur les ressources que présente le pays. Les opérations auxquelles le personnel de la mission devait se livrer chaque jour permettent d'apprécier la valeur des produits, le genre de marchandises européennes qui convient aux échanges, le coût des transports sur les voies habituellement parcourues jusqu'à présent, dans quelle mesure une concurrence éventuelle ferait hausser les prix, quels avantages en un mot l'Ouest africain présente au point de vue agricole, industriel et commercial<sup>150</sup> ».

Sur le plan de la faune, les produits de la mer tels que le poisson de mer et de rivière, les loutres, les tortues et surtout les hippopotames sont très répandus. Ils seraient essentiellement destinés à la consommation locale, mais pourraient constituer des produits d'échange si une organisation des filières étaient mise en place.

Sur le plan de la flore, l'Ouest africain regorgeait d'une variété d'arbres dont les usages variaient, allant de la consommation jusqu'à l'utilisation comme remède. Les forêts très répandues sur le territoire disposaient de bois d'une très bonne qualité et à titre d'exemple J. L. Dutreuil De Rhins dans la *France coloniale* disait « pour donner une idée de la valeur de ces bois, j'ajoute que la mission catholique à Libreville, sa chapelle, ses maisons, magasins et leurs contenus sont uniquement faits de bois du pays<sup>151</sup> ».

Sur le plan des échanges commerciaux J. L. Dutreuil De Rhins tout en énumérant les produits d'échange donnait les stratégies à adopter pour un commerce florissant « Les peaux, l'arachide, le copal, l'huile de palme, le bois rouge, etc., resteront donc toujours au moins bien des années les principaux produits de la zone maritime. Il faudrait que les transports au lieu

---

<sup>150</sup> J.L.Dutreuil De Rhins, ASMP 1888/ Volume 128, p 648, « la France coloniale : histoire-géographie-commerce », p 256, 1888.

<sup>151</sup> Ibid, p 275

d'augmenter de prix se fissent presque pour rien; il faudrait aussi trouver les capitaux et surtout la main d'œuvre nécessaire au développement des ressources naturelles de l'Ouest africain et de l'Afrique centrale, y créer une agriculture prospère qui n'existe que dans l'imagination des rêveurs, pour que l'exploitation d'une telle catégorie de produits fût rémunératrice. Or cela ne se fera pas sans tenir compte du temps, sans un sage régime économique qui lui-même dépend d'une sage administration<sup>152</sup> ». C'est dire donc que le succès de l'entreprise économique dans les colonies dépendaient de la réussite d'une assise administrative efficace bâtie avec patience et prenant en compte les désidératas des pays de l'Ouest africain.

### 23- L'Océan Indien

«Quel admirable pays que Madagascar! Il mériterait seul, non pas un observateur ambulant, mais des académies entières. C'est à Madagascar que je puis annoncer aux naturalistes qu'est la terre de promission pour eux. C'est là que la nature semble s'être retirée comme dans un sanctuaire particulier pour travailler sur d'autres modèles que ceux dont elle s'est servi ailleurs les formes les plus insolites, les plus merveilleuses s'y rencontrent à chaque pas. Le Dioscoride du nord (Linné) y trouverait de quoi faire dix éditions de son *Système de la nature* et finirait par convenir de bonne foi qu'on n'a soulevé qu'un coin du voile qui la couvre<sup>153</sup> » tels ont été les propos de Grandidier que rappelait Gabriel Marcel dans l'ouvrage *La France coloniale* présenté à l'ASMP en 1888 ce qui montrait la richesse faunique et floristique de Madagascar.

Sur le plan de floristique, Madagascar comptait une grande variété de céréales dont le riz considéré comme l'aliment de base des Malgaches. A ces céréales on pouvait ajouter le caféier, le tabac et un grand nombre d'épices.

Sur le plan de la faune, compte tenu du détroit séparant Madagascar du continent, il était difficile d'apercevoir les grands quadrupèdes, cependant la forêt regorgeait de sangliers, de chats et de chiens devenus sauvages. La richesse principale de l'île reposait essentiellement sur le bétail, c'est pourquoi Gabriel Marcel disait « si, jadis, il était impossible d'exporter ces animaux à cause de la longueur du voyage, aujourd'hui que la vapeur et le percement de

---

<sup>152</sup> J.L.Dutreuil De Rhins, ASMP 1888/ Volume 128, p 648, « *la France coloniale : histoire-géographie-commerce* », p 276, 1888.

<sup>153</sup> Gabriel Marcel, ASMP 1888/ Volume 128, p 648, « *la France coloniale : histoire-géographie-commerce* », p 335, 1888.

l'isthme de Suez mettent Marseille à vingt jours de Madagascar, ce serait une affaire très rémunératrice que d'aller y prendre ces animaux, dont le prix moyen est de 50 à 60 francs, pour les importer dans notre pays<sup>154</sup> ». Le bétail était envisagé comme le principal produit d'exportation vers l'Europe.

L'île était aussi bien fournie en ressources minières notamment le fer, le cuivre, le plomb et le manganèse. Des gisements importants de charbon ont été découverts dans la baie de Passandava. Ce charbon de très bonne qualité présentait toutes les variétés : houille grasse, sèche ou à gaz.

## **24- La Mer Rouge**

Les territoires explorés sur la Mer Rouge étaient Obock et la baie de Tadjourah. D'un aspect désertique ces territoires ne possédaient pas de ressources faunique et floristique abondantes excepté quelques palmiers et légumes avec des autruches, des outardes et des ânes sauvages. Néanmoins, le sol de Obock pouvait permettre une installation des européens. Comme le soulignait Paul Soleillet dans la France coloniale «il sera facile de transformer en marais salants une partie notable des plages de notre possession; partout le sel a une valeur, mais à Obock on est aux portes des Indes et de l'Afrique centrale, ces deux grands marchés du monde pour le sel<sup>155</sup> ». Ainsi, la position stratégique d'Obock offrait des avantages portuaires et commerciaux intéressants, de plus il ouvrait la voie à la ligne commerciale avec l'Ethiopie qui était considéré comme un grand débouché pour les produits européens. Le commerce maritime dans les ports d'Obock était animé par des arabes venant de tous les points de la Mer Rouge et de la Mer des Indes.

L'Afrique subsaharienne grâce à la diversité de ses ressources a été une zone d'intenses échanges commerciaux. Du Sénégal à l'Ouest africain en passant par la Guinée du Nord et Obock sur la Mer rouge, la région était animée par les commerçants arabes venant de la Mer rouge et de la Mer des Indes particulièrement dans les ports d'Obock et la baie de Tadjourah. Le colonisateur dans l'organisation administrative des colonies en a fait un atout qui a permis d'une part de tirer profit des investissements et d'autre part a mis en place des structures qui ont permis d'apporter un bien être aux populations, qui constituaient dans la plus part des cas

---

<sup>154</sup> Ibid, p 338.

<sup>155</sup> Paul Soleillet, ASMP 1888/ Volume 128, p 648, « la France coloniale : histoire-géographie-commerce », p 353, 1888.

un débouché aux marchandises européennes. Pour un échange dans les conditions optimales, il a fallu mettre en place des itinéraires sécurisés.

## Chapitre 3 : Les itinéraires et les moyens de transport et d'échange

Les itinéraires et les moyens de transport étaient primordiaux dans la dynamique économique de l'Afrique subsaharienne. Il était primordial pour une fluidité des échanges de trouver les stratégies les mieux adaptées pour assurer un échange permanent et fluide des produits, vu que les moyens aériens étaient limités voire inexistant, il ne restait que la voie maritime, terrestre ou ferrée. C'est dans ce sens que des projets de construction d'infrastructures de transport ont été initiés déjà au cours des conquêtes parfois même bien longtemps avant, en vue tout d'abord de permettre les mouvements des troupes et plus tard seront utilisés pour l'acheminement des produits. «La recherche d'une voie commerciale, entre la côte occidentale d'Afrique et le bassin central du Congo, à travers la zone de terrasses qui les séparent, était et est encore aujourd'hui le problème le plus intéressant à résoudre dans l'Ouest africain<sup>156</sup> » disait J. L. Dutreuil De Rhins dans la *France coloniale*, cette assertion montrait bien la préoccupation du colonisateur qui cherchait à relier tous ses territoires pour faciliter les échanges et la mobilité.

### 31- L'Afrique occidentale

Dans le cadre de ses débats l'ASMP 1891 s'est penchée sur le Transsaharien, cette sorte de voie ferrée qui devait relier les pays du Sahara. De ces débats il est ressorti que l'idée du chemin de fer Transsaharien n'est pas absolument nouvelle. Néanmoins, il est difficile de dire avec exactitude à quelle date elle remonte. Par ailleurs, en dehors du projet du transsaharien d'autres projets de construction de voies ferrées ont vu le jour.

En effet, l'idée a commencé à prendre corps avec l'ouvrage très complet et détaillé de M. Duponchel en 1878 dont le séjour au Soudan de 1851 à 1855, a permis de visiter le pays et d'en tirer d'intéressants renseignements pratiques. De son séjour dont il a parlé dans son ouvrage il a souligné selon l'ASMP « que toute la contrée entre le Niger et le Lac Tchad est très peuplée et très cultivée, qu'il s'y trouve notamment des villes de 60 000 à 100 000 habitants, comme Sokoto, Kano, Kouka. L'Afrique avait alors moins de prétendants et

---

<sup>156</sup> J.L.Dutreuil De Rhins, ASMP 1888/ Volume 128, p 648, « la France coloniale : histoire-géographie-commerce », p 248, 1888.

d'occupants<sup>157</sup> ». A la lecture de ce passage, l'auteur donnait les raisons de l'occupation de l'Afrique en mettant bien l'accent sur les gains d'ordre économique à retirer de cette occupation. Il fallait de ce fait mettre en place les infrastructures nécessaires pouvant permettre d'une part une mobilité des acteurs et d'autre part des produits à écouler.

L'auteur soutenait plus loin « c'est une des tâches de la nation que de s'assurer ainsi des champs nouveaux d'exploitation. La vertu du principe de l'Hinterland ou de « l'arrière-pays » nous donne droit à la contrée qui est entre le Niger et le lac Tchad. Si elle a la moitié de la richesse et de la population qu'a constatée Barth, le Transsaharien sera une œuvre nationale utile<sup>158</sup> ». Encore une fois de plus, tout comme Paul Dislere, l'auteur prônait une répartition des tâches avec un rôle prépondérant de l'Etat qui ferait œuvre nationale utile en accédant à la réalisation de ce projet. Enfin l'auteur a terminé en mettant en exergue la richesse de la région « or, il ne faut pas oublier que les pays barbares ont souvent des ressources latentes étonnantes. Pendant qu'il est temps encore, il faut donc arriver les premiers dans les terres vacantes qui sont près de nous<sup>159</sup> ».

Dans le cadre de la recherche de la mobilité terrestre il fut initié dans le Sénégal et ses dépendances la construction d'un chemin de fer « le chemin de fer de Dakar- Saint-Louis, qui traverse le Cayor, est concédé à la compagnie de construction des Batignolles pendant quatre-vingt-dix-neuf ans; l'État s'est réservé la faculté de rachat au bout de vingt-cinq ans. Il a été garanti, pour la durée de la concession, un revenu minimum de 1154 francs par kilomètre exploité<sup>160</sup> ». L. Archinard. Toujours dans le cadre du désenclavement de la région un autre chemin de fer devait relier Kayes à Bafoulabé et dont la description était faite par L. Archinard « le chemin de fer qui devait relier Kayes à Bafoulabé, premier tronçon du chemin de fer qui doit relier le Sénégal au Niger, avait été entrepris. Sa construction jusqu'à ce jour a rencontré bien des difficultés provenant des hommes et des choses. Les travaux n'ont pas marché pendant les premières campagnes aussi rapidement qu'on l'avait pensé tout d'abord. Ce n'est qu'en 1885-1884 que les chantiers, définitivement constitués et en pleine activité, ont pu produire 55 kilomètres de voie complètement terminée et pousser la plate-forme jusqu'au kilomètre HO, c'est-à-dire tout près de Bafoulabé. C'est alors, en décembre 1885, que la Chambre des députés, contrairement aux votes émis précédemment, a cru devoir arrêter la construction de la voie. Et cependant il est nécessaire, il est indispensable d'avoir, de Kayes à

<sup>157</sup> Duponchel, ASMP 1891/ Volume 135, « La France en Afrique et Transsaharien », p 454-456.

<sup>158</sup> Ibid

<sup>159</sup> Ibid

<sup>160</sup> L. Archinard, ASMP 1888/ Volume 128, p 648, « la France coloniale : histoire-géographie-commerce », p 221, 1888

Bamako, une voie permettant en toutes saisons des communications rapides entre ces deux points<sup>161</sup> ». Il est à noter qu'en dehors des chemins de fer la construction de routes et de ponts se faisaient sous la supervision d'un spécialiste du génie relevant du ministère de l'intérieur français. Ce dernier avait pour résidence Saint Louis.

### 32- L'Ouest africain

«La recherche d'une voie commerciale, entre la côte occidentale d'Afrique et le bassin central du Congo, à travers la zone de terrasses qui les séparent, était et est encore aujourd'hui le problème le plus intéressant à résoudre dans l'Ouest africain<sup>162</sup> » disait J. L. Dutreuil De Rhins dans *la France coloniale* pour exprimer l'ambitieux projet que nourrissait Brazza lors de ses expéditions dans l'Ouest africain. Avant l'arrivée des Français dans l'Ouest africain, l'Association Internationale du Congo créée par le Roi belge disposait de comptoirs dans la région ou des activités commerciales et d'échange. La conférence de Berlin de 1884- 1885 est venue régler la navigation sur les cours d'eau du Congo tout en fixant des limites politiques et un nouveau régime économique qui n'était pas sans influence sur le traité signé entre la France et l'Association internationale. Cette nouvelle réglementation amputait à la France le contrôle de la rive gauche du bassin du Congo.

### 33- Madagascar

Madagascar offrait des ports de qualité dans sa partie septentrionale, de même l'île est parcourue par des fleuves qui permettaient une navigation aisée. Compte tenu de son paysage montagneux, il était difficile de disposer d'infrastructures routières de qualité. Madagascar gardait malgré tout aussi une position stratégique comme le décrivait Gabriel Marcel dans *la France coloniale* «si, aujourd'hui que l'isthme de Suez est percé, la position stratégique de Madagascar paraît, au premier abord, moins importante, il ne faut pas oublier cependant que les deux extrémités de cette route peuvent être fermées par l'Angleterre; Malte et Chypre au nord, Périm et Aden au sud, sont les clefs de la mer Rouge. Aussi, toute puissance qui, en lutte avec la Grande-Bretagne, voudrait faire passer des vaisseaux aux Indes, devrait-elle prendre l'ancienne route du cap de Bonne-Espérance. On comprend, du reste, l'intérêt qu'aurait l'Angleterre à se créer dans ces parages une colonie à côté de celles du Cap, de Natal

---

<sup>161</sup> L. Archinard, ASMP 1888/ Volume 128, p 648, « *la France coloniale : histoire-géographie-commerce* », p 178, 1888

<sup>162</sup> J.L.Dutreuil De Rhins ASMP 1888/ Volume 128, p 648, « *la France coloniale : histoire-géographie-commerce* », p 248, 1888.

et de Maurice, qui ne brillent pas précisément par le nombre et la sûreté de leurs ports, non plus que par leurs ressources en vivres frais, en rechanges, en charbon et en approvisionnements de toute sorte que fournirait à profusion Madagascar<sup>163</sup> ».

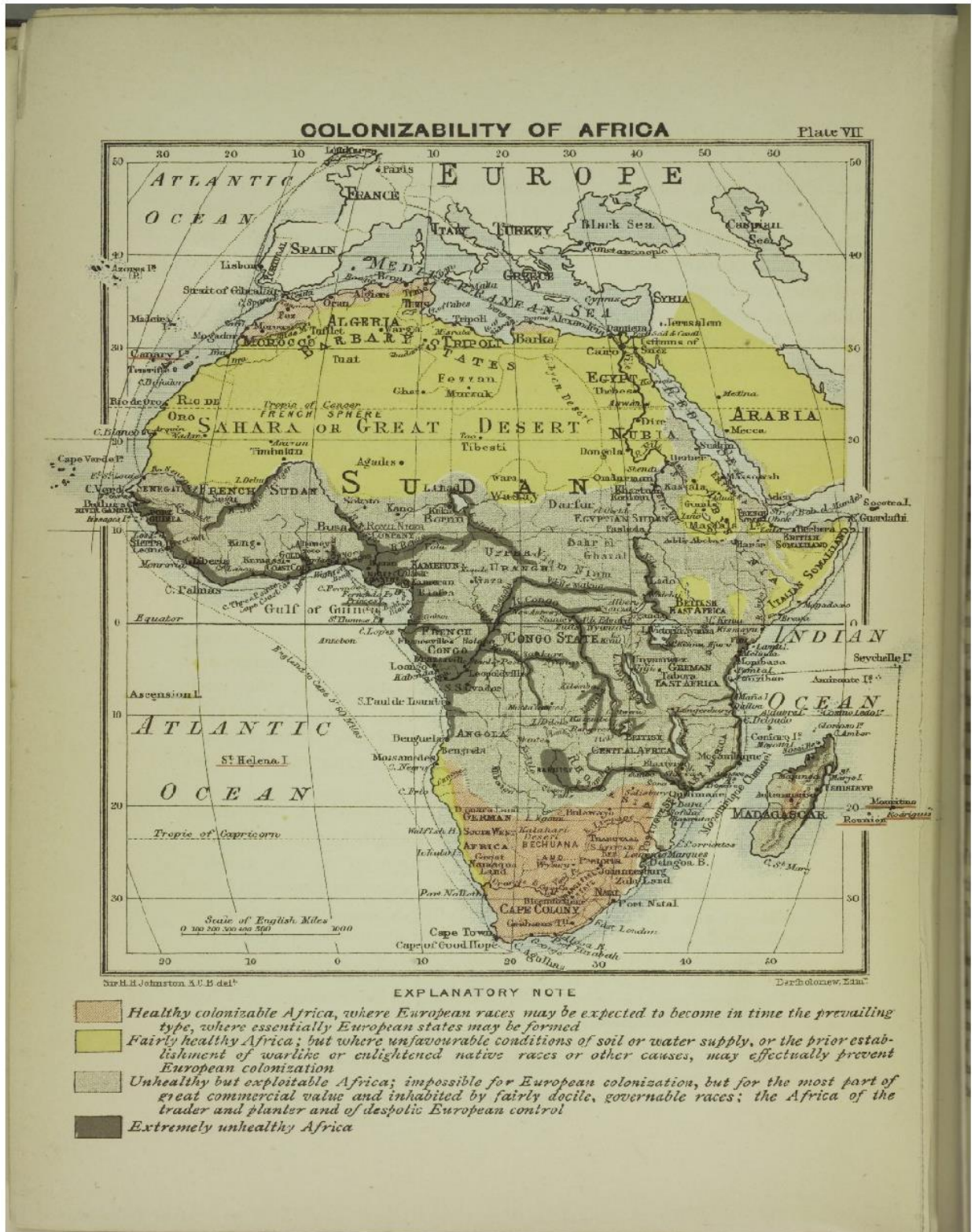
### **34- Obock et la baie de Tadjourah**

Obock possédait des infrastructures portuaires et surtout sa position stratégique la rendait importante. Il était à la fois port de relâche comme le soulignait Paul Soleillet «il ne faut point l'oublier: les Anglais à Aden ont, pendant la guerre franco-allemande, interdit de vendre du charbon à des navires français. Ce seul fait, il est historique, prouve surabondamment que, si la France ne veut point s'exposer, dans certaines circonstances données, à perdre dans l'extrême Orient une situation laborieusement acquise, elle doit avoir un port à elle dans les parages mêmes où les Anglais ont reconnu qu'il leur était indispensable de posséder un établissement pour la sûreté de leur empire des Indes ».

Obock était aussi un centre de commerce maritime où les embarcations des indigènes sillonnaient entre la Mer Rouge et le Golfe d'Aden.

---

<sup>163</sup> Gabriel Marcel, ASMP 1888/ Volume 128, p 648, « la France coloniale : histoire-géographie-commerce », 1888.



## CONCLUSION GENERALE

En somme, l'Afrique au sud du Sahara s'est construite progressivement sous la forme d'une entité géopolitique homogène entre le XIV et XX siècles. Les royaumes et empires ont fait place à des Etats dont l'organisation politico-administrative s'est inspirée des pays colonisateurs. Cette mutation de l'Afrique subsaharienne a fait l'objet d'un suivi à l'Académie des sciences morales et politiques dont les sujets proposés aux débats ou les ouvrages soumis à leur appréciation ont permis de forger une idée de la politique coloniale, c'est-à-dire la désormais relation de la France avec le monde en général et l'Afrique au sud du Sahara en particulier. Les grands hommes qui ont soit porté la voix de l'Académie en tant que membre ou qui ont proposé des textes brillants pour les débats montrent bien la grandeur de cette institution. Elle a donc contribué souvent à proposer des idées, parfois à les apprécier, mais toujours à les façonner. Ainsi, l'Afrique au sud du Sahara a fait l'objet de plusieurs débats sur des aspects variés de sa construction, de son organisation politico-administrative, à sa dynamique économique en passant par son organisation socio-culturelle, tous ces piliers ont été examinés soit à travers des thématiques directement débattues à l'Académie ou l'analyse d'ouvrages soumis à l'appréciation et au débat des membres de cette institution. Cependant, la continuité des travaux de l'ASMP sur cette partie de l'Afrique s'est analysée à l'aune de l'intérêt du moment porté. Par conséquent, des études et débats florissants des années de la conquête coloniale ont fait place à quelques rares publications des années d'après les indépendances. Ces débats sur la construction de l'Afrique au sud du Sahara ont pu être structurés en trois axes dont le premier est son organisation politico-administrative, le second sur son évolution socio-culturelle et le troisième sur sa dynamique économique.

L'organisation politico-administrative de l'Afrique au sud du Sahara s'est inspirée de celle des pays colonisateurs. La politique d'extension des possessions doublée de la concurrence entre puissances européennes les ont conduites en Afrique où il existait encore des terres neuves. Il fallait à tout prix étendre son domaine territorial et exporter les rivalités sur les terres lointaines. La politique coloniale voyait le jour et l'analyse des débats à l'ASMP sur le sujet faisait apparaître deux courants majeurs. Le premier courant soutenait un agrandissement des territoires colonisés et le second pour une mise en valeur des terres déjà conquises plutôt que de faire des investissements à l'infini sans pour autant retirer une plus-value. J. L. Dutreuil De Rhins pour sa part dans *la France coloniale*, un ouvrage qui a été

présenté à l'ASMP et a fait l'objet de débats donnait son avis à propos de la politique coloniale en ces termes : « On prétend que la politique coloniale ruine et démoralise les peuples; mais il conviendrait de préciser. Il s'agit de s'entendre sur les définitions, de faire cesser les équivoques, de distinguer d'abord le principe de l'application, la politique coloniale de la colonisation. La politique coloniale est une nécessité, une fatalité tout comme la politique intérieure. Il ne s'agit donc pas de savoir si nous en ferons ou non; nous en ferons malgré tout. Toute la question revient à savoir comment nous en ferons, c'est-à-dire comment nous entendrons la colonisation, comment nous la pratiquerons, car, encore une fois, les procédés de colonisation doivent varier comme les procédés de la politique intérieure, avec les pays, les populations, les temps, l'état du progrès<sup>164</sup>, etc ». L'assertion tranchait par sa clarté et donnait une idée précise des actions à entreprendre. A l'inverse et fort curieusement dans le même ouvrage L. Archinard soutenait : « La France, qui occupe déjà une admirable position en Afrique par l'Algérie, la Tunisie, la Sénégambie, vat-elle rester spectatrice des efforts faits par les autres, et, après avoir été la plus grande puissance sur le continent africain, n'y comptera-t-elle pas bientôt plus que la Grèce ne compte aujourd'hui en Europe<sup>165</sup> ». C'est dire donc l'opposition des vues sur la conduite à tenir face à la politique coloniale était tranchée. Ainsi l'Afrique subsaharienne connut pour la plus part de ses régions une conquête qui a abouti à la mise sous domination européenne de ses anciens royaumes et empires qui ont muté pour devenir les Etats de nos jours. Cette mutation s'est faite le plus souvent par transposition des réalités et des systèmes de la Métropole brisant dans certains cas les réalités socio-culturelles des pays de l'Afrique subsaharienne.

L'évolution socio-culturelle de l'Afrique au sud du Sahara a connu de nombreux soubresauts. La culture et les croyances des indigènes a parfois été considéré comme arriérée et devait être combattue comme le stipulait Mgr Le Roy dans la préface de *Enquête coloniale dans l'Afrique française occidentale et équatoriale sur l'organisation de la famille indigène, les fiançailles et le mariage* par le baron Joseph du Teil, présenté à la séance du 9 juillet 1930 à l'ASMP « le premier contact de la civilisation européenne avec les populations de culture inférieure a généralement pour effet d'amener, par divers abus, la dissolution de la famille indigène au grand détriment des intérêts moraux et matériels de la colonie. Notre but, en prenant l'initiative de cette enquête, est d'essayer de nous renseigner pour, si possible, apporter quelques remèdes aux abus constatés ». Cette assertion a trouvé sa réponse dans les

<sup>164</sup> J.L.Dutreuil De Rhins ASMP 1888/ Volume 128, p 648, « la France coloniale : histoire-géographie-commerce », 1888.

<sup>165</sup> L. Archinard, ASMP 1888/ Volume 128, p 648, « la France coloniale : histoire-géographie-commerce », 1888

instructions données par le Ministre des colonies à Laroche nommé gouverneur dans la conquête de Madagascar « vous ne manquerez pas également d'affirmer notre intention de respecter les lois, les croyances, les usages, les mœurs des indigènes et de ne pas toucher à leur statut personnel ». Un discours a souvent été formulé dans le but de denier aux cultures africaines leur spécificité. La richesse de la culture des sociétés africaines devait être préservée. Tout comme sa culture, l'Afrique au sud du Sahara présentait des richesses naturelles et des ressources qui faisaient l'objet de convoitise.

La conquête et la colonisation de cette partie de l'Afrique s'est engagée dans un contexte où il fallait mettre en valeur ses colonies d'où leur organisation sur le plan économique. Il a fallu tirer profit des ressources naturelle de la zone pour apporter un mieux-être aux indigènes d'une part et d'autre part amortir les investissements consentis par la Métropole. C'est la position que soutenait Paul Dislere qui voyait dans la colonisation une œuvre humanitaire au profit des indigènes et surtout une entreprise rentable pour le colonisateur. Il a été suivi dans sa position par J. L. Dutreuil De Rhins qui dans la France coloniale disait : «à notre époque, nous n'avons pas encore les moyens de faire de la colonisation gratuite; et, contrairement à l'idée internationaliste développée à la conférence de Berlin, idée dont l'application en Afrique ne pourrait être envisagée sérieusement que le jour où existeraient les États-Unis d'Europe, la colonisation, sous peine d'être ruineuse, doit consister, pour les peuples civilisés, d'abord à se partager aussi pacifiquement que possible les pays neufs, ensuite à y établir leur influence morale et matérielle de façon que leurs nationaux, leur industrie, leur commerce, y trouvent un débouché privilégié<sup>166</sup> ». Cette idée était d'autant plus répandue que d'autres auteurs tels que Gabriel Marcel dans le même ouvrage partageait le même point de vue lorsqu'il soulignait : «toute entreprise de colonisation est une opération à long terme. Ce sont pas ceux qui s'imposent les sacrifices que coûtent les premiers frais d'installation qui recueilleront des bénéfices, ce sont leurs descendants; aussi n'avons-nous jamais pu comprendre que des sociétés s'établissent pour coloniser un pays. Qu'on l'exploite, rien de mieux; c'est ce qu'ont fait les Hollandais aux îles de la Sonde, c'est ce que nous allons faire au Tonkin et au Congo; mais, pour créer une colonie, il faut qu'un pays, par la voix de ses représentants, y consente, qu'il le sache d'avance que les fruits en seront longs à recueillir, qu'il s'attende à toutes les déceptions et, s'il veut réussir, qu'il persévère malgré vents et marées en faisant une étude constante des ressources et des besoins de la contrée ». Les échanges commerciaux avec les pays de l'Afrique subsaharienne ont bien commencé avant la conquête coloniale. Le continent

<sup>166</sup> J.L.Dutreuil De Rhins ASMP 1888/ Volume 128, p 648, « la France coloniale : histoire-géographie-commerce », 1888.

disposait déjà de comptoirs installés par les entreprises privées et qui assuraient l'échange des produits locaux contre les produits européens. Il fallait l'intervention de l'Etat pour sécuriser ces échanges.

Pour terminer la conquête et la colonisation de l'Afrique a connu diverses fortunes en fonction des peuples à soumettre. Cependant, que la conquête ait été pacifique ou de force, la finalité restait la même, c'est-à-dire étendre la domination sur d'autres espaces et mettre en place une organisation le plus souvent inspirée de la Métropole. La stratégie d'approche a beaucoup contribué à épargner des désastres comme dans l'Ouest africain où «c'est avec 2 millions, en moins de trois ans et sans tirer un coup de fusil, que Brazza et cinquante Français ont accompli tous les travaux que j'ai cités, qu'ils ont créé, entretenu tous ces services, fondé toutes ces stations, et conquis à la France un royaume plus grand que la France elle-même » arguait J. L. Dutreuil De Rhins dans *la France coloniale*. Leroy Beaulieu Paul quant à lui dans *de la colonisation chez les peuples modernes* disait « On a souvent comparé une colonie à un rameau que l'on détacherait d'un végétal plein de sève et que l'on planterait dans un terrain plus neuf, moins épuisé et plus fécond. C'est là un rapprochement ingénieux, mais dont l'exactitude n'est pas à l'épreuve de la réflexion. Tandis, en effet, qu'il ne subsiste plus aucune relation entre la bouture et la plante dont elle a été détachée, que chacune d'elles poursuit à l'écart son développement marqué par les lois invariables de la nature, il y a entre la société à l'état d'enfance et de formation et la société adulte qui lui a donné le jour un échange permanent d'influences, une réciprocité de services, une continuité de rapports, en un mot, une dépendance mutuelle, qui constituent précisément ce que l'on est convenu d'appeler la colonisation<sup>167</sup> ». Cette assertion résume à n'en point douter les rapports qu'a entretenus l'Afrique subsaharienne avec le monde extérieur en général et en particulier celui européen. Il convient alors de souligner que la colonisation a contribué fortement à structurer ces rapports et a surtout permis la mise en place d'institutions et de formes nouvelles d'organisation. Les séances et rapports de l'ASMP ont permis de mettre en lumière la gestation, la germination et la construction de l'espace subsaharien de l'Afrique.

---

<sup>167</sup> Leroy Beaulieu Paul, de la colonisation chez les peuples modernes, ASMP 1902.

## SOURCES

### **I- Communications et débats à l'ASMP**

#### **1. ASMP 1978**

- Réalités nouvelles de l'Afrique. p 7

#### **2. ASMP 1977**

- Littérature d'Afrique noire : bilan et perspectives. p 233

#### **3. ASMP 1965**

- L'administrateur territorial en Afrique noire française. p 83-96
- Enseignement et avenir de la langue française dans les pays d'Afrique noire. p172-185

#### **4. ASMP 1964**

- Ethique et pratique de la coopération avec les pays en voie de développement. p 234-247

#### **5. ASMP 1963**

- La France pourrait-elle continuer sa politique d'aide aux pays en voie de développement ? p 273-297

#### **6. ASMP 1958**

- Franc d'outre-mer et économie d'Afrique Occidentale Française en 1958. p 254-264

#### **7. ASMP 1920 (194)**

- Un colonial d'autrefois : le chevalier Mesnager, Gouverneur de Gorée. p 86-99

#### **8. ASMP 1906 (165)**

- Le christianisme et l'islamisme dans l'Afrique septentrionale. p 749-775

#### **9. ASMP 1902 (157)**

- Le Congo français et la réforme des concessions. p 466-487

#### **10. ASMP 1899 (152)**

- Colonisation noire, la société antiesclavagiste, les villages de liberté (Mme Clarisse Bader)

#### **11. ASMP 1891 (135)**

- La France en Afrique et Transsaharien. p 454-456

#### **12. ASMP 1889 (131)**

- Conférence sur l'esclavage africain. (Cardinal Lavigerie), p 171.

#### **13. ASMP 1887 (127)**

- La France en Ethiopie (Rapport verbal), p 469.
- Etude sur la déclaration de la Conférence de Berlin relatives aux occupations africaines. Ed. Engelhardt, p 796.

#### **14. ASMP 1880 (114)**

- L'abbé Debaize et sa mission géographique et scientifique dans l'Afrique centrale. (A.Rabaud), p 841-844.

#### **15. ASMP 1861 (55-56)**

- Résultats de l'abolition de l'esclavage dans les colonies. p 114-149

#### **16. ASMP 1861 (57-58)**

- De l'esclavage des nègres. p 252-271

#### **17. ASMP 1843 (4)**

- Mémoire sur les caravanes de l'Afrique septentrionale. p 385

## **II- Ouvrages présentés à l'ASMP**

### **1. ASMP 1978**

- Fily Dabo Sissoko (1897-1964), *Coups de sagaies : controverses sur l'union française*, Editions de la Tour du Guet, 1957.
- Mahjemout Diop, *La contribution à l'étude des problèmes politiques en Afrique noire*, Présence Africaine, Paris, 1959.

**2. ASMP 1932 (217)**

- Henry Louis Dubly, *Lyautey le Magicien*, Mercure de Flandre, 1931.
- Marcel Olivier, *Six ans de politique sociale à Madagascar*, Paris, 1931.
- Albert Sarraut, *Grandeur et servitude coloniales*, Paris, Sagittaire, 1931.

**3. ASMP 1931 (215)**

- Baron Joseph du Teil, *Enquête coloniale dans l'Afrique française occidentale et équatoriale sur l'organisation de la famille indigène, les fiançailles et le mariage*, Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales, 1930.

**4. ASMP 1929 (212)**

- André Lebon, *La pacification de Madagascar*, Librairie Plon, 1928.

**5. ASMP 1929 (211)**

- Christian Scheffer, *Instructions générales données de 1763 à 1770 aux gouverneurs et ordonnateurs des établissements français en Afrique occidentale*.
- G. Julien, *Madagascar et ses dépendances*, Paris, 1926.
- Albert Duchêne, *La politique coloniale de la France, le ministère des colonies depuis Richelieu*, Paris, Payot, 1928.

**6. ASMP 1928 (209)**

- Robert Doucet, *Commentaires sur la colonisation*, Paris, Larose, 1926.

**7. ASMP 1926 (205)**

- Colonel Meynier, *Les conquérants du Tchad*, Flammarion, Paris, 1923.
- Colonel Meynier, *L'Afrique noire*, Flammarion, Paris, Bibliothèque de philosophie scientifique, 1911.
- Charles Monteil, *Les Bambara du Ségou et du Kaarta : étude historique, ethnographique et littéraire d'une peuplade du Soudan français*, Paris, G.-P. Maisonneuve et Larose, 1976.

**8. ASMP 1925 (203)**

- Paul Bourdarie, *La Revue indigène*, Paris, 1906.

- Levy-Bruhl et Bourdarie, *Compte Rendus des séances et communication de l'Académie des sciences coloniales*, Paris, Académie des sciences coloniales, 1941.
- Joannès Tramond et A. Reussner, *Les Eléments d'histoire maritime et coloniale 1815-1914*, Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales, 1924.

#### **9. ASMP 1925 (204)**

- Brévié, *Islamisme contre naturisme au Soudan français*, Impr. Euvrard-Pichat, 1923.
- Jean Gaumont, *Histoire générale de la coopération en France*, Paris, FNCC, 2 vol., 1924.
- Albert Sarraut, *La mise en valeur des colonies françaises*, Paris, Payot, 1923.

#### **10. ASMP 1917 (187)**

- Clozel, *Annuaire et Mémoires du Comité d'Etude historique et scientifique de l'Afrique occidentale française*, 1916.

#### **11. ASMP 1912 (177)**

- A. Merignhac, *Précis de législation et d'économie coloniale*, Hachette Livre - BNF, 2016.

#### **12. ASMP 1902 (158)**

- Dr Barrot, *Guide pratique de l'Européen dans l'Afrique occidentale, à l'usage des militaires, fonctionnaires, commerçants, colons et touristes*, Hachette Livre - BNF, 2016.
- Jules Poirier, *La conquête de Madagascar (1895-1896)*, H. Charles-Lavauzelle, 1902.
- Paul Leroy-Beaulieu, *La colonisation chez les peuples modernes*, Paris, Guillaume et Cie, Libraires, 1874.

#### **13. ASMP 1894 (141)**

- Edouard Petit Sous-chef de bureau à l'administration centrale des colonies, professeur d'organisation des colonies à l'Ecole des colonies, « *Organisation des colonies françaises* » Tome 1 « *Organisation politique, administrative et financière* » des colonies, 1894.

#### **14. ASMP 1893 (139)**

- Levasseur, *La France et ses colonies*, 1890.

#### **15. ASMP 1888 (129)**

- Rambaud (dir), *La France Coloniale*, Armand Colin et Cie, éditeurs, 1895.
- Paul Dislere, *Notes sur l'organisation des colonies*, Société française d'histoire d'outre-mer, 1962.

#### **16. ASMP 1887 (127)**

- Paul Dislere, *Traité de législation coloniale*, P. Dupont, 1901.
- Ed.Engelhardt, *Etude sur la déclaration de la Conférence de Berlin*, Felix Alcan, 1887.

#### **17. ASMP 1887 (127)**

- Pauliat, *La politique coloniale sous l'ancien régime*, Paris, ROCHETTE, 1887.

### **BIBLIOGRAPHIE**

#### **1. BIBLIOGRAPHIE GENERALE**

- ✓ Joseph Ky Zerbo (dir), *Histoire Générale de l'Afrique*, Jeune Afrique, 1980.
- ✓ Sophie Dulucq, *Ecrire l'histoire de l'Afrique à l'époque coloniale: XIXe-XXe siècles*, Paris, Karthala, 2009.
- ✓ Bethwell A. Ogot, *L'Afrique du XVIe au XVIIIe siècle*, 1998.
- ✓ Ki-Zerbo Joseph, *Histoire de l'Afrique noire: d'hier à demain*, Paris, Hatier, 1978.

#### **2. ASMP et Institut de France**

- ✓ *Histoire des cinq Académies*, Paris Perrin 1995.
- ✓ André Damien, *l'Institut de France*, Paris PUF 1999.
- ✓ Jacques Fontaine (dir), *Bicentenaire de l'Institut de France 1795-1995*, Paris, Fayard, 1995.
- ✓ Sophie-Anne Leterrier, *l'Institut des sciences morales 1795-1850*, Paris, l'Harmattan 1995.

✓ Antoine Marès, *l'Institut de France, le parlement des savants*, Paris, Gallimard 1995.

## TABLE DES MATIERES

### INTRODUCTION GENERALE

#### Première partie : La construction politico-administrative de l'Afrique subsaharienne

<b>Chapitre 1 : La conquête et la pacification de l'Afrique subsaharienne.....</b>	<b>17</b>
11- La conquête de l'Afrique occidentale.....	18
12- L'Ouest africain ou l'Afrique centrale.....	25
13- L'Afrique orientale.....	28
14- L'Afrique australe.....	30
15- Les îles de l'Océan Indien .....	31
<b>Chapitre 2 : L'Afrique occidentale française (AOF) et l'Afrique équatoriale française (AEF)..</b>	<b>37</b>
21- L'Afrique occidentale.....	38
22- L'Ouest africain ou l'Afrique centrale.....	40
23- L'Afrique orientale.....	40
24- L'Afrique australe.....	42
25- L'Océan Indien.....	42
<b>Chapitre 3 : Les évolutions post coloniales et les indépendances.....</b>	<b>46</b>
31- Des indépendances diversifiées.....	46
32- Le système politico-administratif postcolonial.....	48
33- Les impacts de la colonisation.....	49

#### Deuxième partie : Les évolutions socio-culturelles de l'Afrique subsaharienne

<b>Chapitre 1 : Les caractéristiques des sociétés africaines .....</b>	<b>58</b>
11- L'Afrique occidentale.....	63
12- L'Ouest africain ou l'Afrique centrale.....	66
13- L'Océan Indien.....	70
14- L'Afrique orientale.....	77

<b>Chapitre 2 : Les dynamiques religieuses.....</b>	<b>80</b>
21- L'emprise des religions traditionnelles.....	80
22- La magie africaine.....	80
23- La dynamique de la religion chrétienne.....	81
24- Le parcours de l'islam.....	82
<b>Chapitre 3 : La légitimation de la colonisation par les valeurs humanitaires.....</b>	<b>87</b>
31- Les valeurs humanitaires de la colonisation.....	87
32- Le rôle de la religion dans la colonisation en Afrique subsaharienne.....	88

### **Troisième partie : La dynamique économique de l'Afrique subsaharienne**

<b>Chapitre 1 : Les origines et les objectifs du commerce colonial.....</b>	<b>92</b>
11- Les facteurs politiques du commerce colonial	93
12- Les objectifs du commerce colonial	95
<b>Chapitre 2 : La cartographie du commerce colonial.....</b>	<b>96</b>
21- L'Afrique occidentale.....	96
22- L'Ouest africain.....	97
23- L'Océan Indien.....	98
24- La mer Rouge.....	100
<b>Chapitre 3 : Les itinéraires et les moyens de transport et d'échange.....</b>	<b>102</b>
21- L'Afrique occidentale.....	102
22- L'Ouest africain.....	104
33- Madagascar.....	104
34- Obock et la baie de Tadjourah.....	105

### **CONCLUSION GENERALE**

### **SOURCES**

### **BIBLIOGRAPHIE**